

N° 344

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 juin 1971.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires culturelles, sur le projet de loi, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE APRÈS DÉCLARATION D'URGENCE, portant approbation du VI^e Plan de développement économique et social.

Par MM. Jean DE BAGNEUX (*Développement culturel*), Adolphe CHAUVIN (*Education*), Maurice VERILLON (*Recherche scientifique, technique et de développement*), Jacques PELLETIER (*Activités sportives et socio-éducatives*),

Sénateurs.

(1) Cette commission est composée de : MM. Louis Gros, *président* ; Georges Lamousse, Adolphe Chauvin, André Cornu, *vice-présidents* ; Jean Fleury, Claudius Delorme, Mme Catherine Lagatu, *secrétaires* ; MM. Ahmed Abdallah, Jean Aubin, Jean de Bagneux, Clément Balestra, Henri Caillavet, Jacques Carat, Georges Cogniot, Mme Suzanne Crémieux, MM. Roger Duchet, Hubert Durand, Yves Estève, Charles Ferrant, François Giacobbi, Pierre Gonard, Mme Marie-Thérèse Goutmann, MM. Jacques Habert, Jean Lacaze, Henri Lafleur, Adrien Laplace, Robert Liot, Pierre Maille, Pierre-René Mathey, André Messenger, Paul Minot, Michel Miroudot, Claude Mont, Jacques Moquet, Jean Noury, Jacques Pelletier, Fernand Poignant, Jacques Rastoin, Georges Rougeron, François Schleiter, Edgar Tailhades, Louis Thioléron, René Tinant, Maurice Vérillon, Jean-Louis Vigier.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 1793, 1826, 1829, 1830 et in-8° 436.

Sénat : 340 et 341 (1970-1971).

Plan.

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	7
PREMIÈRE PARTIE. — Examen d'ensemble	11
I. — <i>Aspects positifs du Plan</i>	11
A. — Progrès dans la concertation	11
B. — Le Plan consacre la nécessité d'une politique culturelle d'ensemble	11
C. — Place de la culture dans la société que propose le Plan	12
D. — Place de la culture dans le modèle d'évolution	14
II. — <i>Aspects critiques du Plan</i>	16
A. — Les retards	16
B. — Les ambiguïtés du Plan	17
C. — Les crédits	18
D. — Les risques de la croissance	20
Conclusion	23
Analyse sectorielle	25
DEUXIÈME PARTIE. — Le développement culturel	25
I. — Situation de la culture	28
A. — Bilan	28
B. — Exécution du V ^e Plan	31
II. — Le programme du VI ^e Plan	33
A. — Orientations générales	34
B. — Moyens juridiques et financiers	36
<i>Examen par fonctions</i>	41
1. L'animation culturelle	41
2. La protection du patrimoine historique	42
3. La formation	43
4. La création	44
5. La diffusion	45
Conclusion	46
I. — Le déclin de la pratique des arts en France	46
II. — La décadence de la position culturelle internationale de la France ..	48
<i>Répartition des crédits proposée par la Commission des affaires culturelles du Plan</i>	50

	Pages.
TROISIÈME PARTIE. — L'éducation	55
I. — <i>L'exécution du V^e Plan en matière d'éducation</i>	55
1. Enseignement préscolaire et élémentaire	56
2. Premier cycle du second degré	56
3. Deuxième cycle du second degré	56
4. Enseignement spécial	57
5. Enseignement supérieur	57
6. Equipements complémentaires	58
7. Départements et territoires d'outre-mer	58
II. — <i>L'éducation dans les années à venir. — Introduction</i>	58
1° Les classifications et les hiérarchies tranchées du système scolaire et professionnel s'estompent progressivement	58
2° On voit s'imposer corrélativement la notion d'éducation permanente	58
III. — <i>L'éducation dans le VI^e Plan. — Analyse et réflexions</i>	62
— <i>Les objectifs fondamentaux en matière d'éducation</i>	62
— <i>Les actions prioritaires dans le domaine de l'éducation</i>	62
1. La modernisation de l'enseignement supérieur	63
2. Le développement de la formation générale de base	63
3. L'adaptation des formations et des disciplines à la vie économique et sociale	65
4. La contribution du système éducatif à l'éducation permanente et à la formation continue	65
— <i>La formation professionnelle : objectifs fondamentaux et actions prioritaires pour le VI^e Plan</i>	66
— <i>L'éducation : programmes d'actions détaillées</i>	68
Les mesures décidées	69
a) L'enseignement préscolaire	69
b) L'enseignement élémentaire	69
c) L'enseignement secondaire :	
Le premier cycle	71
d) L'enseignement secondaire :	
Le second cycle court	71
Le second cycle général	71
Le second cycle long technique	71
e) L'enseignement supérieur	72
f) L'enseignement spécial	73
g) L'enseignement agricole	73
— <i>Les charges, les moyens et les méthodes</i>	73
a) L'évolution des charges	73
b) L'amélioration des méthodes	74
c) Les moyens prévus	75
<i>Réflexions</i>	76

	Pages.
QUATRIÈME PARTIE. — La recherche scientifique et technique	81
I. — <i>Analyse du rapport de la Commission de la Recherche pour le VI^e Plan.</i>	81
— Le volume de l'effort de recherche et de développement.....	81
— Les orientations sectorielles.....	82
— Les modalités de réalisation de l'effort national.....	89
— Politique des contrats.....	89
— Les orientations de la coopération internationale.....	90
— La localisation des activités de recherche et de dévelop- pement	90
— Crédits de fonctionnement et de personnels de recherche.....	91
II. — <i>La recherche dans le VI^e Plan</i>	98
A. — Progrès général des connaissances.....	99
B. — Recherches à finalité industrielle directe.....	99
C. — Recherches à finalité socio-économique.....	100
D. — Modalités de réalisation de l'effort national.....	101
<i>Conclusions sur la recherche scientifique et technique</i>	103
CINQUIÈME PARTIE. — Les activités sportives et socio-éducatives dans le VI^e Plan	109
I. — <i>Evolution des propositions formulées par la Commission des activités sportives et socio-éducatives</i>	109
A. — Rapport de février 1970.....	110
B. — Seconde phase des travaux de la Commission : 1971.....	111
II. — <i>Propositions de la Commission et VI^e Plan</i>	115
1. Orientations communes.....	115
2. Les activités sportives.....	116
3. Les activités socio-éducatives.....	117
4. Les activités de plein air et de loisir.....	117
<i>Conclusion sur les activités sportives et socio-éducatives</i>	118
Conclusion générale	119

INTRODUCTION

Si la Commission des Affaires culturelles du Sénat se saisit du VI^e Plan de développement économique et social, ce n'est pas seulement pour se prononcer sur les aspects sectoriels qui ressortissent à sa compétence propre. La Commission est chargée d'un mandat plus général : il lui appartient, en effet, de porter un avis d'ensemble sur la place que le VI^e Plan réserve à la culture. Aussi, avant d'aborder l'examen de chaque secteur et de statuer à leur sujet, la commission donnera donc son avis global, d'abord sur la conception de la société que le Plan propose pour notre pays, ensuite sur la place qu'il accorde à la culture dans le modèle d'évolution qu'il consacre.

Né dans une époque de grande pénurie où les équipements étaient brisés ou vétustes, le Plan fut d'abord de modernisation et d'équipements.

Il s'agissait de répartir les ressources matérielles en vue d'en obtenir le maximum de satisfactions des besoins physiques de l'homme.

A cette idée de coordination des moyens pour surmonter la pénurie, s'est substituée l'idée de développement économique et social, celle de croissance.

C'est sur le taux de progression du produit national brut que l'attention se fixa. Mais, peu à peu, l'économie se fortifiant, la pénurie faisant place, dans certains secteurs au moins et pour un nombre de plus en plus grand de personnes, à l'abondance, les aspirations latentes à une forme de vie où s'intègrent des éléments culturels pouvant ainsi se dégager, se transformer en besoin, le Plan a dû prendre en compte la culture et s'affirmer comme le moyen de développement culturel économique et social du pays.

Mais, dans le même temps, et précisément parce que la pénurie faisait place à l'abondance, l'économie dirigée cédait le pas devant l'économie de marché, en sorte que l'idée de planification s'estompait.

En changeant de nature, le Plan changeait aussi d'importance et de force ; de contraignant, il devenait indicatif. Il s'imposait au Pouvoir, en déterminait la façon dont il devait, année après année, ajuster les dotations budgétaires à ses objectifs. Maintenant, il laisse se relâcher les liens qui l'unissaient si étroitement aux budgets.

Ainsi, au moment où le Plan pourrait nous garantir que le progrès matériel servirait de base à un progrès culturel, nous ne pouvons être assurés que ses auteurs aient la force de tenir leurs promesses.

Pourtant, si l'on y réfléchit, la notion même de planification fait partie intégrante de la notion de culture. Qu'est-ce que la culture sinon l'ensemble des moyens qui permettent à l'homme de se « situer » et ne pas être le jouet des choses, de ne pas se sentir isolé dans le temps et dans l'espace.

Le Plan permet à l'homme de voir se dessiner l'avenir, de comprendre quel rôle il joue dans le processus économique, social et culturel du pays et de l'ensemble des nations auxquelles il se rattache.

Aussi, n'est-il pas étonnant peut-être de voir s'affirmer tant de principes qui consacrent les valeurs culturelles dans un plan évanescent. La réalité des choses est ailleurs. Elle est dans le jeu des forces économiques qui jouent leur partie chaque année au moment de l'élaboration de la loi de finances.

Pourtant, et c'est le paradoxe de notre époque, moins que jamais la croissance économique ne saurait avoir d'autre fin que le développement même de l'homme. Moins que jamais les termes de « science » et de « technique » ne sont inconciliables avec celui « d'humanisme ».

Nous avons les moyens de vivre une civilisation d'humanisme scientifique et technique, si nous ne sacrifions pas aveuglément aux intérêts matériels immédiats, au nationalisme exacerbé, au prestige, à l'orgueil. Que la croissance économique ait pour finalité suprême l'épanouissement humain, notre commission l'avait instamment rappelé au cours des débats que le Sénat consacra au rapport sur les options du VI^e Plan. Elle avait insisté sur les buts de l'économie et déposé un amendement pour rappeler l'urgence du développement culturel de la France, et c'est ainsi que M. Bettencourt, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire, avait, dans la séance du 26 juin 1970,

fait devant le Sénat, une déclaration qui, comme il nous l'assura lui-même, avait valeur d'engagement du Gouvernement. J'en rappelle les termes ; ils sont d'autant plus marquants qu'ils figurent en tête des engagements solennels du ministre :

« 1° Le Gouvernement réaffirme d'abord avec force que le développement économique doit être mis au service de l'homme et qu'en conséquence les investissements culturels et sociaux ne sauraient être sacrifiés dans le VI^e Plan. Il demandera notamment aux Commissions de l'Éducation, de l'action culturelle et des activités sportives et socio-éducatives de prendre en compte les besoins réels de la nation et d'établir des programmes de développement répondant aux exigences d'une formation équilibrée des hommes par l'enseignement et l'éducation permanente ouverts à tous ceux qui en ont les aptitudes. »

Sur quels éléments, sur quelles données du Plan la commission est-elle appelée à se prononcer ?

Que trouvons-nous dans ce rapport au sujet de la culture ? Sur les sept chapitres qui constituent la partie du Plan intitulée « Les actions prioritaires », un seul chapitre, le quatrième, est expressément consacré au développement culturel et scientifique. Sur un total de 137 pages, ce chapitre en comporte 10, en outre, le Plan consacre dans ses annexes 9 pages à l'éducation (annexe C 1), 8 pages à la recherche (annexe C 2), 6 pages au développement culturel (annexe C 3).

Ces données quantitatives ont-elles une signification ? Faut-il considérer que, dans ces quelques pages, les auteurs du Plan ont voulu affirmer des idées et des principes auxquels ils entendent se tenir et pour la mise en œuvre desquels ils ont prévu des moyens suffisants ?

Pour apprécier la portée des engagements du Plan en matière culturelle, il est indispensable de consulter non seulement les déclarations de principe sur la nature et le rôle du Plan qui figurent dans l'introduction du rapport, mais aussi toutes les parties du Plan où des indications chiffrées sont données.

La culture forme un tout. Elle est à la fois le moyen et la fin de toute action d'ordre économique puisque, en définitive, le facteur humain est le facteur essentiel de la croissance et que,

soit qu'il s'agisse de besoins matériels, soit qu'il s'agisse d'aspirations d'ordre culturel, c'est pour l'homme qu'en définitive toute action économique doit être conduite.

La commission doit se prononcer sur ce qui est explicitement exprimé de l'ordre culturel, mais aussi sur la perspective d'ensemble du Plan.

PREMIERE PARTIE

EXAMEN D'ENSEMBLE

I. — Aspects positifs du Plan.

A. — PROGRÈS DANS LA CONCERTATION

Le VI^e Plan marque un net progrès dans la concertation :

1° Au niveau de l'élaboration : pendant deux ans, plusieurs milliers de personnes ont été associées aux études préparatoires.

Les commissions ont été invitées à explorer et à recenser les besoins dans toute leur ampleur et à recommander des programmes d'action détaillés correspondant à ces besoins. Les examens auxquels elles ont procédé et les projets auxquels elles ont abouti constituent indéniablement des sources d'information profondément utiles.

Les instances régionales ont été beaucoup plus associées aux différentes phases des travaux de préparation du VI^e Plan que lors du plan précédent. Pour la première fois les conseils généraux se sont ainsi fait entendre. Les esquisses régionales préparées par les régions en 1970 ont pu être étudiées et prises en compte par le VI^e Plan.

2° Nous devons saluer également un net progrès au niveau de la décision. Le VI^e Plan a repris la formule qui avait été adoptée lors de l'élaboration du V^e Plan, formule qui fait se succéder à un an d'intervalle deux phases d'examen parlementaire, sur les options dans un premier temps et, dans un deuxième temps, sur le Plan lui-même.

B. — LE PLAN CONSACRE LA NÉCESSITÉ D'UNE POLITIQUE CULTURELLE D'ENSEMBLE

— La création, en 1958, du Ministère des Affaires culturelles qui remplaçait le Secrétariat d'Etat aux Beaux-Arts avait déjà marqué cette reconnaissance officielle par l'Etat de l'existence des

affaires culturelles et la nécessité d'une intervention d'ensemble sur ces affaires. Il est apparu que la mission de l'Etat ne pouvait plus consister à gérer un patrimoine de monuments ou à faire fonctionner quelques institutions prestigieuses.

La culture allait enfin cesser d'apparaître comme un luxe réservé à quelques privilégiés ; désormais, elle était considérée comme l'affaire de tous les Français.

— Le VI^e Plan, lui, marque une étape de plus dans la prise de conscience progressive de la nécessité d'une telle politique d'ensemble, d'une prise de conscience du caractère de l'action à entreprendre et de l'ampleur des moyens dont cette politique doit disposer. Ce n'est, il est vrai, encore qu'une étape, car si la consécration est solennelle, il faut bien avouer qu'elle demeure encore trop verbale et qu'il reste encore beaucoup à faire pour que les moyens soient à la hauteur des proclamations.

Comment se traduit dans le document qui nous est soumis cette préoccupation culturelle fondamentale, cette prise en compte de l'aspect culturel du développement national ?

Nous avons déjà noté que le Plan consacrait un dixième de sa rédaction aux fonctions culturelles, mais il est des signes plus manifestes de l'importance que le Plan reconnaît à la culture et nous les trouvons dès les premières pages.

Ainsi, au sujet de la finalité primordiale assignée au développement, finalité qui est d'assurer à la France la maîtrise de son destin, le Plan affirme que cette finalité implique un essor culturel français. Page 10, le Plan précise que la troisième finalité assignée au développement de l'économie est d'enrichir progressivement la « qualité de la vie individuelle et sociale ». Page 28 nous lisons « Le VI^e Plan verra un nouvel essor de la politique culturelle ».

C. — PLACE DE LA CULTURE DANS LA SOCIÉTÉ QUE PROPOSE LE PLAN

Le Plan dépend de l'idée que l'on se fait de l'avenir de la France (p. 9) et des finalités qu'il convient d'assigner à son développement.

Le Plan propose trois fins à l'action : l'autonomie, la démocratie, la qualité de la vie.

1° Nous remarquerons que si le premier but affirmé est d'assurer à la France la maîtrise de son destin, cette finalité implique le maintien d'une autonomie « politique et culturelle » (p. 9) et que le Plan déclare corrélativement que l'essor culturel de la France doit être encouragé.

2° La démocratie. Le Plan affirme qu'il doit permettre de nouveaux progrès dans l'ordre de l'égalité et de la solidarité, notamment pour tout ce qui concerne l'éducation et les conditions de vie et que l'exigence démocratique implique que le maximum soit fait pour donner aux citoyens la possibilité de participer pleinement en hommes responsables à l'élaboration des décisions qui les concernent.

3° La troisième fin que le Plan assigne au développement touche la culture de plus près que les deux précédentes. S'il renonce à définir la culture d'un mot, le Plan, toutefois, pour définir cette troisième finalité, rassemble un certain nombre d'éléments qui rejoignent très nettement les définitions que l'on propose pour la culture. Ce style de vie, cette « qualité de vie », dont il est question page 10, qu'est-ce sinon de participer à l'élan créateur ? Et cette participation est-elle autre chose que la culture ?

Lorsque, page 10, le Plan entend défendre une certaine qualité de vie et la défendre contre les atteintes de toute sorte que l'évolution technique porte au cadre urbain comme au milieu rural, il présente un programme qui est proprement culturel, puisqu'il s'agit d'améliorer les conditions psychologiques de l'existence. On saisit les implications culturelles de ce projet : il s'agira, par exemple, de maîtriser et d'harmoniser le développement urbain. Comme on sait, sous la poussée des migrations, « l'urbanisation forcée a fait oublier l'urbanisme ». Il s'agit également de susciter une architecture de qualité. La laideur des édifices contemporains est souvent dénoncée à juste titre. Reconnaissons qu'il est sans doute fort difficile de s'entendre sur des critères esthétiques indiscutables et qu'il est trop facile aux architectes de justifier leur œuvre par l'appropriation plus ou moins judicieuse de leurs plans à la destination de leurs œuvres. Par ailleurs, les architectes sont légitimement curieux des méthodes les plus avancées et les plus économiques de leur art ; mais, ce faisant, ils semblent oublier que leurs édifices doivent remplir également une fonction culturelle. Ce souci de la « qualité de vie » consisterait à se préoccuper non seulement de béton précontraint, d'aluminium, de fer et d'adaptation fonctionnelle mais également à ne pas oublier que des

hommes vont vivre dans ces bâtiments. Il faudra bien qu'un jour les architectes et les psychologues se rencontrent et s'accordent sur les principes d'une architecture qui soit acceptable non seulement pour des raisons techniques mais également psychologiques.

Se préoccuper du cadre de vie, c'est assurer la protection de l'espace contre les nuisances, c'est protéger la beauté des sites, etc.

A cet égard, votre rapporteur ne peut que se féliciter de voir inscrire dans la section « recherche à finalité économique » de l'annexe « Recherche » une priorité accordée à l'étude des interactions entre l'homme et son environnement et de voir, à l'intérieur de cet objectif général, déclarer prioritaires deux programmes particulièrement pertinents :

1° Le « Plan Construction », qui vise à améliorer l'habitat et reçoit une dotation de 240 millions de francs ;

2° Un programme de recherche contre les nuisances et pour les protections urbaines, également doté de 240 millions de francs.

Il est indéniable que le Plan a fait une place à la culture au moins dans les finalités qu'il consacre. La commission ne peut que l'approuver sur ce point.

D. — PLACE DE LA CULTURE DANS LE MODÈLE D'ÉVOLUTION

Non seulement l'épanouissement culturel est une finalité fondamentale du développement mais il faut reconnaître également que c'est un facteur positif de la croissance. La culture est non seulement le but du développement, c'en est aussi un moyen et le Plan le reconnaît, non sans hésitation il est vrai.

1° *L'éducation.*

C'est là que le Plan reconnaît le plus volontiers qu'il s'agit d'un facteur du développement. C'est ainsi qu'on peut y lire « Le principal investissement est celui qui s'applique à la formation des hommes, condition de la compétitivité comme du meilleur emploi » (page 23). On peut lire également « Le progrès de l'enseignement technique commande l'industrialisation du pays » (page 165, tome II). On reconnaît là toute la sollicitude du Plan pour la croissance industrielle.

2° *La recherche.*

Le Plan affirme que le développement de la recherche conditionne notre capacité d'innovation et donc, la place de nos entreprises sur les marchés internationaux (page 24). Nous noterons, toutefois, qu'après avoir salué la recherche fondamentale, le Plan souligne que la priorité sera donnée aux besoins de notre appareil de production et que la part de dépenses de recherche-développement consacrée au secteur de l'industrie concurrentielle augmentera de façon significative (page 24) et qu'elle sera dotée de 56 % des moyens financiers, au lieu des 52 % envisagés dans le rapport sur les options (page 170, tome II).

3° *Information.*

S'il est exact, aux termes du Plan, que l'exigence démocratique implique que le maximum soit fait pour donner aux citoyens la possibilité de participer pleinement en hommes responsables à l'élaboration des décisions qui les concernent, il faut ajouter qu'une bonne information politique et économique n'est pas seulement indispensable pour des raisons démocratiques, elle l'est également pour améliorer le style des relations sociales, ce qui en soi-même, est un facteur positif favorable à la bonne marche de l'économie. L'élaboration et l'examen d'un « plan » ne sont-ils pas des moyens privilégiés d'information ? Cette information, enfin, est indispensable à l'ouverture d'esprit et à la souplesse d'adaptation intellectuelle requises par une économie en perpétuel changement. Comment vaincre l'inertie des structures si souvent déplorée et qui n'est peut-être que la peur de l'inconnu, si ce n'est en rassurant les esprits, en leur permettant d'appriivoiser l'étrange, en les accoutumant aux changements ? Le goût de l'innovation et l'audace intellectuelle vont de pair.

II. — Aspects critiques du Plan.

Après qu'ils en ont souligné les mérites, vos rapporteurs sont bien obligés de constater que ce Plan comporte également des aspects négatifs.

A. — LES RETARDS

Nous observons tout d'abord que ce Plan — instrument fondamental de méthode et de rationalité — commence par ne pas respecter les délais de temps.

— Ce Plan détermine les orientations assignées aux années 1971-1975; la moitié de l'année 1971 sera écoulée au moment de la promulgation de la loi. Il est assez paradoxal, convenons-en, de disposer pour le passé.

Nous ferons remarquer à ce sujet que ce retard fâcheux n'est en rien imputable au Parlement car les deux Chambres ont approuvé en temps utile, dès juin 1970, le rapport sur les grandes options commandant la préparation du VI^e Plan. Nous devons donc constater qu'il reste encore bien des progrès techniques à accomplir pour que le Commissariat général du Plan dépose en temps utile le rapport général.

— *Nous relèverons en second lieu le retard avec lequel paraissent ces instruments indispensables d'information et de réflexion que sont les rapports des commissions spéciales du Plan. Trois semaines avant que le Parlement débatten du VI^e Plan, deux des quatre rapports concernant les secteurs qui relèvent de la compétence de notre commission n'avaient pas encore paru. Nous n'avons eu connaissance de ceux-ci qu'au tout dernier moment sous forme de documents ronéotypés et communiqués grâce à l'obligeance des présidents des commissions spéciales.*

Il est difficilement concevable que l'information du Parlement ne soit pas correctement assurée au sujet d'un document qui, dans ses premières pages, proclame au nom des exigences de la démocratie, la nécessité d'une meilleure information des citoyens.

B. — LES AMBIGUÏTÉS DU PLAN

Il sera permis à vos rapporteurs d'exprimer un sentiment de malaise. Il leur semble que l'unité n'est pas toujours la principale vertu de cet instrument d'unité que devrait être le Plan. Nous ne sommes pas entièrement sûrs qu'il soit possible d'accorder en détail le chapitre IV et ses annexes C 1, C 2, C 3 et C 4. Devant le manque d'unité qu'ils croient apercevoir, vos rapporteurs se demandent si ce défaut ne trahirait pas une certaine hésitation dans la conception ou une certaine ambiguïté dans la rédaction du Plan. Avouons-le : il est quelque peu difficile de ne pas se perdre entre les actions ou les choix prioritaires, les finalités primordiales, les orientations fondamentales, les principes d'action ou les caractères impératifs qui sont prescrits à l'action. Comment accorder ou distinguer des notions aussi impérieuses que floues ? Il vaudrait mieux que, dans un catalogue de priorités, tout ne donne pas l'impression d'être également prioritaire et que le rédacteur évite les expressions totalisantes. Vos rapporteurs seraient autrement rassurés s'ils pouvaient trouver dans le Plan moins d'affirmations solennelles et plus d'actions précises portant sur des secteurs plus restreints d'intervention. Alors que les commissions spéciales du Plan donnent l'impression de viser des opérations précises, les rédacteurs du Plan donnent, eux, celle de craindre de s'engager. Ils semblent fuir l'obligation dans la généralité ; ce qui les conduit souvent à remplacer le style clair et net par une rédaction ambiguë ; de telle sorte qu'à comparer les textes, le lecteur retire le sentiment que les auteurs du Plan se prêtent plus qu'ils ne se donnent.

Vos rapporteurs voudraient ajouter deux remarques. La première : s'il apparaît aux auteurs du Plan tellement nécessaire de consulter et de coordonner, c'est peut-être parce que l'idée fixe de ces auteurs fut d'économiser de trop maigres deniers. Ce souci est louable, mais inquiétant car il suggère l'idée de long délais d'atermoisement. On ne peut s'empêcher de penser à la boutade bien connue : quand on veut ne rien faire, on crée une commission. Nous remarquerons également un certain abus des mots abstraits, une tendance à l'excès verbal qui risque de tourner à la verbosité. *Se griser de*

mots n'est assurément pas dresser un plan. Cet abus aboutit à un résultat étrange. On est frappé par le contraste entre la solennité des proclamations et la modicité des crédits alloués. Pour tout dire, vos rapporteurs ont l'impression que par certains côtés ce document revêt un caractère magique. Il leur vient invinciblement le sentiment que les grands mots de concertation, d'animation et de coordination, si souvent invoqués dans ce rapport, sont agités comme autant de formules sacrées pour conjurer le sort des messagers de pénurie et se garder des maléfices de morosité.

C. — LES CRÉDITS

Si nous considérons maintenant les moyens financiers qui sont attribués aux programmes du Plan, nous sommes bien obligés — notre propos d'ailleurs n'étonnera personne — de nous déclarer insatisfaits par la modicité des dotations.

Il convient de noter, tout d'abord, que dans le texte même du rapport général, les indications chiffrées ne foisonnent pas. Nous disposons bien, il est vrai, de la ventilation des crédits proposée par les commissions spéciales du Plan, mais les dispositions qu'arrêtent les commissions n'engagent qu'elles-mêmes et rien ne nous assure que leurs tableaux de répartition des crédits sont ceux mêmes que le Plan reprend à son compte.

Si nous considérons, par exemple, le développement culturel proprement dit, que trouvons-nous dans le rapport comme indications chiffrées ? En tout et pour tout, deux chiffres (en dehors de celui qui correspond à l'hypothèse basse). Le premier chiffre concerne le montant global de l'enveloppe financière consacrée aux équipements culturels ; le second chiffre, le montant des autorisations de programme, correspondant aux actions culturelles faisant l'objet d'une déclaration de priorité. Il faut avouer que ces chiffres ne sont pas trop nombreux.

Rappelons quelques-uns d'entre eux :

1° *Le développement culturel.*

Pour le *développement culturel*, l'enveloppe globale d'autorisations de programme correspondant aux équipements culturels s'élève à 2 milliards de francs (hypothèse basse : 1,7 milliard) ; le montant des autorisations de programme correspondant aux opérations qui font l'objet d'une déclaration de priorité s'élève à 200 millions.

2° *L'enseignement.*

L'enseignement ne fait l'objet d'aucune indication correspondant à l'hypothèse basse. C'est un point qui vaut d'être souligné. Le montant de l'enveloppe globale est de 17 milliards et les équipements consacrés à l'enseignement technique font l'objet d'une déclaration de priorité pour un montant de 4,5 milliards de francs.

3° *La recherche.*

Le montant total des autorisations de programme regroupant les crédits civils consacrés à la recherche dans le budget de l'État (à l'exception des grands progrès aéronautiques et du Centre national d'études des télécommunications) s'élèvera à 21,4 milliards de francs. Une hypothèse basse est prévue, l'enveloppe correspondante ne s'élevant plus qu'à 19,5 milliards de francs. Ce secteur, notons-le, est le seul qui fasse l'objet d'indications chiffrées permettant de mesurer la portée des intentions gouvernementales.

4° *L'équipement sportif et socio-éducatif.*

L'enveloppe globale d'autorisations de programme s'élève à 2,5 milliards de francs. Les équipements bénéficiant d'une déclaration de priorité représentent 490 millions de francs dont 175 pour les équipements de formation et 315 pour les acquisitions foncières. Une hypothèse basse est prévue avec une enveloppe correspondante de 2,25 milliards de francs.

D. — LES RISQUES DE LA CROISSANCE

Faudrait-il s'en laisser accroire, faudrait-il se laisser porter, bercer, par l'énoncé prometteur de certaines finalités ? Ne faut-il pas déchiffrer ailleurs la véritable pensée du Plan ?

Plutôt que dans l'exposé des buts généraux, ne se trahirait-elle pas dans le montant des enveloppes financières ou dans un leitmotiv lancinant ?

Vos rapporteurs estiment que l'objectif du Plan est, en fait, la *croissance industrielle*.

Au reste, les auteurs ne le reconnaissent-ils pas dès les premières pages du rapport général, puisqu'ils y affirment que l'industrialisation est un des thèmes majeurs du Plan. Disons plus, c'est sans doute le thème majeur. Il est remarquable à ce sujet que les auteurs du Plan éprouvent le besoin de justifier assez longuement ce thème.

Peut-être eût-il mieux valu, d'ailleurs, être totalement sincère et s'être limité à des variations sur ce thème majeur de l'industrie. Nous eussions perdu quelques proclamations culturelles, mais la franchise y aurait gagné.

I. — Certes, il n'est pas question que notre commission s'élève contre l'objectif de la croissance industrielle. Nous ne pouvons qu'approuver un objectif qui, de l'avis général, est assurément la condition de tout développement.

— Que cette croissance soit une des clés du développement, le Ministre ne pouvait avoir de peine à nous en convaincre, convaincus que nous en étions depuis longtemps.

De plus, nous ne nous dissimulons pas qu'il est impossible de tout faire à la fois. Tout serait des mieux, évidemment, s'il suffisait de recenser les besoins pour dégager automatiquement et sans difficultés les moyens de financement correspondants. Il faut bien au contraire répartir la pénurie en fonction des priorités. Choisir, c'est sacrifier, nous ne le savons que trop. C'est la raison d'être du Plan et sa loi est sans pitié.

— Il est vrai, enfin, que le Plan forme un tout ; dans la répartition des enveloppes, il traduit les conditions de complémentarité et d'incompatibilité qui astreignent les grandeurs économiques et financières.

II. — Mais le devoir de la Commission des Affaires culturelles est d'attirer l'attention du Gouvernement sur les dangers que comporte nécessairement l'effort accru d'industrialisation — *tel qu'il a choisi de le définir et de le proposer au pays.*

Et puisque la société que le Plan dessine et nous propose doit être industriellement plus développée que la nôtre, il est légitime de se référer au modèle américain ; nous avons peut-être là une image de notre futur. S'il est de bonne méthode, devant un modèle, d'en souligner les aspects bénéfiques et d'en imiter ou reprendre les voies favorables, il est indispensable également, en toute lucidité, d'en repérer et analyser les ombres.

Le malaise de la civilisation américaine fait partie du futur auquel nous devons nous préparer et le Plan se devrait de prévoir et d'en épargner certains des maux au pays.

A. — Ne nous le dissimulons pas, l'industrialisation risque d'imposer ses valeurs toutes puissantes qui sont le profit et la rentabilité immédiate. Elle le risquera d'autant plus que les pouvoirs publics réserveront leurs faveurs à ceux qui exalteront les mots d'ordre du rendement et de l'efficacité. Or, ces valeurs peuvent contrarier sans un minimum de précaution les valeurs de service public que l'Etat, pour sa part, est chargé de défendre.

Croit-on par exemple que l'on pourra défendre une véritable politique de l'environnement dans un climat de concurrence accrue ? Il est fructueux de transformer un espace vert en béton ; les jardins, les derniers jardins seront donc la proie des promoteurs immobiliers. Il est coûteux d'installer des dispositifs antipollution sur les cheminées ; les cheminées continueront donc de plus belle d'encrasser le ciel de nos villes. La puissance des moteurs d'avions peu bruyants est moindre que celle des avions assourdissants. C'est ainsi : le tonnerre coûte moins cher que le silence ; nous aurons donc le tonnerre.

Croit-on que l'on pourra défendre une politique de la création en protégeant les artistes ? Mais regardons autour de nous : n'est-ce pas le profit qui s'empare des ateliers d'artistes parisiens, pour y substituer des immeubles de haut standing ? On a sauvé quelques-uns d'entre eux : l'exception confirme la règle.

Croit-on que l'on pourra mener une politique sociale ? Est-ce au nom du profit que l'homme va cesser d'être l'esclave de la machine, alors que c'est précisément au nom de la rentabilité qu'on le soumet à des cadences contraires aux rythmes biologiques ?

Songez aux transports parisiens : est-ce au nom de la rentabilité que les entreprises de la région parisienne vont *spontanément* se convertir à l'idée de contribuer à l'élaboration de ces transports, alors que l'Etat lui-même, qui en a la charge, ne s'en est pas soucié et s'en décharge sur eux.

En un mot, croit-on que le souci d'un profit immédiat va soutenir et exalter les valeurs qui ne prennent tout leur sens qu'à long terme ?

B. — Notre commission a une autre raison de craindre l'oubli de la culture dans le processus du développement que le Plan nous promet.

Les pouvoirs publics pourront d'autant moins faire prévaloir des préoccupations culturelles qu'ils auront moins de prise sur ce processus de croissance dans une économie de marché de plus en plus soumise aux aléas de l'extérieur. *Celle-ci étant inéluctable dans une perspective de progrès, la fonction culturelle de l'Etat devient la fonction majeure, correctrice, régulatrice, harmonisante ; elle est sa raison même d'être.*

La tendance à s'en remettre à l'entrepreneur privé comme à l'expert technique le plus autorisé, semble gagner bien des esprits situés près du pouvoir ; ils oublient qu'à trop faire confiance aux spécialistes, l'Etat risque d'être parfois entraîné à servir l'intérêt privé. Nous venons de faire, à cet égard, une expérience cruelle, il me semble, avec le marché d'intérêt national des abattoirs de la Villette. Les intentions, pourtant, étaient les meilleures.

La volonté publique de moderniser, de voir grand et de planifier à long terme au nom du progrès technique a rencontré l'avis un peu trop intéressé bien que technique de certains partenaires professionnels spécialistes de l'équipement programmé.

Voilà un exemple où semblaient pourtant, dans le meilleur esprit du VI^e Plan, se combiner au mieux la rentabilité d'un projet favorable à la collectivité et le légitime profit de certains associés privés. Tout le monde semblait trouver son compte dans un progrès accru et planifié. Vous connaissez le résultat et le montant des gaspillages !

Conclusion.

Au seuil du Plan, nous pouvions penser que ses auteurs entendaient fermement placer l'économie au service de l'homme. Ayant lu le rapport, nous sommes bien obligés de nous demander si le Plan ne risque pas, au contraire, de mettre l'homme au service de l'économie.

Il aura beau invoquer des finalités supérieures, il ne nous dit pas comment, dans une économie de marché ouverte à l'extérieur et dans un climat de compétition accrue, le critère de rentabilité sera propre à assurer, par exemple, la protection de l'espace contre les nuisances, à instituer un urbanisme et une architecture supportables ou à bâtir un système d'enseignement garantissant à tous les enfants l'égalité des chances. Il faudrait pour cela imaginer un inimaginable principe d'harmonie pré-établie.

L'avenir ? Laissez-nous le craindre. Nous voyons des villes de plus en plus polluées dans lesquelles s'évanouissent les espaces verts. Des villes, des quartiers historiques se dégradent. Pourquoi ? Parce que cela est rentable.

Il ne faut pas demander à la Commission des Affaires culturelles la moindre illusion sur le sujet.

L'avenir ? Nous devons imaginer des hommes dont le temps, la force de travail et les ressources intellectuelles s'épuisent devant les machines qui leur fabriquent des monceaux d'inutiles gadgets, des hommes qui, en somme, perdent leur âme à gagner leur vie.

Voilà l'avenir qu'il nous faut redouter et dont il faut à tout prix éloigner le spectre. Suffira-t-il d'exorciser les fantômes en saupoudrant le texte du Plan de l'adjectif « culturel » là, sans gêner, où ce mot fait bien ?

En définitive, le VI^e Plan est peut-être un Plan de développement industriel, mais il n'intègre pas un ensemble coordonné qui puisse raisonnablement se dire plan de développement culturel. Un Plan culturel ? Il en a l'ambition mais il ne s'en donne pas les moyens, car l'amplification littéraire ne peut compenser l'infirmité des dotations. Au moment où les ressources ont été réparties, d'autres priorités ont eu gain de cause. Aussi, la restriction des crédits ôte à l'énoncé des finalités quelque peu de leur sens ; elle fait même douter parfois de la réalité des programmes. L'examen des quatre secteurs relevant de la compétence de la Commission des Affaires culturelles ne peut que renforcer notre scepticisme.

*

* *

ANALYSE SECTORIELLE

DEUXIEME PARTIE

LE DEVELOPPEMENT CULTUREL

Introduction.

I

Il est de bon ton de renoncer à définir la culture. Il semble établi une fois pour toutes qu'en usant du mot, tout le monde sait ce dont il parle et qu'il est inutile, voire indiscret, d'insister. La cause paraît entendue.

Cette répugnance n'est pas seulement le fait d'une « coquetterie » cultivée. Elle trahit quelque chose qui pourrait être tout simplement la gêne de la mauvaise conscience. Si l'on convient si facilement de ne pas définir les mots et de ne pas circonscrire le sujet, c'est pour la raison suivante : il n'y a pas qu'une culture, il y en a deux. L'observation positive, je veux dire l'observation vérifiée sur enquête dénonce un phénomène regrettable mais incontestable : la ségrégation culturelle des groupes sociaux. On peut dire en gros qu'il est deux cultures qu'un sociologue a baptisées : la *culture savante* et la *culture du pauvre* ; qu'il s'agisse des contenus, des pratiques ou des groupes concernés, tout s'oppose dans ces deux cultures et la coupure est nette.

1. La culture savante.

Il s'agit de la culture des classes prépondérantes à niveau de vie élevé. Ces groupes privilégiés ont hérité des œuvres élaborées de la culture ancienne « des cours et des rois ». Ils en perpétuent les valeurs et les formes aristocratiques. Le raffinement du goût est le principe de cette culture. Ses moyens d'expression sont traditionnels : peinture, sculpture, poésie, théâtre, art lyrique. Il est de bon ton, dans la culture noble, de pratiquer un art en amateur distingué.

2. La culture du pauvre.

Les groupes moins fortunés ont une culture d'un degré de complexité beaucoup plus faible. Moins traditionnelle que l'autre, cette culture a, par contre, l'intérêt d'intégrer l'évolution des moyens techniques et d'user de formes expressives plus modernes telles que le cinéma, la photographie, la télévision et le disque.

Mais, à l'exception de la photographie qui a ses fervents, sinon ses artistes, les formes de la « culture du pauvre » encouragent malheureusement la passivité.

Une expression courante caractéristique dénonce d'ailleurs cette tendance ; cette expression, c'est « l'occupation des loisirs ». On sait, hélas, ce que cela veut dire. Les usines spécialisées dans l'industrie du rêve fabriquent en série des marchandises culturelles dont l'éternel schéma exploite mécaniquement et monotonement les grands instincts fondamentaux que sont, par exemple, le sexe et le sang.

On conçoit que, dans une démocratie, cette dichotomie de la culture soit pénible à constater, puisque l'idéal exige qu'il n'y ait qu'une culture, la même pour tous afin que la communauté des esprits ne soit pas rompue.

Il ne suffit pas d'observer cette rupture. L'exigence démocratique requiert une intervention. Elle nous impose un devoir pressant qui est, par une politique d'action culturelle appropriée, de remédier, autant que faire se peut, aux inégalités d'accès à la culture savante, comme de favoriser l'intégration progressive par celle-ci des moyens modernes d'expression et de diffusion qu'utilise l'autre culture.

Le meilleur de ces deux cultures doit se fondre. Cette politique implique que la notion même de culture soit redéfinie. Pour sa part, votre Commission des Affaires Culturelles, depuis quelque temps déjà, s'est livrée à un travail d'information et de réflexion portant sur la culture et sur l'action culturelle.

Sans prétendre, dans ce sujet difficile, être ni original ni exhaustif, proposons une sorte de définition provisoire de la culture. Nous désignons par ce terme un certain état de développement personnel, de civilisation intérieure qui se fonde sur des connaissances assimilées et conscientes, sur une acquisition du langage,

sur une éducation de la sensibilité et du goût par un minimum de pratique artistique, état de curiosité vigilante qui favorise une représentation de soi-même dans l'ensemble du monde physique, intellectuel et social.

Quelle que soit la définition proposée, on ne saurait en tout cas trop insister sur l'idée que la culture est active. Le mot devrait le rappeler : la culture, c'est, avant tout, *l'action* de se cultiver.

II

Dans le remarquable rapport qu'elle a donné au Commissariat général, la Commission des Affaires culturelles du Plan, présidée par M. Pierre Emmanuel, n'a pas manqué de définir le domaine du culturel. Elle l'a fait du point de vue de la planification puisque c'est par définition celui auquel elle doit se placer. Elle a souligné, à ce sujet, l'écart entre la représentation administrative traditionnelle qui ne recouvre à peu près que le domaine des arts et lettres et l'image bien plus vaste que les citoyens se donnent du « culturel » et qui est « tout ce qui affecte la qualité de vie ».

Nous observons que la Commission du Plan nous rejoint dans notre souci de définition quand elle propose une formule frappante : « *Le pouvoir créateur et l'autonomie de la personne sont les phénomènes culturels par excellence.* »

La commission a poussé plus loin son souci de précision et a délimité la portée du concept de « développement culturel ». Il faut reprendre la définition qu'elle nous propose. « Le développement culturel doit exprimer la qualité des rapports respectifs de l'homme et de cette société, c'est-à-dire le degré d'autonomie de la personne, sa capacité de se situer dans le monde, de communiquer avec les autres et de mieux participer à la société tout en pouvant s'en libérer. » A dire vrai, il faudrait citer tout le rapport. On ne saurait trop recommander, en outre, la lecture d'un texte de M. Pierre Emmanuel intitulé « Quelques remarques sur la politique de la culture à l'occasion du VI^e Plan ».

Ce titre modeste couvre, en fait, une méditation approfondie sur l'ensemble du problème culturel. On recommandera particulièrement les pages consacrées à l'O. R. T. F.

*

* *

C'est à la lumière de ces définitions préalables et de ces réflexions d'ensemble que nous aborderons maintenant l'examen du secteur du développement culturel dans le rapport du VI^e Plan.

I

Situation de la culture.

Vous permettrez à votre rapporteur de faire le point sur la situation de la culture en France avant de vous présenter et de commenter le programme sectoriel du Plan consacré au développement culturel.

A. — BILAN

Il n'est pas besoin de brosser un large tableau ; quelques chiffres, au demeurant, résument la situation culturelle française. Ne nous leurrions pas ; cette situation est une situation de crise. Nous ne pouvons qu'observer un contraste total entre l'idée que nous nous faisons de la France et la réalité.

Certes, l'histoire a donné à notre pays une position intellectuelle et artistique considérable et l'idée que le monde se fait de la France est même sans doute plus culturelle que politique. Le prestige et l'éclat de la civilisation française ont assuré à notre langue un rayonnement universel qui soutient également la puissance politique et l'expansion commerciale de notre pays.

Inconsciemment, nous imaginons que la population française tout entière communit dans la dévotion culturelle et l'adoration des œuvres de l'esprit. Il n'en est rien. La belle image est fallacieuse. Ayons le courage de regarder la vérité en face. Les chiffres sont là, brutaux ; ils sont extraits du rapport de la Commission des Affaires culturelles du Plan :

— 58 % des Français ne lisent jamais de livres : 75 % des ouvrages publiés sont achetés et lus par 13 % de la population ; l'ensemble des bibliothèques publiques n'intéresse que 2 à 4 % de la population ;

— 78 % des jeunes Français entre quinze et vingt-six ans n'ont jamais assisté à un concert ; aucune salle consacrée exclusivement à la musique n'a été construite en France depuis 1914. La vente des pianos est passée de 20.000 en 1929 à moins de 2.000 en 1962 ;

— le nombre d'entrées payantes dans les cinémas en France est passé de 371 millions en 1958 à 182 millions en 1969, soit une diminution de 189 millions en onze ans ;

— le nombre des places vendues dans les théâtres nationaux ou privés est passé de 5.800.000 en 1958 à 4.150.000 en 1968, soit une diminution de 1.650.000 en dix ans ; 85 % des artistes dramatiques sont en chômage quasi permanent et lorsqu'ils travaillent 80 % d'entre eux ne gagnent pas plus de 1.000 F par mois. Enfin, sur les cinquante et un théâtres privés subsistant en région parisienne, 50 % sont dans une situation financière précaire, et 20 % dans une situation très critique ;

— si le nombre des visiteurs gratuits et payants des musées nationaux accuse une augmentation de 35 % en dix ans (4.258.052 en 1959, 5.760.000 en 1969), plus d'un million de visites, dont celles de 70 à 80 % d'étrangers, concernent uniquement le Louvre et Versailles.

Que décrivent ces chiffres ? Un véritable état de ségrégation culturelle opposant la pratique des classes supérieures suffisamment nanties pour s'adonner à la dévotion de la culture savante et les pratiques culturelles du reste de la société vouée à la *culture marchandise* des *mass media*. C'est ainsi que la vie culturelle des quatre cinquièmes des Français est suspendue à ce que leur apporte la télévision. De 1958 à janvier 1970, le nombre de postes récepteurs est passé de 680.000 à plus de 10 millions, soit actuellement près d'un poste par famille. La durée moyenne d'écoute de la télévision est d'une heure à peu près (avec une moyenne d'écoute de vingt-huit heures par semaine) pour les foyers disposant d'un récepteur, alors que la durée moyenne de lecture en France est de 0,8 heure par jour.

La télévision est le seul moyen d'accès à la culture pour les populations les plus défavorisées. C'est elle qui, par la représentation du monde qu'elle propose, forge les mentalités et crée la civilisation de demain. Il s'agit là d'une donnée fondamentale : *la télévision est l'un des principaux moyens d'action de toute politique culturelle.*

Or, comme le souligne la Commission spéciale du Plan, l'O. R. T. F. n'est toujours pas considéré comme une entreprise culturelle. Sans doute est-ce, d'ailleurs, la raison pour laquelle, comme le fait observer la Commission du Plan, aucun groupe, aucune commission officiellement constitués n'ont eu en tant que tels à connaître de la politique culturelle de l'Office. Si la Commission des Transmissions a eu à connaître de l'O. R. T. F., c'est uniquement sous l'angle des équipements et des techniques de communications, qu'elle avait compétence pour le faire.

A ce sujet, la Commission des Affaires culturelles du Sénat rappelle une fois de plus sa position : sans qu'il soit question, sous quelque forme que ce soit, d'empiéter sur l'autonomie de l'Office qui doit conserver le maximum d'indépendance dans sa gestion et sur lequel ne doit peser aucune tutelle politique, il n'en demeure pas moins que le Ministère des Affaires culturelles devrait avoir un droit de regard important sur un organisme qui est, potentiellement, la plus grande maison de la culture de France.

Or, non seulement l'Office ne se considère pas comme l'instrument fondamental de la politique culturelle mais ne peut garantir en rien la permanence d'une certaine qualité culturelle de ses programmes. Que pouvons-nous, en effet, redouter pour l'avenir ? Rien ne nous assure que la décadence des programmes de télévision qui a été constatée aux Etats-Unis ne se produise pas également en France. Les motifs de la dégradation de la télévision américaine ont été analysés aux Etats-Unis de telle sorte que la cause fondamentale en est bien connue. C'est la *tyrannie des sondages*. Les entreprises qui, aux Etats-Unis, paient les émissions en contrepartie de la *publicité* pour leur marque obligent la direction des chaînes à favoriser automatiquement les émissions qui ont l'indice d'audience le plus élevé. Aucune autre considération sans exception ne prévaut contre cet impitoyable classement des émissions selon leur degré de succès. En quinze ans, sous l'influence des impératifs de rentabilité liés à la publicité, la télévision américaine s'est dégradée au point de ne plus admettre sur le petit écran que trois ou quatre genres d'émissions bien définis par leurs caractères stéréotypés (comiques, violents, etc.). Voilà exactement le mal qu'il importe d'épargner à la télévision française. L'introduction progressive de la publicité sur le petit écran ne laisse pas d'inquiéter notre commission. L'autonomie de l'Office est fort loin d'être une garantie contre une dégradation de la qualité des programmes. Sinon la tutelle de l'Office, du

moins un certain degré d'intervention du Ministère des Affaires culturelles, nous paraît, pour toutes ces raisons, éminemment souhaitable.

La convention de coopération récemment conclue entre le Ministère et l'Office pose sans doute d'excellents principes mais on peut craindre que le genre d'influence que le ministère pourra ainsi exercer ne demeure sans grande portée. Si le ministère peut obtenir que le taux des émissions à caractère artistique et culturel augmente, il est à craindre qu'il ne puisse empêcher que ces émissions restent cantonnées loin des heures de grande écoute.

Ce bilan, nous le dressons au terme même du V^e Plan.

B. — EXÉCUTION DU V^e PLAN

Il est permis de concevoir quelques doutes au sujet des programmes du VI^e Plan lorsque l'on considère l'état d'exécution du Plan qui le précède.

En matière d'équipement culturel, l'objectif quinquennal était de 1.800 millions de francs pour l'ensemble des dépenses de l'Etat et des relais culturels que sont les collectivités locales. En fait, l'Etat et les collectivités locales n'ont dépensé que 1.592 millions de francs sur les 1.800 prévus, ce qui correspond à un pourcentage de réalisation de 88 % environ. Nous ferons observer que les collectivités locales, pour leur part, ont fait un effort considérable. En effet, de 1963 à 1966, les dépenses culturelles des communes ont doublé, passant de 9,20 F à 17,60 F par habitant. Par ailleurs, les 5.000 comités d'entreprises qui existent en France ont consacré 34 millions de francs, soit 20 % de leurs ressources, à l'action culturelle (Commission des Affaires culturelles ; rapport sur les options du VI^e Plan, p. 7).

Le V^e Plan avait retenu pour objectif quinquennal une enveloppe de 1.450 millions de francs, départements d'outre-mer compris (soit 1.352 millions de francs pour la seule métropole).

Le total des autorisations de programme qui ont été affectées s'élève à 948,5 millions de francs (nous retenons évidemment le chiffre exprimé en francs constants), ce qui correspond à un pourcentage de réalisation du Plan de 65,4 % seulement.

Le pourcentage d'exécution varie de façon considérable d'une fonction à l'autre et d'un secteur à l'autre comme le montre le tableau suivant.

Exécution du V^e Plan.

Autorisations de programme.

	Prévisions V ^e Plan D.O.M. inclus.	Total des autorisations affectées.		Pourcentage de réalisation.	
		Francs courants.	Francs constants.	Francs courants.	Francs constants.
(En millions de francs.)					
<i>Protection.</i>					
Monuments historiques et palais nationaux	524	441,4	404,5	84,2	77,2
Inventaire général	3	0,8	0,5	27,7	16,6
Fouilles	25	20,2	18,5	80,8	74
Bâtiments civils	90	60,1	55,3	66,7	61,5
Archives	36	24,5	22,4	68	62,3
Total protection	678	547,0	501,2	81	73,9
<i>Formation.</i>					
Enseignement de l'architecture et enseignement artistique y compris I. D. H. E. C.	240	134,1	119,8	55,9	49,9
<i>Création.</i>					
Manufactures nationales. Logement d'artistes, C. N. A. C., etc.	27	13,2	12,1	48,9	45,6
<i>Diffusion.</i>					
Musée et aménagement Grand Palais.	154	144,4	133,0	93,8	86
Cinéma	14	7,4	6,7	53,5	47,8
Théâtres et action culturelle	205	133,0	121,7	64	59,4
Total diffusion	373	284,8	261,4	76,3	70,1
<i>Divers.</i>					
Acquisitions foncières et autres....	34	59,4	53,9	175,2	158
Départements d'outre-mer	98	»	»	»	»
Totaux.....	1.450	1.039,5	948,5	71,7	65,4

Nous noterons que c'est dans la fonction de *création* que le pourcentage de réalisation est le plus faible ; cette fonction concerne les manufactures nationales, les logements d'artistes, le Centre national d'art contemporain. Il est prévu d'affecter 2 % de l'enveloppe globale à cette fonction. En fait, elle ne figure que pour moitié, c'est-à-dire 1 %, dans la répartition des dépenses effectives.

C'est *l'inventaire général* qui bat le record de la moindre exécution puisque son pourcentage de réalisation n'atteint pas 17 %.

La réalisation du Plan a été fortement freinée après 1968. A l'exception du secteur de la *formation* (enseignement de l'architecture et enseignement artistique) dont le montant des autorisations de programme n'a cessé de croître au cours de la période quinquennale et qui a finalement plus que doublé, tous les autres secteurs ont fléchi.

Il est un autre signe révélateur que la comparaison entre l'effort des collectivités locales et celui de l'Etat. Cet indice, un indice décourageant, est l'évolution du budget du Ministère des Affaires culturelles. En 1960, ce budget présentait 0,38 % du budget de l'Etat ; ce pourcentage au cours du VI^e Plan a été de :

- 0,35 % en 1966, soit 361 millions de francs ;
- 0,40 % en 1967, soit 460 millions de francs ;
- 0,43 % en 1968, soit 542 millions de francs ;
- 0,42 % en 1969, soit 610 millions de francs ;
- 0,38 % en 1970, soit 587 millions de francs.

II

Le programme du VI^e Plan.

Examinons maintenant l'avenir et le programme qui lui sont destinés :

Le V^e Plan prescrit à la politique culturelle un certain nombre de caractères généraux obligatoires ; il lui assigne des principes d'action, il définit de grands objectifs, il détermine des organes et des instruments, il arrête des moyens financiers et il précise les actions par grands secteurs ou fonctions.

A. — ORIENTATIONS GÉNÉRALES

1° *Caractères obligatoires prescrits à la politique culturelle.*

Ayant posé le principe d'une politique générale d'action culturelle, le Plan définit cette politique par certains caractères généraux sur lesquels les indications, c'est le moins qu'on puisse dire, ne manquent pas.

1° Cette politique doit être animée d'un souci de *globalité* ; elle doit viser à des actions culturelles globales (p. 90) ; les moyens limités devront être mis au service d'une action globale (p. 90) et priorité est accordée aux actions culturelles globales (p. 90).

2° Cette politique doit s'efforcer à la *cohérence*.

Le développement sera conçu sous l'angle de la cohérence ; c'est l'affirmation par laquelle débute le paragraphe III consacré au développement culturel dans le chapitre IV. On ne s'étonnera pas de relever dans le Plan une telle affirmation de globalité et de cohérence. C'est une idée qui est dans la nature même du Plan d'exploiter puisque sa mission est précisément de faire ressortir les interdépendances dans les données et d'être l'instrument d'une action coordonnée.

3° La politique d'action culturelle sera *sociale*.

Le VI^e Plan manifeste la prise en considération de la dimension sociale du développement. La politique culturelle relève, nous affirme le rédacteur du Plan, « d'une approche globale du développement culturel comprise comme l'une des dimensions du développement social. »

La politique d'action culturelle concerne l'enseignement, la formation, l'information, le travail, les loisirs, le mode de vie, l'urbanisme et le logement et concerne également toutes les classes d'âge. Le Ministre des Affaires culturelles l'a rappelé à l'Assemblée Nationale, dans la séance du 28 mai 1971, quand il a déclaré qu'il serait l'interprète de la préoccupation sociale que revêt maintenant la politique culturelle.

4° L'action de l'Etat sera *modeste* mais *efficace* (p. 90) ; il s'agit d'écartier l'esprit de système et d'autorité et sans doute le dirigisme technocratique.

5° La politique sera *incitatrice* ; l'Etat répudiera toute conception dogmatique.

6° La politique sera *coordinatrice* ; elle s'efforcera d'harmoniser les expériences les plus diverses.

7° Cette politique doit être *pluraliste*, puisque son domaine d'intervention couvre l'ensemble du champ culturel, sciences et techniques comprises.

8° Elle doit être *décentralisée* car la gestion des services collectifs et la création doivent être assurées non seulement par l'Etat mais également par les collectivités locales et les associations d'usagers qui devront, les unes et les autres, recevoir les moyens appropriés.

9° La politique sera *contractuelle*, puisque le contrat semble la formule la plus souple pour associer les partenaires.

10° Cette politique sera *communautaire*, c'est-à-dire qu'elle devra être animée d'un esprit de participation ; les usagers ne seront plus considérés comme des consommateurs d'objets culturels mais comme les acteurs du développement.

2° Les principes d'action.

Trois principes sont affirmés :

Le premier principe : inciter à l'innovation en matière d'équipement et d'animation culturels ;

Le deuxième principe : coordonner l'action des divers ministères et action concertée avec l'O. R. T. F. ;

Troisième principe : concertation entre l'Etat, les collectivités locales et les associations.

3° Les actions prioritaires.

Il ne s'agit pas de l'obligation impossible à éluder qui est d'assurer les servitudes du ministère dans les quatre domaines de la protection, de la formation, de la création et de la diffusion.

Il s'agit de quelque chose d'autre et de nouveau. Selon les recommandations de la commission spéciale, le Plan doit favoriser parallèlement le *démarrage d'une politique d'action culturelle globale concertée*. Au demeurant, cette politique était déjà impliquée par les maisons de la culture et les centres d'animation

culturelle au sujet desquels des engagements avaient déjà été pris à l'égard de certaines collectivités pour un montant de 80 millions de francs. C'est l'ensemble de cette action nouvelle qui fait l'objet d'une déclaration de priorité, assortie d'un crédit global de 200 millions de francs.

Cette action prioritaire concerne les maisons de la culture, les équipements polyvalents et intégrés, les études de prototypes expérimentaux dans le domaine audiovisuel et architectural et des fonds d'équipement culturel.

B. — MOYENS JURIDIQUES ET FINANCIERS

1° *Les structures nouvelles.*

Pour permettre au Ministère des Affaires culturelles de faire face, comme il convient, à une mission désormais élargie, des organismes nouveaux doivent être au préalable institués ; quatre sont prévus :

a) Le Comité consultatif de développement culturel.

C'est un organisme à caractère interministériel ; sa mission sera de conseiller le Gouvernement sur la définition d'une politique de développement culturel.

Cette mission doit s'exercer au niveau national.

Le Plan annonce que l'opportunité de créer des organes comparables au niveau régional sera étudiée.

La commission approuve l'institution d'un Comité consultatif mais aurait souhaité savoir qui en fera partie et quels seront les critères que le Gouvernement retiendra pour désigner les personnalités qui y siégeront.

b) Le Comité interministériel pour l'action culturelle.

Le comité précédent conseillait, celui-ci agit. Il est présidé par le Premier Ministre. C'est un organisme chargé de la coordination entre les divers départements ministériels dont l'action concerne le développement culturel. Ce comité mettra en œuvre les actions impliquant le concours de plusieurs services publics.

Nous pouvons nous demander, au sujet de ce comité, de quelle façon il interviendra dans la concertation avec l'O. R. T. F., en particulier dans le cadre de la charte conclue entre l'Office et le Ministère des Affaires culturelles. La rédaction du Plan, il faut le dire, est relativement ambiguë à cet égard.

c) Le Fonds d'intervention culturelle.

Ce fonds apparaît comme l'instrument privilégié de la politique d'action culturelle. Sa mission est d'inciter à l'innovation en matière d'équipement et d'animation. Il engage les programmes d'action culturelle de caractère expérimental et non répétitif qui requièrent l'intervention concertée de plusieurs ministères ou services dans les domaines de l'expérimentation, de l'animation ou de la diffusion culturelle.

Ce Fonds est donc fondamentalement à vocation interministérielle.

La mesure nouvelle 01-6-66 créant un chapitre 43-06 nouveau dans le budget de 1971 a accordé à ce fonds une dotation pour 1971 de 10 millions de francs.

Ce fonds a donc l'avantage d'exister. Nous pouvons même avoir une idée du programme qui lui sera confié en considérant la première tranche des opérations lancées dès à présent.

60 % environ des actions de cette tranche ont été lancées à l'initiative du Ministère des Affaires culturelles ; l'Education nationale, la Jeunesse et les Sports, le Tourisme, la Défense nationale et les collectivités locales sont intervenus pour les 40 % restant. Le caractère interministériel de l'institution s'est donc nettement affirmé dès son démarrage.

La première tranche d'intervention engage 8 millions de francs sur la dotation globale de 10 millions qui a été accordée au Fonds au titre de 1971 ; l'effort a été concentré sur quatre domaines :

1. *L'enseignement :*

Pour ce chapitre, le budget initial se monte à 2,5 millions. Il concerne des expériences, en milieu scolaire, d'animation théâtrale, musicale et d'association de la pédagogie à l'environnement. De plus, les musées de Bourges, Metz, Lille, Rennes, Rouen et Saint-Etienne doivent recevoir les moyens d'engager des actions de diffusion artistique en milieu scolaire.

2. *Animation et information culturelles :*

Une dotation de 1,5 million est affectée à la mise en place d'organismes chargés d'une animation concertée au niveau départemental et régional.

3. *Equipement et cadre de vie :*

Le Fonds a fait une mise globale de 2,6 millions de francs. Il s'agit de lancer un concours national pour la recherche d'un mobilier urbain, l'étude d'une signalétique urbaine, l'installation d'œuvres d'art dans le parc naturel d'Elancourt-Maurepas.

4. *Loisirs :*

Le Centre national d'art contemporain recevra 1 million pour l'achat d'œuvres d'art et de matériel d'exposition itinérant, qui seront utilisés dans les départements touristiques en période de vacances. Deux expériences d'animation seront tentées dans le parc d'Armonque et dans le département des Pyrénées-Orientales.

1,3 million sont enfin consacrés au théâtre : trois chapiteaux itinérants sont prévus, qui serviront à organiser des spectacles durant les mois de vacances.

d) La Fondation nationale de la création artistique.

Non sans prudence, le Plan annonce son éventuelle création. « Les travaux de préparation du Plan ont mis en lumière l'intérêt que pourrait présenter une fondation nationale de la création artistique. »

Il résulte de ces indications conditionnelles que cette fondation ayant pour mission de soutenir la création artistique, serait chargée dans le domaine du mécénat de coordonner les moyens de l'Etat, des collectivités locales et du secteur privé. Le rapport de la Commission des Affaires culturelles du Plan suggère que lui soit confiée la gestion des caisses des Lettres et de la Musique et l'achat d'œuvres d'art contemporain. La gestion du Centre d'art contemporain du plateau Beaubourg pourrait lui être également confiée. Quant aux moyens financiers de cette fondation, son financement pourrait être assuré par la perception d'un certain pourcentage sur toutes les commandes immobilières publiques. On voit là une sorte d'extension du principe du 1 % sur les constructions scolaires.

2° *Les moyens financiers.*

Non sans solennité, le Plan proclame, page 90, que « le but poursuivi par la politique culturelle est d'aider nos contemporains à percevoir la culture... comme l'élément central de l'activité humaine ».

On ne peut qu'approuver un tel but, mais nous devons évidemment nous demander si les moyens sont à la mesure des ambitions. Que ne pouvons-nous attendre en effet en faveur de *l'élément central de l'activité humaine* ? L'importance reconnue à la culture dans la vie de l'homme et, par conséquence, à l'action culturelle, ne doit pas se marquer seulement dans d'impressionnantes déclarations d'intentions ; elle doit recevoir une traduction proportionnée à la solennité des engagements, car c'est au volume des crédits inscrits dans un budget ou dans un Plan que se mesure exactement la sincérité et la portée des intentions gouvernementales.

A considérer le montant de l'enveloppe, il n'apparaît pas que l'engagement financier corresponde à l'engagement verbal.

Prenant compte des besoins réels de la Nation, comme l'y invitait précisément l'engagement solennel du ministre devant le Sénat, la Commission des Affaires culturelles du VI^e Plan a estimé qu'un programme d'équipements et d'action culturelle approprié aux besoins qu'elle avait recensés exigeait un volume de crédits d'un montant de 4,3 milliards de francs, dont 1,7 milliard au titre de la seule protection. Les chiffres auxquels la commission avait abouti ne résultaient pas d'une simple addition de toutes les actions possibles ; ils correspondaient à une sélection d'objectifs prioritaires. On sait que le chiffre de 4 milliards n'a pas été retenu et qu'une première limite avait été imposée à la commission, limite qui tient dans les deux chiffres suivants : 1.561 millions de francs d'autorisation de programme correspondant à une formation brute de capital fixe de 1.995 millions.

On sait aussi que la commission a émis les plus expresses réserves sur ces limitations draconiennes. Il est évident que le budget du Ministère des Affaires culturelles a servi de base de référence pour la délimitation des enveloppes.

Répetons-le une fois de plus, ce budget n'est pas une base de référence sérieuse pour le VI^e Plan. Ce niveau de départ anormalement bas conduit à cumuler irrémédiablement les retards.

Il eût fallu, au minimum, porter le montant de ce budget à 1 % du budget national.

Le chiffre finalement retenu pour le VI^e Plan est réduit de moitié par rapport aux propositions de la Commission du Plan.

Le montant total des autorisations de programme s'élève à 2 milliards de francs, ce qui correspond à une formation brute de capital fixe de 2,85 milliards de francs.

Cette enveloppe de 2 milliards de francs correspond au double de la somme effectivement dépensée au cours du V^e Plan, somme qui s'élevait à 948 millions de francs (constants).

Rappelons tout d'abord, à titre indicatif des ordres de grandeur, que dans le budget des Affaires culturelles pour 1971, le montant des autorisations de programme pour les dépenses en capital est de 204 millions de francs (il était de 188 millions de francs pour 1970).

Rappelons ensuite — c'est un point essentiel — que l'enveloppe correspondant aux besoins que la Commission du Plan estime de première urgence s'élève à un minimum de 2,9 milliards de francs. On est donc fort loin de compte avec les 2 milliards de francs finalement retenus.

En ce qui concerne le programme d'équipements relatifs à l'action culturelle qui feront l'objet d'une *déclaration de priorité*, les 200 millions de francs de crédits qui lui sont affectés pourraient, si les suggestions de la Commission spéciale du Plan sont suivies, se répartir de la façon suivante :

- a) Equipements *polyvalents* : 100 millions de francs ;
- b) Equipements *intégrés* : 25 millions de francs ;
- c) Etudes de *prototypes* et expérimentations : 40 millions de francs ;
- d) *Fonds d'équipement culturel* : 35 millions de francs.

Pour ce qui est d'apprécier la modicité des crédits, nous avons d'ailleurs une caution d'importance : le Ministre des Affaires culturelles lui-même a déclaré devant l'Assemblée Nationale dans la séance du 28 mai : « Les dotations prévues au VI^e Plan marquent une progression très importante par rapport à celle du

V^e Plan, mais je reconnais que, compte tenu de l'ampleur de la tâche, cela ne suffira pas ».

Il est évident que, tout en affirmant d'une part le caractère primordial du développement culturel, le Gouvernement a estimé que la croissance industrielle et l'équilibre des finances publiques étaient encore plus importants, de telle sorte que, finalement, dans l'ordre des priorités, la culture est classée au second rang.

Nous allons maintenant examiner le secteur du développement culturel par grandes fonctions.

1. L'animation culturelle.

Un point d'importance ; le statut et les conditions d'exercice de la fonction d'*animateur* seront précisés au cours du VI^e Plan.

Rappelons que les équipements et les actions qui contribuent à l'animation culturelle font l'objet d'une *déclaration de priorité* et que 200 millions de francs de crédits leur sont affectés. Trois orientations marqueront une recherche de formules nouvelles les concernant :

- a) L'action d'animation devra pouvoir s'insérer dans des actions plus larges ;
- b) Les équipements seront diversifiés, adaptables, légers, polyvalents ou intégrés ;
- c) L'accent sera mis sur les équipements audiovisuels.

Signalons qu'en plus des cinq *maisons de la culture* prévues (à Angers, au Havre, à Créteil, à Nanterre et dans la région parisienne et dont le coût unitaire atteindra probablement 10 à 12 millions de francs) seront créés dix *centres d'animation culturelle*. Ces centres seront moins complexes que les actuelles maisons de la culture et ne coûteraient pas plus de 4 millions de francs chacun.

2. La protection du patrimoine artistique.

1,15 milliards de francs seraient affectés à cette fonction.

a) *Les monuments :*

Le Plan reconnaît à la sauvegarde du patrimoine monumental une double fonction : la première est traditionnelle : il s'agit de la conservation des trésors du passé ; mais le Plan fait valoir qu'un monument offre un attrait touristique, constitue un élément du cadre de vie et par lui-même devient une sorte d'instrument d'action culturelle dans la mesure où il permet aux hommes comme aux groupes de se situer dans l'histoire. Notre commission l'avait déjà souligné tout particulièrement dans son rapport d'information consacré à la protection des monuments historiques.

Rappelons que la France possède à peu près 10.000 monuments historiques classés.

912 millions seraient affectés aux monuments historiques, soit le double de ce qui fut accordé pour le V^e Plan.

Suivant les recommandations de la Commission spéciale, le Plan renonce aux grandes opérations ambitieuses de restauration.

Le choix était hélas ! entre un effort de restitution scrupuleuse portant sur quelques monuments privilégiés, au détriment d'une foule d'autres laissés plus ou moins à l'abandon et un effort beaucoup plus modeste portant sur le plus grand nombre de monuments à sauver. Car il s'agit de sauvetage.

C'est d'ailleurs l'ensemble des moyens d'action qui est remis en cause. Une revision de la structure administrative et du système d'entretien et de restauration est annoncée. L'efficacité des services de documentation doit être accrue et la coordination des organismes de recherche améliorée. La programmation sera éventuellement déconcentrée. On voit que ces mesures visent dans leur ensemble une meilleure rentabilité des investissements et plus de concertation dans la prise de décision.

b) *Objets d'art :*

Le Plan se préoccupe de la protection des objets d'art non classés. Si le but nous paraît éminemment louable, nous ne voyons pas trop comment cette protection pourra être assurée, l'appropriation privée risquant d'être un très sérieux obstacle.

c) *Inventaire général des monuments et richesses artistiques* :

Le Secrétariat général et les commissions régionales existantes recevront des moyens accrus.

Etant donné le faible taux de réalisation de ces secteurs, durant le V^e Plan, on ne peut qu'approuver cette recommandation :

Le Plan annonce, en outre, la création des treize commissions manquantes et la constitution d'atelier de photogrammétrie.

d) *Archives* :

Une première tranche de la *Cité interministérielle des archives* de Fontainebleau sera construite. La capacité de dépôt des *archives nationales* doit être accrue et les installations d'accueil du public seront modernisées. 32 millions pourraient être affectés à ces travaux. Quant aux *archives départementales* auxquelles 24 millions seraient affectés, dix dépôts seront agrandis et quinze dépôts construits. Le Plan nous annonce par ailleurs que dans certains cas, les subventions seront allouées aux *archives communes*. Mais le montant proposé par la Commission spéciale du Plan est faible : 3 millions de francs.

Films : les dépôts de Bois-d'Arcy seront perfectionnés par la construction d'un blockaus et de laboratoires de traitement (11,8 millions de francs).

Au cas où « l'hypothèse basse » réduirait le montant de l'enveloppe globale accordée au développement culturel, c'est sur le secteur de la *protection* que les réductions porteraient. Rien ne nous assure donc que le programme annoncé puisse être appliqué intégralement.

3. La formation.

Cette formation concerne le public autant que les professionnels des métiers d'architecture et d'art (292 millions lui seraient consacrés) :

a) *Les professionnels* :

Le Plan propose un objectif que l'on ne pourra qu'approuver : sensibiliser à l'aspect culturel de leur métier tous ceux qui interviennent sur le cadre de vie. Et cela commencera nécessairement dans les établissements d'enseignement :

— Enseignement de l'architecture. Pour accueillir plus de 4.000 étudiants, les unités pédagogiques de la région parisienne seront desserrées et quatre (sur les huit réclamées par la Commis-

sion du Plan) nouvelles unités seront créées en province. Selon les principes d'une pédagogie rénovée, les étudiants recevront une formation pluridisciplinaire et polyvalente et participeront à des expériences concrètes en accomplissant des stages, notamment dans les villes nouvelles ; 152 millions seraient consacrés à ce secteur de l'enseignement ;

— L'*Ecole nationale supérieure des arts décoratifs* sera transférée à la Défense ; trois écoles seront construites en province (Nantes, Bordeaux et Aix) (43 millions de francs) ;

— Le Plan annonce la mise à l'étude d'une création éventuelle de *centres de l'environnement*. Des spécialistes de l'environnement y seraient formés ;

— L'enseignement musical sera transformé. Les conservatoires formeront non seulement des interprètes mais également des professeurs de musique et des animateurs musicaux ;

— Dans le domaine de l'audiovisuel, pour lequel 10 millions de francs sont prévus par la commission, notons qu'une école de cinéma sera construite, probablement à Saint-Germain, et, en coordination avec l'O. R. T. F., une école commune de cinéma et de télévision.

b) *Formation du public* :

Les chiffres sur la situation actuelle que nous avons cités tout à l'heure nous ont rappelé à quel point cette formation était indispensable.

Le Plan est malheureusement trop succinct sur ce grand et difficile problème. Il se borne à constater que la formation du public exigera l'élaboration d'une *pédagogie nouvelle* à l'école. L'effort de rénovation au cours du VI^e Plan devra porter sur l'école maternelle et sur l'école élémentaire. Par ailleurs, une politique concertée avec l'O. R. T. F. est annoncée. La convention de coopération récemment conclue entre l'Office et le Ministère des Affaires Culturelles devrait permettre de faire démarrer au plus tôt cette politique d'initiation artistique.

4. La création.

Le fait capital en la matière sera la réalisation du *Centre d'art contemporain* du plateau Beaubourg. On sait que le financement de sa construction a été prévu en plus de l'enveloppe retenue pour le développement culturel.

L'originalité de ce centre sera de conjuguer en même lieu des expressions très variées de l'art puisqu'il regroupera arts plastiques, architecture, musique, cinéma, livre, création industrielle, etc.

Les artistes y trouveront des moyens d'information nouveaux et surtout une occasion de rencontre et de dialogue avec le public. Avec ce centre, Paris sera enfin doté d'un ensemble ultra moderne.

Par ailleurs, signalons qu'est annoncée l'étude d'une extension progressive du régime du 1 % actuellement appliqué, comme on sait, aux constructions du Ministère de l'Éducation nationale.

La construction d'ateliers d'artistes (10 millions de francs), de locaux d'exposition et la réforme de la législation sociale appliquée aux écrivains figurent parmi les mesures qui sont annoncées en faveur des créateurs.

5. La diffusion.

La politique culturelle consiste, non seulement à protéger le créateur, mais à favoriser la rencontre de la création avec le public (280 millions de francs seraient consacrés à cette fonction).

— 190 millions de francs seraient prévus pour les musées. — Parmi les deux orientations qui seront suivies à leur sujet, figure précisément l'amélioration de l'accueil du public. Des enquêtes ont montré que les visiteurs, les trop rares visiteurs des classes populaires souhaitaient le secours de panneaux ou de notices explicatifs. Un effort sera fait en ce sens au Musée du Louvre notamment ; un restaurant y sera aménagé, ce qui entraînera le départ de plusieurs services dont l'école du Louvre.

Un Institut de la restauration sera créé qui permettra d'intensifier méthodiquement la restauration et la conservation des toiles.

Trois grandes opérations sont prévues en province : à Lyon, la construction du Musée d'archéologie gallo-romaine ; à Poitiers, celle du nouveau musée municipal et à Toulouse, la réorganisation du Musée des Augustins. Le Plan ne semble pas retenir l'extension des musées de Bordeaux, souhaitée par la Commission du Plan.

Théâtre. — Le Plan s'oriente vers une politique d'équipements plus légers et facilement adaptables qui puissent être aisément démontés, transportés et remontés dans des espaces qui n'auraient pas forcément été prévus pour être des lieux scéniques. Cet équipement mobile et léger permettra donc de multiplier le nombre de

scènes, et de les rapprocher du public puisqu'ainsi ce sera le théâtre qui ira à la rencontre du public et non l'inverse. 47 millions de francs seraient affectés aux équipements.

Les travaux d'entretien indispensables dans certains théâtres nationaux seront poursuivis (5 millions de francs). La politique de décentralisation s'orientera vers une implantation géographique plus équilibrée.

— 40 millions de francs seraient affectés à la musique. — Dans ce domaine, c'est sur la décentralisation que portera l'effort. Le Plan annonce la création d'orchestres régionaux, la construction d'auditoriums dans les métropoles d'équilibre, les théâtres lyriques seront modernisés. 5 millions de francs seraient prévus pour les théâtres lyriques nationaux.

L'Etat aidera les salles municipales à acquérir un piano.

Un effort sera fait en faveur des orgues non classées et des studios pour les musiciens.

Conclusion.

Vous permettrez à votre rapporteur de conclure ce chapitre en insistant sur deux points essentiels : d'abord, le danger social d'un déclin des arts, ensuite la décadence de la position culturelle de notre pays.

I. — Le déclin de la pratique des arts en France :

De façon générale — et je ne songe pas au cas de la France — les pouvoirs publics ne s'alarment pas outre mesure d'une diminution du nombre des écrivains, des artistes ou des amateurs.

En effet, les talents causent toujours quelques soucis au Pouvoir ; la liberté d'expression comporte la liberté de blâmer et les artistes, d'ordinaire, ne se privent pas de cette liberté-là.

D'autre part, le bouillonnement de la création tend à bousculer les habitudes, paraît souvent menacer les mœurs et entretient un ferment d'agitation intellectuelle dont les pouvoirs se passeraient volontiers et qu'ils ne regardent pas d'un très bon œil.

L'histoire nous enseigne que même les pontifes et les princes qui ont le plus encouragé les arts et protégé les artistes n'en étaient pas moins fort soucieux que l'Art demeurât sous leur étroite dépendance.

L'histoire contemporaine nous montre elle aussi que si certains États pensionnent les écrivains et les artistes, ils surveillent étroitement la production des arts pour qu'elle ne s'écarte pas de la ligne officielle.

Il faut donc, dans ces conditions, se féliciter qu'après un temps trop long durant lequel l'Art fut presque totalement abandonné au mécénat privé, notre pays ait créé un Ministère des Affaires culturelles, ait décidé d'encourager l'Art sans assujettir les artistes et qu'il se soit proposé de favoriser le renouveau d'une culture libre. Tâche difficile, très difficile, tellement difficile même que les résultats n'ont pu, jusqu'à présent, répondre aux espérances, espérances excessives et impatientes. Mais il ne convient pas de s'étendre sur le passé ; nous devons nous occuper de l'avenir.

Il appartient toutefois à notre commission de souligner les dangers d'un déclin de l'Art. Je veux parler d'un danger social. En effet, bien qu'on l'oublie trop souvent, l'art remplit — sans qu'on y prenne garde — une fonction psychique d'une importance sociale considérable. C'est un puissant facteur d'équilibre. Il importe que cette fonction continue d'être assurée tout particulièrement dans le climat déprimant des sociétés contemporaines.

On sait que les cadres sociaux traditionnels s'y désagrègent et que les valeurs léguées par l'histoire s'y évanouissent. On sait que les grandes religions perdent progressivement leur prestige, ruinées qu'elles sont dans bien des esprits par les triomphes intellectuels et matériels de la pensée scientifique. Cela veut dire en somme que les soutiens moraux font défaut dans une société qui, pourtant, en a un besoin d'autant plus grand qu'elle se transforme sans cesse et désoriente les hommes. Le Plan lui-même nous invite à un effort accru dans un monde plus imprévisible, plus mobile et donc plus inquiétant que jamais. Il nous prévient en même temps que l'Etat ne pourra pas assumer toute la responsabilité du développement et que l'action des pouvoirs publics, pour être libérale, doit s'efforcer d'être discrète. C'est dire qu'aux yeux de certains de nos contemporains, le Pouvoir risquera de paraître se dérober au moment même où la tâche se révèle la plus ardue.

Par sa nature même, l'Art aide à soulager les esprits et à rétablir l'équilibre psychologique, car son rôle est de compenser ou de « sublimer » les inévitables sentiments de privation que provoque la vie en commun.

Le sentiment de frustration est inhibé par les joies ou les illusions de l'Art et le caractère de l'artiste ou de l'amateur est formé par la maîtrise des techniques esthétiques. A ce titre, l'Art est une éducation. Ce n'est pas un hasard s'il existe depuis qu'existent les hommes et les sociétés.

Or, des enquêtes nous apprennent depuis peu que l'origine sociale des artistes rejoint celle du public des arts, c'est-à-dire que créateurs et amateurs sont issus des mêmes groupes sociaux supérieurs et privilégiés.

Nous retrouvons là ce problème de l'initiation culturelle que seule une formation précoce dispensée, au besoin, dès l'enseignement préscolaire, peut régler. Il faut se rendre attentif au risque suivant : dire que les classes défavorisées sont écartées de la pratique des arts, c'est dire qu'un exutoire, qu'une valve de sécurité psychologique est interdite précisément à ceux qui souffrent le plus des frustrations sociales, c'est-à-dire les pauvres et les humiliés. Que leur reste-t-il ? La contestation et l'alcoolisme.

L'exemple américain nous enseigne plus encore. La leçon est plus complète et plus inquiétante. Faute de savoir user des dérivatifs intellectuels de la culture et de l'art, certains esprits s'adonnent aux hallucinogènes chimiques. Il se peut que le problème de la drogue se pose moins sérieusement en France, mais c'est notre devoir d'y veiller au plus tôt.

II. — *Décadence de la position culturelle de la France.*

Ces observations me conduisent à des rappels peut-être plus désagréables encore car le déclin des arts dans notre pays se répercute sur la position culturelle internationale de la France.

S'il est pénible de noter les signes d'une désaffection du public pour les arts, il l'est plus encore d'observer une décadence de la création et, tout particulièrement, de la dénoncer à cette tribune. Hélas, il est des vérités qu'il faut rappeler puisque nous sommes conviés à examiner le programme qui doit remédier pour l'avenir aux carences actuelles.

Il ne s'agit pas une fois de plus de dresser des réquisitoires ni d'établir des responsabilités, mais il est impossible de nous boucher les yeux. Même si l'inertie des prestiges fait encore illusion en

prolongeant l'éclat du passé, la France n'a plus la position culturelle et le rayonnement qu'elle a eus jusqu'à nos jours ; elle commence à vivre sur sa réputation.

Paris n'est plus un centre littéraire de premier ordre. Il commence à devenir difficile de désigner les noms qui devraient remplacer les Proust, les Bergson, les Valéry et les Gide. Est-ce en France que sont tournés les films les plus remarquables ? Consultons les palmarès internationaux. Avons-nous en musique autant d'interprètes prestigieux que naguère ? Je n'aurai pas la cruauté d'insister sur la situation de notre Opéra national (et pourtant notre commission conçoit les plus vives inquiétudes au sujet de la R. T. L. N.). C'est à Londres, c'est à New York, à Varsovie que se font les créations et les grandes reprises lyriques, ce n'est pas à Paris. En peinture, le marché s'est déplacé vers le Nord de l'Europe. Quant au théâtre, les grandes créations se font ailleurs. C'est après une carrière triomphale qui les a promenées préalablement dans le monde entier qu'en fin de course les œuvres viennent échouer chez nous. Nous nous sommes laissés distancer par les pays plus dynamiques et plus audacieux.

Paul Valéry écrivait : « Dans la partie perpétuelle que jouent les nations, chacune d'elle tient ses cartes ; mais il en est de ces cartes qui sont réelles et d'autres imaginaires. Il est des nations qui n'ont en main que des atouts du Moyen-Age, des valeurs mortes et vénérables, d'autres comptent leurs beaux-arts, leur musique, leurs grâces ou leur noble histoire qu'elles jettent sur le tapis au milieu des vrais trèfles et des vrais piques ».

N'y a-t-il plus, n'y aura-t-il plus de fortes cartes dans le jeu de la France ?

C'est pour cet ensemble de raisons que nous nous avouons déçus par la partie du VI^e Plan consacrée au développement culturel.

Là où nous voudrions voir réunis tous les moyens d'une véritable politique d'action culturelle, nous avons l'impression de lire un catalogue de bonnes intentions ; un ensemble de recommandations n'est pas un véritable Plan.

En ce qui concerne les Affaires culturelles, selon les termes mêmes de la Commission spéciale du Plan, le VI^e Plan ne sera « qu'une modeste programmation des servitudes de maintenance du ministère ». Le Sénat attendait mieux.

**Répartition des crédits
proposée par la Commission des Affaires culturelles du Plan.**

Action culturelle prioritaire.

CATEGORIES D'OPERATIONS	MONTANT de l'enveloppe Autorisations de programme. (En millions de francs.)	PRINCIPALES REALISATIONS PHYSIQUES
11. Equipements polyvalents	100	11, 12, 13 et 14. Dans les prévisions figurent, outre la part Ministère des Anciens Combattants dans les actions à entreprendre par le F. I. C. : Cinq maisons de la culture dont trois dans la région parisienne (coût unitaire : 10 à 12 millions de francs). Dix centres d'action culturelle (coût unitaire : environ 4 millions de francs).
12. Equipements intégrés.....	25	
13. Etudes, prototypes et expérimentations	40	
14. Fonds d'équipement culturel...	35	
Total Action culturelle.....	200	

Les propositions de réalisations physiques par fonction.

Protection.

CATEGORIES D'OPERATIONS	MONTANT de l'enveloppe Autorisations de programme. (En millions de francs.)	PRINCIPALES REALISATIONS PHYSIQUES
21. Bâtiments civils	57	22. Dont 150 millions de francs au titre des dommages de guerre. 25. Non compris la participation des autres ministères à l'indemnisation des travaux de Marseille. 26. Cette somme, qui ne comprend pas la participation des autres ministères à la construction de la cité interministérielle, serait ainsi répartie : Archives nationales (aménagement de l'hôtel Jaucourt, aménagement de services d'accueil au public et de services spécialisés, dépôt souterrain sous les jardins de Rohan) : 32 millions de francs. Archives départementales (dont quinze dépôts neufs) : 24 millions de francs. Archives communales : 3 millions de francs. Construction d'un blauckhaus de laboratoires de traitement et de divers bâtiments à Bois-d'Arcy.
22. Patrimoine monumental ou naturel.	874,8	
23. Sites	28	
24. Inventaire	3,4	
25. Fouilles	30	
26. Archives	60	
27. Conservation de films.....	11,8	
28. Equipement des services.....	25	
Total Protection.....	1.090	

Formation.

CATEGORIES D'OPERATIONS	MONTANT de l'enveloppe Autorisations de programme.	PRINCIPALES REALISATIONS PHYSIQUES
	(En millions de francs.)	
31. Enseignement architecture.....	152	31. Prévisions : Région parisienne : accueil de 4.500 étudiants par construction de sept à huit U. P. Province : construction de huit U. P. Création d'antennes pédagogiques.
32. Enseignement arts plastiques...	43	32. Prévisions : Transfert à la Défense de l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs. Construction d'écoles en province (dont Nantes, Bordeaux et Aix).
33. Enseignement musical	85	33. Dont : Reconstruction du Conservatoire natio- nal de Paris : 50 millions de francs. Création Conservatoire régional (par aménagement des locaux rue de Madrid : 3 millions de francs. Conservatoires régionaux, dont Rouen : 28 millions de francs.
34. Enseignement dramatique	2	
35. Formation audiovisuelle	10	35. Prévision : équipement d'une école d'enseignement du cinéma (probablement à Saint-Germain).
Total formation	292	

Création.

CATEGORIES D'OPERATIONS	MONTANT de l'enveloppe Autorisations de programme.	PRINCIPALES REALISATIONS PHYSIQUES
	(En millions de francs.)	
41. Mobilier national, manufactures.	9	
42. Aide à la construction d'ateliers d'artistes	10	
43. Centre culturel du plateau Beau- bourg	11	<p>43. Dont :</p> <p>Achat d'œuvres pour le centre Beau- bourg : 10 millions de francs.</p> <p>Constitution d'un centre de documen- tation sur l'art contemporain : 11 mil- lions de francs.</p>
44. Divers	8	<p>44. Dont :</p> <p>Aménagement d'un centre d'études de la tapisserie à Beauvais.</p> <p>Création d'une galerie d'exposition ouverte aux artistes.</p>
Total création	38	

Diffusion.

CATEGORIES D'OPERATIONS	MONTANT de l'enveloppe Autorisations de programme.	PRINCIPALES REALISATIONS PHYSIQUES
	(En millions de francs.)	
51. Musées	190	<p>51. Sur ce chiffre :</p> <p>— <i>Musées nationaux</i> : 138 millions de francs parmi les opérations nouvelles : Amélioration des conditions d'accueil du public et de travail des services (au Louvre en particulier, modernisation de l'équipement électrique et de l'éclairage, création d'un restaurant). Extension du musée du Jeu de Paume. Transfert de l'Ecole du Louvre. Première tranche de la création de l'Institut de restauration et du musée de la Renaissance.</p> <p>— <i>Musées classés et contrôlés</i> : 52 millions de francs parmi de nombreuses opérations subventionnées : Construction d'un musée d'archéologie à Lyon. Construction d'un musée municipal à Poitiers. Réorganisation du musée des Augustins à Toulouse. Extension des musées de Bordeaux.</p>
52. Cinéma	3	
53. Musique	40	<p>53. Dont :</p> <p>Entretien et rénovation des théâtres lyriques nationaux : 5 millions de francs. Installation à Vincennes ou à la Défense du Ballet national et de l'école de danse de l'Opéra : 10 millions de francs. Construction et équipements studios musique : 17 millions de francs.</p>
54. Théâtre	47	<p>54. Dont :</p> <p>Théâtres nationaux : 17 millions de francs. Théâtres municipaux : 15 millions de francs. Maison spectacle : 8 millions de francs.</p>
Total diffusion.....	280	

ANNEXE

TABLEAU GENERAL DE REPARTITION DE L'ENVELOPPE PAR FONCTIONS

FONCTIONS ET SERVICES	PROPOSITIONS des groupes.		AUTORISATIONS DE PROGRAMME (2.000 millions de francs.)			OBSERVATIONS
	Total.	Première urgence.	Autorisations de programme.	Collectivités.	Formation brute de capital fixe.	
<i>Action culturelle.</i>						
1. Equipements polyvalents	»	»	100	100	200	1, 2, 3, 4 : y compris la part du Ministère des Anciens combattants dans les actions à entreprendre par le Fonds d'intervention culturelle. N. B. — Les actions étant considérées comme prioritaires, leur montant est identique dans l'une et l'autre hypothèse.
2. Equipements intégrés	»	»	25	25	50	
3. Etudes, prototypes et expérimentations	»	»	40	5	45	
4. Fonds d'équipement culturel	»	»	35	»	35	
Total Action culturelle	»	»	200	130	330	
<i>Protection.</i>						
1. Bâtiments civils	288	273	60	»	60	3 : ne concerne plus que des opérations sur immeubles situés dans des espaces protégés. 5 : non compris la participation des ministères à l'indemnisation des travaux de Marseille. 6 : non compris la participation des ministères intéressés à la construction de la Cité interministérielle.
2. Patrimoine monumental ou naturel	2.100	1.050	924	454	1.378	
3. Sites	223,6	223,6	28	80	108	
4. Inventaire	3,4	3,4	3,4	»	3,4	
5. Fouilles	71,6	59,2	35,5	»	35,5	
6. Archives	127,7	104,5	65	60	125	
7. Conservation de films	11,8	11,8	11,8	»	11,8	
8. Equipements des services	50,5	50,5	25	»	25	
Total Protection	2.876,6	1.776	1.152,7	594	1.746,7	
<i>Formation.</i>						
1. Enseignement architectural et art plastique	328	242	200	25	225	Taux de subvention aux opérations municipales : 50 %.
2. Enseignement musical	181	140	95	42	137	
3. Enseignement dramatique	34	34	2	»	2	
4. Formation audio-visuelle	30	30	10	»	10	
Total Formation	573	446	307	67	374	
<i>Création.</i>						
1. Création artistique	48	48	40	»	40	
Total Création	48	48	40	»	40	
<i>Diffusion.</i>						
1. Musées	415	261,2	200	82,5	282,5	1. Participation de l'Etat : 60 %. 3. Participation de l'Etat : 30 %. 4. Participation de l'Etat : 35 %.
2. Cinéma	52	42	3	»	3	
3. Musique	120	76,5	42,5	42,5	85	
4. Théâtre	310	259	54,8	35	89,8	
Total Diffusion	897	638,7	300,3	160	460,3	
Total général	4.394,6	2.908,7	2.000	951	2.951	

TROISIEME PARTIE

L'EDUCATION

I. — L'exécution du V^e Plan en matière d'éducation.

Le V^e Plan s'était fixé :

- d'augmenter les capacités d'accueil en fonction de l'accroissement démographique ;
- de mettre en œuvre certaines réformes (premier cycle, deuxième cycle court, enseignement technique supérieur court).

En fait, si l'évolution des effectifs a suivi les prévisions, leur répartition entre les niveaux et les types d'enseignement ne fut pas celle qu'on attendait, car la rapidité des réformes avait été sur-estimée. Le baccalauréat scientifique a eu moins d'attrait que le littéraire. Les facultés de formation littéraire ont elles aussi attiré plus d'étudiants que les facultés scientifiques. Quant aux I. U. T., les effectifs furent inférieurs aux prévisions.

Certaines normes de capacité des locaux ayant été modifiées, les C. E. S. ont accueilli moins d'élèves que prévu.

Enfin, les collectivités locales ont accru leurs efforts en faveur du premier degré.

Le montant des autorisations de programme que le V^e Plan devait consacrer à l'éducation s'élevait à 18,26 milliards de francs.

Les réalisations ont porté en francs constants sur 15,10 milliards de francs, soit un taux d'exécution de 82,7 % selon le « bleu » publié en annexe au budget de 1971 et intitulé « Exécution du V^e Plan ».

Les trois premières années du Plan ont été caractérisées par une croissance rapide qui s'est ralentie vers la fin de la période quinquennale, en raison du blocage du fonds d'action conjoncturelle. Un déblocage de 362 millions de francs en 1970 a permis sur le tard de redresser la tendance.

EXÉCUTION PHYSIQUE ET FINANCIÈRE

1. Enseignement préscolaire et élémentaire.

Les prévisions portant sur un montant de 2,5 milliards ont été réalisées à 66,2 % en francs constants (1,6 milliard).

Sur les 340.000 créations de places prévues dans l'enseignement préscolaire, n'en ont été réalisées que 296.000 (soit un taux d'exécution de 86,5 %), et dans l'enseignement élémentaire 516.200 places créées sur 672.400, soit 76,8 %.

Il faut ajouter à ces chiffres 68.000 places dans l'enseignement préscolaire et 148.000 places dans l'enseignement élémentaire, créées par les collectivités locales qui ont accompli là un effort considérable.

2. Premier cycle du second degré.

Sur 5,5 milliards d'autorisations de programme prévus, 4,4 milliards de francs constants ont été dépensés, soit un taux d'exécution de 79,9 %.

Sur les 844.000 places supplémentaires prévues, 800.000 places environ ont été créées, ce qui correspondrait à un taux d'exécution de 95 %. Mais la modification apportée aux normes pédagogiques des C. E. S. a diminué la capacité réelle des établissements par rapport à la capacité théorique, de telle sorte que la capacité supplémentaire nette n'a été que de 577.000 places, le taux d'exécution correspondant n'étant plus que de 68,8 %.

3. Deuxième cycle du second degré.

La répartition des élèves entre les cycles court et long n'a pas été conforme aux prévisions. Les formations en deux ans du cycle court se sont développées trop lentement. Mais le phénomène le plus inquiétant est surtout le déséquilibre croissant entre les formations de type littéraire et les formations de type scientifique. Les Lettres attirent de plus en plus les élèves, alors que notre pays a le plus grand besoin de scientifiques.

2,5 milliards d'autorisations de programme avaient été prévues ; les réalisations ont dépassées largement ce montant, atteignant finalement 3,5 milliards (francs constants), ce qui correspond à un taux de 138,5 %.

Nous signalerons l'effort accompli au titre des équipements complémentaires pour la mise à la disposition des établissements de bâtiments démontables. 168.000 places ont été ainsi créées pour les classes mobiles du second degré et 480 ateliers démontables pour les établissements d'enseignement technique.

4. Enseignement spécial.

Les prévisions portaient sur 765 millions. 595 millions de francs constants ont été dépensés. Le taux d'exécution est de 77,8 % qui correspond à des taux de :

- 62 % pour les classes de perfectionnement ;
- 104 % pour les C. E. S. (sections d'éducation spécialisée) ;
- 55 % pour les E. N. P. (écoles nationales de perfectionnement).

5. Enseignement supérieur.

La répartition a été contraire aux prévisions. 51.000 places étaient disponibles dans les I. U. T. 18.000 étudiants seulement s'y sont inscrits.

Les facultés des sciences n'ont reçu que 22 % des étudiants contre 56 % dans les facultés de lettres et de droit. L'objectif pour 1972 de 40 % d'étudiants en sciences est donc définitivement compromis.

Une enveloppe de 6 milliards était prévue pour l'enseignement supérieur :

- 3,5 milliards pour les facultés ;
- 1,2 milliard pour les I. U. T. ;
- 1,3 milliard pour les œuvres.

L'exécution financière n'a été que de 4 milliards de francs constants, soit 67 % de ce taux :

- 73 % d'exécution pour les facultés ;
- 84 % pour les I. U. T. ;
- 40 % pour les œuvres.

Bibliothèques : un peu plus de la moitié seulement du programme a été réalisé : 52,5 % (140.000 mètres carrés sur les 258.000 prévus).

Les œuvres universitaires : le retard est considérable en ce qui concerne les chambres d'étudiants (38 % de taux d'exécution) et les restaurants (56 %).

6. Equipements complémentaires.

L'enveloppe était de 355 millions. Les réalisations ont dépassé ce chiffre. 400 millions en francs constants, soit un taux de 112,6 %.

Un effort tout particulier a été décidé après 1968 en faveur des classes mobiles.

7. Départements et territoires d'outre-mer.

Les réalisations ont porté sur 387,7 millions, alors que 495 millions étaient prévus. Le taux d'exécution en francs constants est de 78,7 %.

II. — L'éducation dans les années à venir. Introduction.

La réflexion sur les fins et les moyens de l'éducation à laquelle nous invite périodiquement l'examen du Plan revêt à l'occasion des débats sur le rapport général du VI^e Plan une importance exceptionnelle.

Le système éducatif français aborde en effet une phase décisive de son évolution. Il ne s'agit pas d'un aménagement de plus dans ses structures, mais d'une mutation fondamentale.

Deux traits la caractérisent :

- 1° Les classifications et les hiérarchies tranchées du système scolaire et professionnel s'estompent progressivement ;
- 2° On voit s'imposer corrélativement la notion d'éducation permanente.

1° Le système éducatif qui a prévalu jusqu'à nos jours était divisé par une série de quatre coupures selon lesquelles le système entier était articulé :

a) La première coupure séparait la scolarité obligatoire des études ultérieures. Lorsque la scolarité n'était obligatoire que jusqu'à quatorze ans et qu'un faible pourcentage des adolescents prolongeaient leurs études, cette coupure accusait la différence entre deux genres de vie distincts : d'un côté le genre de vie « intellectuel », qui comprenait les professeurs, les ingénieurs, les membres des professions libérales et les cadres administratifs ; de l'autre côté le genre de vie de ceux qui avaient un métier manuel ou une profession de technicien encore très proche d'une qualification ouvrière. A ce second genre de vie, il fallait rattacher évidemment les classes paysannes et l'enseignement qui leur était donné.

b) Une deuxième coupure séparait totalement la vie d'élève ou d'étudiant de la vie professionnelle. Plus longues et difficiles étaient les études de l'enfant et de l'adolescent, plus élevé était son rang dans la société comme dans la vie économique. Mais, en tout état de cause, une fois reçue l'éducation initiale, il n'était pas question d'un perfectionnement ou d'une reconversion et les cas que l'on pouvait citer étaient extrêmement rares.

c) On pouvait, en troisième lieu, séparer nettement : d'une part, l'enseignement scolaire et universitaire dont la mission était de transmettre un savoir de caractère général et fortement abstrait et de former ainsi, par l'intermédiaire de la pensée générale déductive, l'aptitude ultérieure aux connaissances professionnelles, et, d'autre part, l'enseignement professionnel qui préparait lui, directement, c'est-à-dire, sans détour théorique préalable, à l'entrée dans la vie active.

d) Enfin, la formation supérieure dispensée par l'Université et les grandes écoles s'opposait nettement à l'apprentissage comme à la formation reçue dans les établissements d'enseignement technique.

Ces hiérarchies scolaires et sociales relèvent du passé. Sous l'entrain du progrès scientifique, des mutations technologiques et

du développement économique, les oppositions tranchées qui fragmentaient l'enseignement tendent à s'évanouir :

a) L'allongement de la scolarité obligatoire et le développement de la scolarité volontaire après l'âge de seize ans ont remis en cause la coupure entre la scolarité commune et les études privilégiées. L'âge de seize ans devient une frontière floue et constamment transgressée.

b) La vie d'élève ou d'étudiant ne peut plus s'opposer à la vie professionnelle. « Recyclage », reconversion et formation post-scolaire sont imposés par les changements technologiques.

c) Quant à la distinction radicale entre savoir théorique abstrait et formation professionnelle, elle disparaît également ; d'une part l'enseignement professionnel se pénètre de plus en plus des dispositifs théoriques et formels de la culture générale (il participe à la tendance générale de toute transmission qui est de tourner au symbolisme abstrait, tendance qui a été notée par certains sociologues). D'autre part, l'enseignement conçu par et pour des intelligences plus abstraites doit répondre aux progrès de la recherche scientifique et technique. La science est inséparable des appareillages complexes de l'expérience. Le maniement indispensable des relais techniques de la connaissance atténue la différence entre théorie et pratique.

d) L'opposition entre la formation supérieure des grandes écoles et des universités et la formation des établissements d'enseignement technique — coupure à laquelle correspondait dans la société le clivage entre classe supérieure et classe inférieure — se dilue dans la diversification croissante des emplois et le développement de l'enseignement technique de haut niveau.

2° Dans les pays de civilisation industrielle avancée, la seconde moitié du xx^e siècle sera marquée par la naissance et le triomphe de l'idée d'*éducation permanente*. Ce mot d'éducation ne doit pas être pris dans un sens restrictif ni être considéré comme désignant seulement cet enseignement théorique et général dont nous avons dit qu'il était de moins en moins séparé d'un enseignement très proche de la réalité. Nous l'entendons, très classiquement d'ailleurs, comme l'action d'élever, de former un enfant, un jeune homme ou un adulte, de lui donner un ensemble d'habiletés intellectuelles ou manuelles qui lui permettent de s'épanouir, de répon-

dre à sa vocation et de s'intégrer dans la vie économique et sociale. Cette notion recouvre bien évidemment celle de culture entendue en un sens bien différent de ce que l'on pouvait concevoir à une époque où les structures économiques et sociales étaient pratiquement immuables et où les sciences et les techniques progressaient lentement. La culture est essentiellement l'ensemble des connaissances et des aptitudes qui permettent à un individu de se situer, de comprendre quel est le sens de son métier, de sa vie, dans un ensemble social et dans un ensemble de sociétés.

Remarquons d'ailleurs qu'en se référant au préambule de la Constitution de la IV^e République, la Constitution de 1958 rassemblait bien plusieurs des idées essentielles que nous vous avons présentées : « La Nation, dit-elle, garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public et laïc à tous les degrés est un devoir de l'Etat ».

La loi d'orientation de l'enseignement supérieur assignait précisément, dans son article premier, à cet enseignement une mission d'éducation permanente : « L'enseignement supérieur doit être ouvert aux anciens étudiants ainsi qu'aux personnes qui n'ont pas eu la possibilité de poursuivre des études afin de leur permettre, selon leurs capacités, d'améliorer leurs chances de promotion ou de convertir leur activité professionnelle. Les universités doivent concourir, notamment en tirant parti des moyens nouveaux de diffusion des connaissances, à l'éducation permanente à l'usage de toutes les catégories de la population et à toutes fins qu'elle peut comporter. D'une manière générale, l'enseignement supérieur — ensemble des enseignements qui font suite aux études secondaires — concourt à la promotion culturelle de la société et, par là même, à son évolution vers une responsabilité plus grande de chaque homme dans son propre destin ».

III. — L'éducation dans le VI^e Plan : Analyse et réflexions.

L'éducation est abordée, dans le rapport général sur le VI^e Plan au chapitre IV intitulé « L'éducation, le développement culturel et scientifique » en quatre pages (pp. 85 à 89). Le rapport général, tome I, comprend au total 137 pages.

Au début de ce chapitre, en quelques lignes, est défini le rôle de l'éducation tel qu'il est conçu par les auteurs du Plan : « L'éducation assure la continuité de la société en même temps que la promotion des individus. Elle transmet les valeurs essentielles de la civilisation. Elle prépare les hommes aux diverses fonctions qu'ils seront appelés à exercer dans l'activité économique et sociale, en les dotant de l'autonomie et des possibilités de création qui sont à la base du développement et de l'innovation ».

Les « deux *objectifs fondamentaux* du VI^e Plan dans le domaine de l'éducation » seront :

- la contribution à une plus grande égalité des chances ;
- une meilleure préparation à la vie professionnelle,

objectifs dont la réalisation passera nécessairement par la recherche d'une plus grande efficacité du système éducatif, c'est-à-dire par la lutte contre l'échec scolaire et universitaire.

Parmi les différentes *actions* à mener au cours du VI^e Plan, en matière d'éducation, quatre se voient reconnaître un caractère *prioritaire* :

- 1° La modernisation de l'enseignement supérieur (rôdage et adaptation des nouvelles institutions universitaires) ;
- 2° Le développement de la formation générale de base « commune à tous les jeunes Français » ;
- 3° L'adaptation des formations et des disciplines à la vie économique et sociale ;
- 4° La contribution de l'Education nationale au développement de la formation continue.

Parmi ces quatre actions prioritaires, les deux premières sont traitées plus à loisirs, les deux suivantes plus rapidement.

1. *La modernisation de l'enseignement supérieur* : cette modernisation comporterait :

- une remise en ordre des filières de formation (les auteurs du Plan insistent, surtout ici, sur l'évolution souhaitable de la répartition des *effectifs* s'orientant vers chacune des dites filières) ;
- un raccourcissement de la durée moyenne des études initiales qui trouverait sa contrepartie dans le développement de la formation continue : c'est là l'un des éléments, nous dit-on, d'une politique d'égalisation des chances ;
- une meilleure orientation des étudiants, dont il est précisé plus loin qu'elle devrait être « sélective ». Il faudra à ce sujet, est-il souligné, que les universités auxquelles la loi confère désormais les responsabilités décisives, fassent preuve « d'imagination, de lucidité et de rigueur ».

2. *Le développement de la formation générale de base* : cette formation « commune à tous les jeunes Français » et qui englobe les enseignements du premier degré et du premier cycle du second degré, est donc celle qui correspond à peu près à la période de scolarité obligatoire.

Les auteurs du Plan abordent surtout les problèmes de *l'enseignement élémentaire* ; à ce niveau, l'objectif principal est de réduire le taux des redoublements et des inadaptations scolaires préjudiciables à la poursuite des études dans le premier cycle du second degré.

A cet effet, on devra :

- modifier les contenus ;
- améliorer la formation des maîtres ;
- améliorer les conditions de l'expérimentation pédagogique.

1° Modifier les contenus de l'enseignement élémentaire, c'est-à-dire :

- moderniser les enseignements de base traditionnels ;
- dispenser une meilleure initiation artistique ;
- améliorer l'éducation physique et sportive ;
- introduire une initiation économique et sociale.

2° Améliorer la formation scientifique, pédagogique et pratique des maîtres, ce qui suppose :

- la réforme des écoles normales d'instituteurs : suppression des classes secondaires et augmentation corrélative des capacités d'accueil dans les classes « post-baccalauréat », permettant d'y accueillir tous les maîtres de l'école élémentaire ;
- la résorption de l'auxiliariat ;
- le développement de la formation continue.

3° Améliorer les conditions de l'expérimentation pédagogique pour permettre d'améliorer le rendement et l'efficacité pédagogique, assurer une meilleure diffusion des expériences, propre à entraîner la cohérence et la continuité des innovations.

A la suite de ces divers efforts, les auteurs du Plan espèrent obtenir une diminution des retards scolaires dans l'enseignement élémentaire.

Quant au *premier cycle du second degré*, la question est abordée en quelques lignes :

« Au cours du VI^e Plan, sera achevée la réforme fondamentale entreprise en 1966-1967 : prolongation de la scolarité obligatoire et mise en place d'un réseau d'établissements du premier cycle, les collèges d'enseignement secondaire. Ceci se traduira par l'accroissement des effectifs des C. E. S. et impliquera un effort soutenu de construction en leur faveur. Cependant les structures du premier cycle, dont la vocation est l'enseignement général, comporteront les infléchissements nécessaires afin de préparer dans de meilleures conditions aux formations professionnelles. C'est pourquoi, notamment, les classes pratiques seront transformées en classes préprofessionnelles organisées en groupe de niveau mettant en œuvre des méthodes pédagogiques plus souples et mieux adaptées. »

3. *L'adaptation des formations et des disciplines à la vie économique et sociale* sera assurée par deux types de mesures :

- L'amélioration de l'orientation sera obtenue par :
 - la mise en œuvre d'institutions spécialisées ;
 - la préparation dans les différents niveaux d'enseignement à l'exercice réel des choix ;
 - l'enseignement de la technologie dans le premier cycle de l'enseignement du second degré ;
 - l'initiation économique et sociale ;
 - le renforcement des horaires de sciences dans les sections littéraires ;
 - l'aménagement des passages entre les différents niveaux de l'enseignement technique et entre enseignement technique et enseignement général.
- Le renforcement des enseignements techniques et professionnels suppose d'abord leur revalorisation. Il est fait ici référence au projet de loi d'orientation sur l'enseignement technologique, encore à l'étude lors de l'élaboration du rapport, actuellement en navette après une première lecture à l'Assemblée Nationale et au Sénat. C'est ce texte, en effet, qui sous-tend un grand nombre des remarques faites dans ce chapitre du rapport sur le Plan.

Les enseignements technologiques et professionnels font l'objet d'une déclaration de priorité pour un montant de 4.500 millions de francs.

4. *La contribution du système éducatif à l'éducation permanente et à la formation continue*, compte tenu notamment des besoins qui se manifesteront dans le cadre de l'application de l'accord du 9 juillet 1970 sur la formation et le perfectionnement professionnels. Les auteurs du rapport précisent que « l'Education nationale devra jouer un rôle privilégié dans la mise en œuvre de la politique interministérielle de formation professionnelle. Toutes mesures nécessaires devront donc être prises pour faciliter aux adultes l'accès aux établissements techniques, notamment dans les collèges d'enseignement technique, les lycées techniques, les instituts universitaires de technologie. Le rapport rappelle en outre la mission particulière d'éducation permanente qui a été confiée aux nouvelles

universités ; elles devront à cet effet passer avec l'Etat des conventions de formation ; n'est pas mentionné ici explicitement le projet de loi sur la formation professionnelle permanente présenté au Parlement il y a quelques semaines et actuellement en cours de discussion mais dont le but répond bien à ces préoccupations.

Il est stipulé enfin que les instituts de formation de formateurs, de recherche pédagogique et de diffusion de la documentation (on peut penser aux organismes nés de l'éclatement de l'Institut pédagogique national, à l'O. N. I. S. E. P., etc.) devront élargir leur vocation aux adultes et infléchir dans cette intention leur organisation et l'ampleur de leur effort.

C'est donc sur le principe de l'éducation permanente que s'achèvent les quelques pages consacrées dans le rapport général à l'éducation.

*
* *

Avant d'entamer l'étude du chapitre détaillé consacré à l'éducation dans le tome II du Plan, nous devons ici faire une parenthèse pour analyser brièvement la part consacrée dans le VI^e Plan à la formation professionnelle, puisque les efforts faits dans ces deux domaines sont étroitement liés.

La formation permanente est abordée dans le rapport général sur le VI^e Plan (tome I), au chapitre III, intitulé « L'emploi et la formation professionnelle (pages 73 et suivantes) ; en première partie, un « A » traite de « la politique de la formation professionnelle » qui aborde successivement les formations initiales (p. 73) et les formations ultérieures (p. 74) ; les formations initiales intéressent l'enseignement technologique et professionnel et l'apprentissage :

— pour l'enseignement technologique, il faut d'une part réduire le nombre des jeunes qui entrent dans la vie active sans aucune qualification (actuellement, le quart de chaque classe d'âge) ; d'autre part, réduire l'écart entre les qualifications offertes et celles qui sont demandées (inadaptation actuelle de nombreux C. A. P.) ; l'instrument de cette politique sera surtout la loi d'orientation sur l'enseignement technologique (pour l'étude du projet de loi soumis

au Parlement, on pourra se reporter au rapport présenté au nom de la Commission des Affaires culturelles par M. Chauvin, Sénat n° 325, session 1970-1971).

Outre la nécessaire revalorisation de l'enseignement technologique, un effort sera fait pour réorganiser l'apprentissage et améliorer la qualité de la formation qu'il dispense, de façon à offrir aux jeunes apprentis un enseignement de qualité égale à celle que reçoivent les élèves des établissements d'enseignement technologique de même niveau. (On pourra, là encore, se reporter aux travaux parlementaires sur le projet de loi, actuellement en discussion, relatif à l'apprentissage ; rapport Chauvin, Sénat n° 324, session 1970-1971.) ;

— pour les formations ultérieures, il est fait rappel des principaux textes et accords qui visent à en assurer le développement : loi du 3 décembre 1966 sur la formation professionnelle, loi du 31 décembre 1968 sur la rémunération des stagiaires, accord national interprofessionnel du 9 juillet 1970, ainsi que le récent projet de loi soumis au Parlement portant organisation de la formation professionnelle permanente (cf. le rapport de M. Chauvin au nom de la Commission des Affaires culturelles, Sénat n° 323, session 1970-1971, et l'avis de M. Blanchet au nom de la Commission des Affaires sociales, Sénat n° 318, session 1970-1971).

La politique de formation professionnelle au cours du VI^e Plan sera « ambitieuse » et nécessitera donc l'utilisation maximale du potentiel de formation existant et la coordination des actions entreprises. Seront notamment appelées à y participer de façon très active, d'une part l'Education nationale grâce à ses équipements et à son personnel, d'autre part l'Association pour la formation professionnelle des adultes ; en outre, sera poursuivie une politique de concertation avec les partenaires sociaux, dont la souplesse sera seule en mesure de répondre à la diversité des besoins.

Les objectifs prioritaires retenus pour le VI^e Plan sont les suivants (p. 76) :

- la formation des jeunes qui sortiront encore du système scolaire sans qualification professionnelle ;
- la conversion pour les travailleurs des secteurs en régression ;
- la promotion professionnelle pour faciliter l'accès aux niveaux déficitaires de technicien et de technicien supérieur ;

- la formation et le perfectionnement propres à assurer la sécurité de l'emploi ;
- la satisfaction des besoins spécifiques de certaines catégories particulières telles que les femmes, les travailleurs âgés de plus de quarante-cinq ans, les immigrants ;
- le développement de programmes de formation et de réadaptation destinés aux handicapés.

Le caractère prioritaire de ces actions répond, selon les auteurs du Plan, à un double but : contribution à la croissance économique, et par là au niveau de vie général ; développement, grâce à la promotion professionnelle, des possibilités d'épanouissement personnel de chacun.

Des indications plus détaillées sur la politique de formation professionnelle au cours du VI^e Plan se retrouvent dans l'annexe A 4 (tome II, p. 33 à 39) à laquelle on pourra se reporter.

*
* * *

Après cette analyse rapide des objectifs prioritaires en matière de formation professionnelle, nous reviendrons sur l'éducation, en analysant, cette fois à partir du tome II du Plan, annexé au rapport général, les *programmes d'actions détaillées* consacrés à l'éducation (annexe C 1, tome II, p. 159 à 167).

Le chapitre s'ouvre sur des considérations d'ordre général tendant à mettre en valeur l'évolution du rôle du système éducatif.

En ce qui concerne les formations initiales, notamment, leur contenu doit évoluer parce que leur fonction n'est plus la même : loin de constituer un patrimoine de connaissances suffisant pour l'ensemble de la vie de chaque homme, elles doivent au contraire être conçues dans la perspective de l'éducation permanente, dispensée tout au long de la vie, et préparer avant tout les adaptations qui, ultérieurement, se révéleront indispensables.

Quant à l'ensemble du système éducatif, il faut en accroître l'efficacité ; l'accès doit en être ouvert à toute la collectivité, de façon à assurer le meilleur rendement possible du potentiel qu'il constitue.

Les auteurs du Plan rappellent ici les deux objectifs prioritaires retenus en matière d'éducation pour le VI^e Plan : l'éducation devra être un facteur d'égalisation des chances ; elle devra, d'autre part, mieux préparer les jeunes à leur entrée dans la vie active et professionnelle ; en vue de ce second objectif, est de nouveau mentionnée la loi d'orientation sur l'enseignement technologique.

Après ces considérations d'ordre plus général, la première partie du chapitre C 1 est consacrée aux « mesures décidées », qui sont analysées par ordre ou niveau d'enseignement. Mais tout d'abord, les auteurs du Plan soulignent que la formation de base peut dès maintenant être considérée comme s'adressant à la totalité de la population âgée de quatre à seize ans.

a) *Pour l'enseignement préscolaire*, l'objectif à atteindre est de satisfaire la demande des familles. En 1975, il accueillera environ un cinquième des enfants de deux ans, deux tiers des enfants de trois ans, et la quasi-totalité des enfants de quatre et cinq ans.

Les effectifs de l'enseignement public au niveau préscolaire seraient alors de plus de deux millions d'enfants ; pour les plus jeunes, l'accueil en école maternelle est souvent impossible, par exemple dans les zones rurales ; les auteurs du Plan prévoient que des solutions devront alors être expérimentées en liaison avec d'autres services collectifs, tels que les crèches, les garderies, etc. En même temps est souligné l'impératif du maintien de la qualité pédagogique de l'enseignement préscolaire, qui suppose un effort de constructions neuves et l'utilisation de classes libérées du fait de la diminution des effectifs de l'enseignement élémentaire.

b) *Pour l'enseignement élémentaire*, c'est avant tout un effort de rénovation qui s'impose. Le rôle de cet enseignement n'est plus le même que lorsqu'il était encore souvent un enseignement terminal. Cette rénovation déjà commencée se poursuivra par le développement du « tiers-temps pédagogique ».

Il s'agira donc d'abord de mener à bien une rénovation des contenus de l'enseignement avec la réforme de l'enseignement des disciplines ou langages fondamentaux que sont les mathématiques et le français et le développement des disciplines d'éveil.

Il s'agira ensuite d'un effort d'amélioration de la formation des maîtres, formation initiale (tous les maîtres devront passer par une école normale d'instituteurs) ou recyclage (destiné d'une part à ceux, auxiliaires par exemple, qui n'auront pas reçu cette formation initiale, d'autre part à l'ensemble des maîtres en service pour permettre leur adaptation au renouvellement des méthodes et du contenu de l'enseignement élémentaire).

Par ce double effort, qui portera sur les contenus et sur les méthodes pédagogiques, les auteurs du Plan espèrent obtenir une diminution importante, de l'ordre du tiers ou du quart, des taux de redoublement, anormalement élevés dans notre pays.

Il est à noter que, du fait de la légère décroissance démographique récente et du fait de cette diminution espérée des redoublements, les effectifs de l'enseignement élémentaire devraient diminuer au cours du VI^e Plan. Ils seraient d'un peu moins de 4 millions en 1975-1976 contre 4,12 millions en 1970-1971.

Ce chiffre est à rapprocher de celui précité des effectifs de l'enseignement préscolaire : si l'on calcule les effectifs globaux de ces deux ordres d'enseignement (préscolaire et élémentaire) pour une masse globale à peu près constante, de 1970 à 1975, de 6 millions d'enfants, les effectifs de l'enseignement préscolaire atteindraient en 1975 plus du tiers de cette masse totale : l'augmentation des effectifs de l'enseignement préscolaire qui exigera à ce niveau un très sérieux effort quantitatif trouvera sa contrepartie dans la réduction simultanée des effectifs de l'enseignement élémentaire, qui devrait permettre de faire porter l'effort à ce niveau sur le plan de la qualité ; les enseignants et les pédagogues ont souvent attiré l'attention sur les difficultés que présente pour les jeunes enfants le passage de l'enseignement préscolaire à l'enseignement élémentaire ; il faut espérer que du fait même de l'allègement des effectifs de l'enseignement élémentaire, pourront être appliquées des méthodes d'enseignement plus individualisé, grâce auxquelles les premières années de cet enseignement pourraient être d'un abord moins difficile ; à l'heure actuelle, 33 % des enfants redoublent la première année du cycle élémentaire, c'est-à-dire qu'un tiers d'entre eux commence sa période de scolarité obligatoire par un échec.

c) *L'enseignement du premier cycle* de l'enseignement secondaire auquel il appartient désormais de dispenser à tous les enfants les connaissances essentielles, conservera son organisation sur la base de trois sections à pédagogie différenciée, entre lesquelles les échanges devront se développer tout en restant équilibrés. Les sections I (classique ou moderne long) et II (moderne court) devraient accueillir chacune environ 40 % des enfants, la section III (anciennes classes de transition et pratiques) environ 20 %.

L'échec des classes pratiques a incité la Commission de l'Éducation à recommander que l'accès aux formations techniques soit possible à l'issue de la classe de 5^e III (on pourra se reporter à ce sujet aux travaux parlementaires sur le projet de loi d'orientation de l'enseignement technologique).

Les auteurs du Plan ajoutent que l'« infléchissement apporté à la mission du premier cycle sera conduit dans deux directions : pousser autant que faire se peut la scolarité générale pour ceux qui peuvent réellement en profiter, donner à ceux qui sortent du système éducatif une réelle préparation à la vie professionnelle ».

Quant aux effectifs du premier cycle, ils seront en augmentation importante, passant de 2,27 millions en 1970-1971 à plus de 2,6 millions en 1975-1976.

d) *Dans le second cycle court*, les formations en trois ans au C. A. P. continueront à représenter une part importante ; les formations en deux ans connaîtront un développement rapide. Les brevets d'études professionnelles en deux ans (B. E. P.) seront notamment appelés à jouer le rôle de plaque tournante pour la préparation à des professions diverses et évolutives.

Plutôt que de doter les écoles d'équipements coûteux et de tenter d'y reconstituer les conditions réelles de production, il sera fait davantage appel à la pratique de stages en milieu professionnel.

Ce niveau d'enseignement devrait accueillir plus de 650.000 élèves en 1975-1976, contre 491.000 en 1970-1971.

Le *second cycle général*, actuellement trop diversifié, devra être restructuré.

Le *second cycle long technique*, correspondant à la formation de techniciens, pour laquelle les besoins sont loin d'être satisfaits, sera revalorisé, notamment par l'aménagement de possibilités de réintégration vers les études générales, et par la possibilité d'accès à une formation supérieure après quelques années de vie profes-

sionnelle. (On retrouve ici la notion de « chèque » ou de « crédit d'enseignement » apparue dans le projet de loi d'orientation sur l'enseignement technologique, qui vise à faciliter, pour les diplômés de l'enseignement technologique, l'accès à des cycles de formation permanente après quelques années de vie professionnelle, en vue d'obtenir une qualification d'un niveau supérieur.)

L'ensemble du second cycle long passera de 660.000 élèves en 1970-1971 à près de 750.000 en 1975-1976, dont 60 % dans l'enseignement général et 40 % dans l'enseignement technique, les élèves de cette dernière filière se partageant par moitié entre les sections industrielles et les sections tertiaires.

L'enseignement technique long, menant aux brevets de techniciens et aux baccalauréats de techniciens, devrait conduire alors à un « flux de sortie » à ce niveau de 100.000 diplômés environ (pour moitié industriels, pour moitié tertiaires) contre 61.000 actuellement (23.000 industriels, 38.000 tertiaires).

e) *Pour l'enseignement supérieur*, deux problèmes sont abordés : le premier concerne l'institution de nouveaux rapports entre les Universités et l'Etat ; le deuxième l'adaptation en profondeur des enseignements supérieurs ; à ce sujet, les auteurs du Plan posent le principe suivant : « Sans renoncer à sa fonction primordiale de recherche et de culture désintéressée, l'Université aura pour tâche d'accroître et d'améliorer sa contribution au développement économique et social de la société dans laquelle elle vit ».

A ce niveau, également, devront être développées les formations scientifiques et technologiques.

Un effort considérable sera accompli au cours du VI^e Plan en faveur des instituts universitaires de technologie (I. U. T.) ; leur enseignement sera valorisé et un effort fait pour faciliter l'accès ultérieur de leurs diplômés aux diplômés d'ingénieur.

L'ensemble des effectifs de l'enseignement supérieur passerait de 647.000 en 1970-1971 à 750.000 ou 800.000 en 1975-1976.

D'autre part, c'est l'ensemble du système éducatif qui devra s'adapter à sa fonction nouvelle de formation continue (ou d'éducation permanente). La première étape de cette évolution sera l'ouverture des établissements d'enseignement technique de tous niveaux aux adultes. (Rappelons que le projet de loi d'orientation sur l'ensei-

gnement technologique prévoit que les mêmes diplômes devront pouvoir être obtenus aussi bien par l'enseignement technique initial que par l'apprentissage ou les formations ultérieures).

En vue de faciliter aux adultes la reprise des études de l'enseignement technologique, des mesures seront prises dans le cadre de l'accord national interprofessionnel du 9 juillet 1970, reprises et développées par le projet de loi portant organisation de l'éducation professionnelle permanente ; d'autre part, sur le plan pédagogique, le principe d'acquisition des titres de qualification par unités capitalisables, qui permet de choisir une progression plus ou moins rapide selon les disponibilités et les capacités de chacun, déjà expérimenté pour certains C. A. P., sera étendu à d'autres formations technologiques.

f) *L'enseignement spécial* est ensuite abordé : il concernera par priorité les enfants souffrant de handicaps irréversibles, et accueillera plus de 250.000 enfants en 1975-1976, contre plus de 150.000 actuellement.

g) C'est enfin *l'enseignement agricole* qui trouvera ici sa place. La qualité de l'enseignement technique sera améliorée et la coordination avec le Ministère de l'Éducation nationale renforcée, pouvant comporter, le cas échéant, une utilisation commune de certains locaux ; l'accès sera assuré de façon égale aux jeunes garçons et aux jeunes filles par le développement de la mixité ; l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire devra s'adapter pour répondre aux besoins nouveaux de l'agriculture.

*
* *

La deuxième partie de ce chapitre concerne *les charges, les moyens et les méthodes*.

a) L'évolution des charges.

On observera au cours du VI^e Plan une certaine pause dans la croissance des effectifs : les générations nombreuses de l'après-guerre ont désormais accédé pratiquement toutes aux divers niveaux d'enseignement, et l'apparition des générations de nouveau plus nombreuses qui en seront issues ne portera ses effets sur les effectifs scolaires que vers la fin du VI^e Plan.

Mais il faut tenir compte aussi d'autres éléments tels que l'incidence des migrations internes (urbanisation) ou la croissance des dépenses de renouvellement et d'entretien à mesure que le parc des équipements s'accroît.

Les auteurs du Plan soulignent l'importance du prélèvement exercé sur la population active par le secteur de l'éducation, d'une part du fait de l'augmentation du nombre d'élèves et d'étudiants, d'autre part du fait de l'augmentation des effectifs de personnels recrutés, ce qui impose que ces ressources soient utilisées en vue du meilleur rendement possible.

b) L'amélioration des méthodes.

Elle devra porter notamment sur :

- l'amélioration de la formation initiale et permanente des enseignants (formation scientifique, pédagogique, pratique), notamment dans l'enseignement élémentaire et technique (pour ce dernier type d'enseignement, des mesures sont prévues dans le texte du projet de loi d'orientation sur l'enseignement technologique, art. 11 et 13) ;
- la recherche d'une plus grande efficacité pédagogique, par le développement et la rationalisation de la recherche en éducation ;
- la mise en œuvre d'une politique coordonnée d'information sur les enseignements et les professions et d'orientation (sur ce point encore, on se reportera au projet de loi sur l'enseignement technologique, art. 2), à laquelle seront appelés à participer l'O. N. I. S. E. P., mais aussi l'O. R. T. F., etc. ;
- la meilleure affectation des ressources consacrées au système des aides sociales, aides en espèces (bourses) ou aide en nature (gratuité), qui comportera notamment une modulation destinée à privilégier les élèves de l'enseignement technologique ;
- pour les équipements, l'amélioration des normes et des procédés de construction ; le recours aux procédés industrialisés sera encouragé avec, pour le second degré, un effort de recherche de qualité architecturale et d'adaptabilité des bâtiments (en vue de l'application du principe énoncé plus haut de l'ouverture des équipements scolaires à la collectivité, notamment pour l'éducation professionnelle permanente).

Pour l'enseignement supérieur, un effort tout spécial sera fait dans le domaine des équipements de façon à assurer, là encore, le rendement maximal du potentiel ainsi constitué ; par exemple, grâce à la construction d'établissements de taille modérée insérés dans le tissu urbain (ce qui constitue une modification assez radicale par rapport au système d'universités « concentrationnaires » implantées dans des « campus », hors des villes, et formant un monde clos).

Le même effort d'ouverture sur la collectivité sera fait pour les équipements sportifs scolaires et universitaires.

c) Les moyens prévus.

La part de l'enveloppe « Education et Formation » affectée aux équipements de l'Education nationale s'élève à un montant de 17 milliards de francs 1970, ce montant incluant les 300 millions affectés à la formation continue dont il est fait état au chapitre sur la formation professionnelle.

Par ailleurs, 450 millions de francs seront, dans le cadre de la même enveloppe, consacrés aux équipements de l'enseignement agricole.

Cette évaluation est fondée, selon les auteurs du Plan, sur la prise en compte des éléments suivants :

- pour le premier degré : élévation des taux de scolarisation dans l'enseignement préscolaire, incidences de l'urbanisation, renouvellement des classes vétustes ;
- pour le second degré : accueil des effectifs supplémentaires, répartition dans les différents types d'enseignement, renouvellement des classes vétustes et provisoires ;
- pour le supérieur : prise en compte de nouvelles normes, adaptation ou desserrement d'une partie des équipements existants.

D'autre part, il est rappelé à la fin de ce chapitre que les équipements consacrés à l'enseignement technologique (à tous les niveaux : collèges d'enseignement technique, lycées techniques, instituts universitaires de technologie, écoles d'ingénieurs et formations technologiques longues) bénéficient d'une déclaration de priorité à concurrence d'un montant global de 4,5 milliards de francs.

C'est ce chiffre seul qui a été mentionné dans le rapport général, Tome I (p. 88) en tant qu'il fait l'objet d'un engagement plus formel de la part de l'Etat.

*

* *

Que penser de cette somme globale de 17 milliards de francs prévue pour les équipements de l'Education nationale au cours du VI^e Plan ?

Rappelons que, pour la période du V^e Plan, c'est finalement un chiffre de 25,5 milliards de francs qui avait été retenu comme montant de l'effort national d'équipement scolaire, universitaire et sportif ; si on déduit de cette somme les 5 milliards de francs qui devaient représenter l'effort des collectivités locales, il restait pour l'Etat une charge de 20,5 milliards de francs (1965).

Pour le VI^e Plan, le montant de l'enveloppe affectée aux autorisations de programme de l'équipement sportif et socio-éducatif est de 2,5 milliards de francs (annexe C 4 « Les activités sportives et socio-éducatives », p. 84).

On arrive donc globalement à des prévisions de dépenses de l'Etat pour l'équipement scolaire, universitaire, sportif et socio-éducatif au cours du VI^e Plan, de 17 et 2,5 milliards de francs, soit 19,5 milliards de francs, montant inférieur à celui retenu pour le V^e Plan (et il s'agit de francs 1970 au lieu de francs 1965).

Certains points importants nous paraissent devoir être soulignés :

Si le rapport de la Commission de l'Education fait bien prévoir une pause dans la croissance des effectifs, il n'en souligne pas moins que les besoins en équipements ne connaîtront pas la même pause, notamment du fait de l'urbanisation, qui crée des besoins supplémentaires dans les zones en expansion, sans permettre pour autant, dans les zones en régression, une diminution proportionnelle des moyens en équipement (ni d'ailleurs en personnel).

Dans l'enseignement supérieur, notamment, les besoins en équipement restent considérables ; nous exprimons, à ce sujet, notre inquiétude dans l'avis présenté au nom de la Commission des Affaires culturelles sur le projet de loi de finances pour 1971,

inquiétude aggravée par la réduction dans ce budget, le premier du VI^e Plan, des autorisations de programme destinées à l'enseignement supérieur et particulièrement aux Universités.

Encore plus inquiétante était la réduction très importante des autorisations de programme et des crédits de paiement pour les Instituts universitaires de technologie, au moment même où les travaux du Plan rappelaient qu'ils devaient jouer un rôle croissant dans le système éducatif du pays : dotés en 1970 de 297 millions de francs d'autorisations de programme, ils n'en recevaient plus en 1971 que 146,5 millions.

On a beaucoup dit que les places libres dans les I. U. T. ne trouvaient pas preneur ; mais il semble que les implantations de ces établissements n'aient pas toujours été judicieusement choisies ; tandis que les places étaient loin, dans la région parisienne, de répondre à la demande et aux besoins, au point que l'on y a vu s'instaurer une très stricte sélection à l'entrée, des I. U. T. restaient à demi vides dans des régions industriellement et économiquement peu développées.

Pour les universités, le manque actuel de locaux entraîne parfois, comme à Paris, la coexistence dans un même ensemble de bâtiments de deux ou plusieurs universités ; et l'on a vu à la Halle-aux-Vins des constructions interrompues, ce qui interdisait les transferts et regroupements qui auraient été nécessaires.

On ne dira jamais assez que c'est, dans certains cas, la réussite du système institué par la loi d'orientation qui est ainsi compromise.

Mais le Plan ne concerne pas seulement la programmation des équipements ; comme le montrent les développements consacrés aux divers ordres d'enseignement, c'est toute une organisation du système éducatif qui est en jeu.

Les prévisions concernant, par exemple, la répartition entre les différentes sections de l'enseignement du premier cycle et du second degré, entre enseignement général et enseignement technique, enseignement long et enseignement court, etc., constituent des orientations aussi importantes que l'indication du montant global des crédits d'équipement.

Un souhait se dessine dans le VI^e Plan, tout au long des pages consacrées à l'éducation : améliorer à tous les niveaux l'adaptation du système éducatif aux besoins du développement économique et

social, et dans ce but les enseignements technologiques et professionnels sont, on le sent, considérés comme prioritaires, ce qui se traduit d'ailleurs par une déclaration de priorité en faveur de leurs crédits d'équipement ; cette préoccupation est si accentuée qu'on aurait pu concevoir de placer, en annexe au chapitre sur l'éducation, le projet de loi d'orientation sur l'enseignement technologique, récemment soumis au Parlement et actuellement en cours de discussion.

Il s'agit de « revaloriser » cet enseignement, les diplômes qu'il délivre, les professions auxquelles il prépare, d'améliorer la qualification de ses maîtres, d'attirer vers lui le maximum d'élèves et d'étudiants.

Encore faudrait-il, semble-t-il, que cette revalorisation soit effective, que cet attrait qu'on veut susciter ne soit pas trompeur, que soit réellement améliorée la qualité de cet enseignement.

C'est ce vers quoi tendent et la loi d'orientation sur l'enseignement technologique et le VI^e Plan dans sa partie Education.

Cependant, si l'on observe le budget voté pour 1971 (et à quelles autres indications pourrions-nous nous fier en ce début d'exécution du VI^e Plan ?), qu'observe-t-on ?

Dans la loi de finances pour 1971, de même que les I. U. T. voyaient réduire leurs crédits d'équipement, l'enseignement technique du second degré voyait réduire le nombre de postes d'enseignants créés en sa faveur ; alors que se poursuivait et se développait la campagne lancée en faveur de l'enseignement technique, 1.500 emplois étaient créés pour 1971, contre 2.812 en 1970 et 3.480 en 1969.

C'est pourquoi il semble bien difficile de juger ce VI^e Plan qui nous est soumis.

Votre commission pourrait s'inquiéter de la volonté, partout manifestée dans le Plan, de favoriser le « rendement » du système éducatif, d'assurer la rentabilité de l'effort financier « consenti » ; mais elle a eu l'occasion récemment, lors du débat sur le projet de loi d'orientation de l'enseignement technologique de montrer qu'elle n'était pas décidée *a priori* à refuser tout effort de renouveau de l'enseignement, même si cet effort va dans le sens d'un rapprochement plus grand

avec les secteurs de l'économie ; elle a dit qu'elle considérait l'enseignement technologique comme une enseignement à part entière, qu'elle n'y était pas systématiquement hostile.

Encore faudrait-il que les élèves qui se dirigeront vers ces filières d'enseignement ne soient pas sacrifiés, laissés pour compte ; votre commission pense qu'il y a eu trop d'échecs (et d'abord le seul fait de voir actuellement entrer chaque année dans la vie active 200.000 jeunes sans qualification, c'est-à-dire aussi désarmés qu'on peut l'être) pour qu'on n'accepte pas de tenter un effort nouveau, de jouer le jeu de cette évolution ; mais encore faudrait-il qu'il ne s'agisse pas d'une duperie.

QUATRIEME PARTIE

LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET DE DEVELOPPEMENT

Les options retenues par le VI^e Plan dans le domaine de la recherche scientifique ne peuvent être étudiées utilement qu'après l'examen du deuxième rapport (1) de la Commission de la Recherche pour le VI^e Plan, présidée par M. Bauchet, dont les lignes directrices ont été reprises pour la plupart dans la rédaction définitive du Plan.

I. — Analyse du rapport de la Commission de la Recherche pour le VI^e Plan.

Un point important doit être souligné dans l'introduction de ce rapport : la Commission de la Recherche a procédé à une programmation par objectifs, si bien qu'en cas de réduction des crédits, au lieu de procéder à une réduction proportionnelle de tous les objectifs, la part financière de chacun d'eux serait reconsidérée.

Sans évoquer le chapitre premier : « Méthodologie et déroulement des travaux de la commission », nous arriverons tout de suite au problème qui nous intéresse.

Chapitre II. — VOLUME DE L'EFFORT GLOBAL DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Les objectifs du V^e Plan étaient d'atteindre un pourcentage de recherche et de développement de 2,5 % du Produit national brut (P. N. B.) (2), en partant du taux de 2,1 % en 1965.

(1) Le premier rapport a été établi en mars 1970. Il concernait les « Options du V^e Plan ».

(2) *Produit national brut* : pour obtenir le Produit national brut il faut ajouter à la production intérieure :

- la rémunération des salariés des administrations publiques ;
- la partie des services rendus par les institutions financières ;
- la rémunération des salariés, des ménages et des administrations privées ;
- le montant net des revenus des facteurs reçus du reste du monde.

Jusqu'en 1968, la croissance est rapide (2,40 % de la Production intérieure brute (P. I. B.) (1) ou 5.884 milliards de francs en 1968), mais ensuite nous assistons à une brusque chute : 5.118 millions de francs en 1969 et 5.180 en 1970 (2,08 % de la P. I. B.), en raison de la stabilisation budgétaire. Le total des autorisations de programme accordées au cours du V^e Plan s'élève à 18.503 millions de francs en 1970.

Pour le VI^e Plan, le montant des autorisations de programme fixées par l'arbitrage gouvernemental étaient de 22.450 millions de francs (hypothèse haute) (2) et 21.800 millions de francs (hypothèse basse) (3), ce qui correspondait à un taux d'augmentation de 11,1 % et 10,1 % par rapport à 1970. Ainsi la dépense nationale brute de recherche et développement devrait représenter en 1975, 2,45 % environ de la P. I. B. (qui croîtrait à un rythme de 6 % à peu près), alors que la commission, dans son rapport sur les options, avait préconisé un objectif plus ambitieux : 3 % de la P. I. B. en 1975. Ainsi, l'arbitrage du Gouvernement a marqué une forte revision en baisse des objectifs initiaux de la commission, objectifs qui vont être étudiés dans les chapitres suivants.

Chapitre III. — LES ORIENTATIONS SECTORIELLES

I. — *La participation au progrès général des connaissances.*

Un montant d'autorisations de programme de 7.010 millions de francs (hypothèse haute) à 6.660 millions de francs (hypothèse basse) devrait être affecté aux recherches de base visant le développement général des connaissances, ce qui représenterait environ le tiers de l'enveloppe.

La répartition des autorisations de programme se présenterait de la façon suivante :

— peu de *constructions nouvelles* devraient être prévues, sauf une exception importante dans les sciences de l'homme. Des *centres d'accueil de service* devraient être créés afin d'assurer un service d'hébergement pour les chercheurs et mettre à leur disposition les

(1) Production intérieure brute : somme des valeurs ajoutées.

(2) L'hypothèse haute indique la masse de crédits nécessaires à la satisfaction de tous les objectifs proposés par la Commission.

(3) L'hypothèse basse indique les crédits nécessaires à la satisfaction de certains objectifs prioritaires simplement.

services collectifs nécessaires à leur travaux. Cette solution, en limitant l'éparpillement, serait de nature à rentabiliser l'emploi des équipements ;

— une part importante des autorisations de programme serait consacrée à des *crédits de maintenance* (du matériel de recherche...) ;

— une autre part aussi élevée que possible serait affectée aux *actions concertées* de la D. G. R. S. T., à des recherches sur programmes par voie contractuelle, à la mise en œuvre d'*actions thématiques programmées* au sein du C. N. R. S. surtout ;

— certains investissements importants sont envisagés dans les secteurs de *la science lourde* (physique nucléaire et hautes énergies) ;

— le développement de *centres polyvalents* ouverts à des chercheurs de disciplines diverses serait à privilégier parmi les équipements en *calculateurs* pour la recherche. Une somme de 310 millions de francs (hypothèse haute) et 250 millions de francs (hypothèse basse) devrait être prévue pour des acquisitions d'ordinateurs ;

— étant donné l'acuité du problème de *l'information scientifique* la création d'un réseau documentaire scientifique et technique est proposée. L'enveloppe attribuée serait de 85 millions de francs d'autorisations de programme en hypothèse haute et 65 millions de francs en hypothèse basse ;

— un *rapprochement des disciplines* est proposé ainsi, dans l'étude de la matière et du rayonnement, la physique et la chimie sont étroitement imbriquées.

Dans les sciences de la vie, les recherches devraient être menées conjointement entre la biologie, la médecine et l'agronomie, l'équilibre et l'évolution de ce secteur devant être réalisés en intégrant ces trois sciences dans une réflexion interdisciplinaire.

— l'étude des *sciences de l'homme* est envisagée en polarisant l'ensemble des recherches autour de deux axes : dimension historico-culturelle et étude du monde contemporain, et de cinq thèmes interdisciplinaires.

— pour les *mathématiques*, il faudrait, selon les termes mêmes du groupe de travail, développer et affermir les liens entre « les

mathématiques pures et appliquées, et assurer la liaison avec les principales disciplines scientifiques et techniques, afin que tous les chercheurs puissent dialoguer entre eux » ;

— le rapport de la commission sur les options a retenu *deux secteurs prioritaires* : les sciences de la vie et les sciences de l'homme, en raison de la contribution qu'ils peuvent apporter à l'amélioration des conditions de vie de l'homme.

Dans les sciences de la vie, la biologie fondamentale se verrait attribuer 42 % des crédits. Quant aux sciences de l'homme, elles devraient se transformer pour effectuer des recherches d'un nouveau style afin de pouvoir être orientées efficacement vers le développement socio-économique.

II. — *La recherche et développement à finalité industrielle.*

1° L'objectif premier de la commission est la *poursuite d'un effort important de recherche et développement à finalité industrielle*, car un des objectifs majeurs du VI^e Plan est le développement industriel. Or, un effort important de recherche et développement en est la condition fondamentale.

Des autorisations de programme de 11.435 millions de francs en hypothèse haute et 11.180 millions de francs en hypothèse basse pourraient satisfaire cet effort.

Il ne s'agit pas, dans le VI^e Plan, d'un accroissement quantitatif, car, au cours du V^e Plan, l'Etat a participé de façon considérable à des programmes de recherche et développement à caractère industriel. Mais cette contribution n'a souvent été qu'indirectement orientée vers les besoins de l'industrie. Dans le VI^e Plan, cette contribution devrait devenir un des éléments moteurs d'une stratégie de développement industriel. Les activités de recherche à favoriser doivent être celles qui répondent le plus aux besoins indiqués par le marché. De plus, l'aide publique devrait se porter sur tous les secteurs (et non seulement les secteurs de pointe, comme dans le passé).

Une réorientation au niveau des modes d'action est prévue : ainsi les « grands programmes » devraient être réduits au profit d'actions sectorielles et d'opérations élémentaires. Il faudrait donc ne pas engager de nouveaux grands programmes, poursuivre à

un rythme raisonnable la *production d'électricité d'origine nucléaire* pour un montant de 4.000 millions de francs environ (priorité étant accordée à l'édification de centrales nucléaires à réacteurs à uranium enrichi, refroidis et modérés à l'eau ordinaire et construites sous licences américaines, à la réalisation d'une usine de séparation des isotopes de l'uranium et d'une centrale industrielle de 1.000 MW, en coopération multinationale). De même, il est proposé de plafonner les *dépenses spatiales* à 3.100 millions de francs environ (autorisations de programme), dont 1.915 millions de francs pour les programmes d'application à finalité industrielle et commerciale. Priorité devrait être donnée aux programmes européens (en ce qui concerne les télécommunications surtout) et au développement des lanceurs nécessaires à ces programmes.

Enfin, *un effort direct d'incitation de l'Etat dans les secteurs concurrentiels* devrait être mis en œuvre, afin de les guider sur la voie de la recherche et développement. 3.300 millions de francs, soit 15 % de l'enveloppe programmée, devraient être réservés à cet effet, ce qui représente une très grande progression par rapport au V^e Plan (5 %). L'effort le plus important devrait porter sur l'*aide au développement* (2.000 millions de francs) afin d'inciter les entreprises à innover et être ainsi plus compétitives sur le marché international. D'autres moyens d'aide sont prévus qui concernent le « *prédéveloppement* » et les actions industrielles concertées.

Quelques indications sont données sur *les orientations par secteur*.

Dans les *techniques de pointe*, priorité devrait être donnée aux composants électroniques qui bénéficieraient d'autorisations de programme de 815 millions de francs et à l'informatique qui devrait disposer d'une dotation de 910 millions de francs pour développer les systèmes. Un effort important devrait porter aussi sur les biens d'équipement (une somme de 520 millions de francs servirait à financer des recherches sur les équipements électroniques et aéronautiques, la mesure électronique et électrique, l'instrumentation scientifique, l'électronique médicale...) et les techniques nouvelles en matière de transport (100 millions de francs devraient être consacrés au développement de la technique des coussins d'air, aérotrains et naviplanes).

Mais l'essentiel de l'effort de recherche à finalité industrielle devrait se porter sur les *secteurs de base* qui sont très sensibles à

la concurrence internationale. Certains secteurs surtout dont le développement conditionne celui de toutes les industries devraient être favorisés. Ce sont la chimie, la métallurgie et la mécanique. Le montant des crédits que la commission propose d'attribuer à ces industries par des procédures contractuelles serait voisin de 1.800 millions de francs.

III. — *Recherches à finalité socio-économique.*

Le développement économique ne doit pas être limité à l'accroissement des capacités de production. Il faut prendre en compte l'environnement social et économique. Aussi une part de l'effort fait en matière de recherche devrait être consacrée à l'amélioration des conditions et du cadre de vie. Un montant d'autorisations de programme de 2.030 millions de francs en hypothèse haute et 1.985 millions de francs en hypothèse basse serait réservée à cet effet, ce qui représente environ 10 % de l'enveloppe programmée.

1. *Priorité serait donnée aux sciences de la vie et de l'homme et particulièrement aux recherches qui intéressent les conditions de vie de l'homme.*

Dans chacun de ces secteurs, l'étude des *interactions entre l'homme et son environnement* devrait tenir une place particulière (étude des climats physique, biologique et psycho-social). Trois directions de recherches sont retenues par la commission :

- l'utilisation et l'aménagement de l'espace ;
- l'adaptation de l'être humain à son environnement ;
- le rôle des facteurs d'environnement dans le développement de certaines maladies.

Parallèlement, des programmes de recherche et de développement très appliqués seraient menés pour contribuer à l'amélioration directe des conditions et du cadre de vie (habitat, urbanisme, transports, nuisance).

2. Les actions envisagées sont réparties en sept secteurs principaux :

1° Les sciences de l'homme :

Le but des recherches serait l'analyse des conséquences du développement économique et technique dans les sociétés modernes.

Quatre thèmes :

- langage et communication ;
- éducation, emploi et travail ;
- espace et environnement ;
- développement.

80 % de l'enveloppe attribuée aux sciences de l'homme seraient réservés à ces recherches, ce qui représente un montant d'autorisations de programme de 205 millions de francs en hypothèse haute et 195 millions de francs en hypothèse basse. Cet investissement est indispensable pour que le progrès scientifique et technique et le développement économique du pays qui en résulte améliorent au lieu de dégrader les conditions de vie de l'homme.

2° Recherche médicale :

De 620 à 640 millions de francs d'autorisations de programme y seront consacrés.

Un programme particulier en matière de santé a fait l'objet d'une demande d'inscription comme « programme finalisé », c'est-à-dire comme programme prioritaire bénéficiant de moyens bien déterminés. Ce programme a pour objectif la prévention et le traitement des maladies étroitement liées à la vie collective. Ces recherches sont regroupées autour de quatre thèmes :

- affections et problèmes à caractère socio-pathologique ;
- affections neurologiques et neuropsychologiques ;
- problèmes de thérapeutique humaine ;
- immunopathologie du système nerveux.

Un montant de 115 millions de francs en autorisations de programme serait consacré à ce programme prioritaire (+ 166 millions de francs pour des crédits de fonctionnement).

3° Plan - Construction :

Il a pour objectif l'amélioration de l'habitat. Les principaux thèmes de recherche sont les suivants :

- socio-économie de l'habitat ;
- recherches technologiques et de développement ;
- recherches juridiques et structurelles.

Une instance de concertation interministérielle (plusieurs ministères étant intéressés par ce programme) devrait être créée pour la mise en œuvre de ce Plan.

Un montant de 240 millions de francs en autorisations de programme serait prévu pour ce Plan (+ 105 millions de francs pour les dépenses de fonctionnement).

4° « Programme finalisé » en matière de transports :

Ce programme tend à l'amélioration des transports urbains et à la réduction des nuisances dues aux transports terrestres.

Trois grands axes de recherche :

- socio-économie des transports ;
- nouveaux modes de transports urbains ;
- lutte contre les nuisances.

Des autorisations de programme s'élevant à 146 millions de francs sont proposées ainsi que des crédits de fonctionnement de 66,5 millions de francs.

5° Recherche urbaine :

Un effort important devrait y être consacré dans le cadre de cinq programmes :

- système économique urbain ;
- changement social en milieu urbain ;
- espace urbain ;
- architecture ;
- techniques de planification urbaine.

54 millions de francs en autorisations de programme devraient être affectés à ces travaux.

6° Lutte contre les nuisances :

Une somme de 610 millions de francs y serait consacrée et se répartirait entre les diverses sortes de nuisances : pollution de l'air, des eaux continentales, des mers et des plages, des aliments, nuisances dues aux médicaments, lutte contre le bruit, sécurité, nuisances urbaines : le Vaudreuil.

7° Aménagement de l'espace non urbain :

Une somme de 49 millions de francs serait dépensée pour la mise en œuvre d'un programme sur l'aménagement de l'espace non urbain en vue de créer des satisfactions pour le temps de loisir (aménagement des espaces verts et des cours d'eau, recherches sur la faune sauvage, le gibier et les espèces végétales ornementales).

Le total des crédits prévus au titre des recherches à finalité socio-économique serait donc de 2.028 millions de francs d'autorisations de programme en hypothèse haute et de 1.916 millions de francs en hypothèse basse.

Chapitre IV. — MODALITÉS DE RÉALISATION DE L'EFFORT NATIONAL

Politique des contrats :

Pour l'exécution de la politique qu'elle propose, la Commission donne une grande importance aux procédures contractuelles.

Pour les secteurs de recherche fondamentale et appliquée, des crédits de l'ordre de 800 millions de francs seraient dépensés selon des procédures contractuelles pour des actions menées en vue de la réalisation de programmes bien déterminés.

La politique d'actions concertées, c'est-à-dire menées en commun par plusieurs laboratoires sera poursuivie. 450 millions de francs seraient consacrés à ces actions à finalité non industrielle.

De plus, dans ces mêmes secteurs de recherche fondamentale et appliquée, des actions thématiques programmées, innovation du VI^e Plan, seraient développées au sein même de chaque organisme de recherche. Le total des actions thématiques programmées serait de 445 millions de francs dont 360 millions de francs en autorisations de programme.

Pour les recherches à finalité industrielle, la politique d'incitation auprès des industries du secteur privé s'exprimerait par des actions contractuelles qui mettraient en œuvre 3.300 millions de francs environ (15 % de l'enveloppe programme), 2.000 millions de francs seraient destinés à l'aide au développement et 700 millions de francs à des actions concertées.

Les orientations de la coopération internationale.

La coopération bilatérale serait préférable lorsqu'il s'agit de parvenir à des réalisations pratiques. En revanche l'ouverture à un plus grand nombre de partenaires serait meilleure lorsqu'il s'agit de coopérer à l'approfondissement des connaissances.

L'accent est mis sur la coopération européenne déjà très développée au niveau des structures dans des secteurs tels que la recherche bio-médicale. Elle devrait être étendue au cours du VI^e Plan à l'ensemble des domaines scientifiques.

En particulier, deux types d'échanges seront amenés à se renforcer.

— la coopération scientifique aux niveaux industriel et commercial avec des partenaires étrangers de niveau scientifique analogue et de développement scientifique et technique complémentaire et à laquelle les actuelles procédures d'aide pourraient être étendues ;

— la coopération scientifique avec les pays en voie de développement dans le cadre d'une politique concertée.

La localisation des activités de recherche et de développement.

La région parisienne reste le principal pôle d'attraction de la recherche (61 % des chercheurs y sont rassemblés alors qu'elle ne comprend que 18,6 % de la population totale de la France et 21 % des personnes actives).

Le VI^e Plan devrait procéder à une décentralisation des constructions et des hommes en priorité vers les régions disposant de structures d'accueil.

La politique de localisation de recherche et de développement ne devrait d'ailleurs pas se limiter aux seuls investissements mais s'appliquer à l'ensemble constructions, équipements, fonctionnement et contrats.

Trois lignes directrices devraient guider cette politique :

— la prise en compte plus systématique des perspectives régionales dans l'élaboration de la politique de recherche ;

— une association étroite entre la Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique (D. G. R. S. T.) compétente pour la traduction en termes budgétaires de la politique définie par le Plan et la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (D. A. T. A. R.), compétente pour la préparation des autorisations d'implantation. Une harmonisation des politiques de ces deux organismes améliorerait l'efficacité des procédures interministérielles d'aménagement du territoire et de recherche scientifique et technique ;

— enfin, l'expérimentation de procédures déconcentrées en matière de recherche et de développement dans les régions disposant de structures d'accueil suffisantes.

Chapitre V. — CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT ET DE PERSONNELS DE RECHERCHE

La Commission s'est efforcée d'assurer une nécessaire cohérence entre le capital fixe existant, les équipements nouveaux et les moyens en fonctionnement et en personnels, afin d'assurer le bon emploi des investissements.

I. — *Progression des crédits de fonctionnement.*

Les dépenses ordinaires inscrites aux titres III et IV du budget pour la recherche et le développement s'élèveraient à 12.700 millions de francs au cours du VI^e Plan.

L'effort devrait porter en priorité sur l'amélioration des conditions de fonctionnement des laboratoires existants. Ainsi, moins de 5.000 millions de francs devraient être affectés à des équipements nouveaux et des constructions, 8.000 millions de francs à des contrats (aide au développement, plan calcul) et 9.000 millions de francs à la rénovation des matériels existants et aux frais de fonctionnement.

Le VI^e Plan mettra donc l'accent sur des actions contractuelles et sur la modernisation du matériel en place.

II. — *Evaluation des effectifs.*

Le nombre de postes à créer doit être calculé compte tenu de l'indispensable amélioration des conditions de travail des laboratoires existants.

— *Pour le secteur public*, certaines hypothèses doivent être retenues :

Il faudrait mettre en harmonie accroissement du nombre des chercheurs et augmentation des crédits à leur disposition, et tendre ainsi vers un optimum, c'est-à-dire la rentabilité la plus élevée du travail de recherche. Pour un montant déterminé de crédits de fonctionnement, la part affectée à des dépenses autres que les rémunérations devrait être de 1/3. On ne doit pas oublier non plus que le coût par personne employée à la recherche augmente en francs constants, de 4 à 5 % par an, compte tenu en particulier de l'augmentation des rémunérations.

Enfin, le nombre des personnels technique et administratif devrait croître plus vite que celui des chercheurs. Ainsi, la création de postes budgétaires de chercheurs serait de peu supérieure à 3.000.

Dans le *secteur industriel*, une plus forte augmentation du nombre des chercheurs (10.000) peut être envisagée puisqu'une priorité est donnée au développement des recherches industrielles.

— *Au total*, le nombre de chercheurs dans le secteur civil était de 82.500 en 1970. Il pourrait augmenter de 24.000 au cours du VI^e Plan.

Ainsi, si le taux annuel de mobilité des chercheurs d'une fonction de recherche à l'autre fonction était de 3 % dans le secteur public (hors enseignement supérieur) et de 5 % dans celui des entreprises, les offres d'emploi de chercheurs pourraient être de 35.000 pour les cinq années d'exécution du Plan. Ces offres seraient compatibles avec les ressources en scientifiques (25.000 titulaires d'une maîtrise et 40.000 à 45.000 ingénieurs formés en cinq ans). Il faudrait toutefois combattre la tendance actuelle qui est à la réduction du nombre des étudiants en sciences exactes et naturelles.

III. — *Problème de formation et de carrière dans la recherche.*

1. Formation par la recherche.

La valeur de cette formation sera profitable non seulement pour le développement de la recherche mais aussi pour la plupart des autres activités professionnelles.

L'initiation à la recherche devrait constituer la dernière phase des études supérieures (thèse du type « 3^e cycle »). Mais pour que cette initiation soit féconde, il serait nécessaire d'améliorer l'encadrement dans les laboratoires publics. Les différentes carrières de chercheurs ne devraient être envisagées que comme une possibilité parmi d'autres.

2. Mobilité des personnels de recherche.

Il existe plusieurs formes de mobilité, entre thèmes de recherche, entre recherche fondamentale et recherche appliquée, entre recherche universitaire et industrielle et enfin vers d'autres secteurs que la recherche.

La mobilité, qui permet d'acquérir des connaissances nouvelles, est une des conditions de l'efficacité du travail scientifique. De plus, les résultats de la recherche seraient valorisés si les hommes qui les ont obtenus contribuaient à leur utilisation industrielle.

Des chercheurs de trente ans environ devraient être attirés par certains débouchés extérieurs, tels que l'enseignement supérieur, l'administration de la recherche, le secteur de la production. Pour ce faire, une meilleure information des intéressés ainsi que des milieux professionnels accueillants seraient fort utiles.

Au-delà de trente-cinq ans, les chercheurs sont pratiquement engagés d'une façon irréversible dans la voie de la recherche ; pour eux la mobilité ne pourrait que se résumer en un changement de laboratoire, de sujet de recherche ou dans un passage à l'enseignement universitaire.

Dans sa *conclusion*, la Commission constate qu'elle s'est surtout attachée à dégager des *objectifs* et des modalités d'*actions prioritaires*. Mais elle ajoute que cette programmation globale sera précisée chaque année lors de l'élaboration interministérielle du budget de la recherche.

Il y aurait ainsi association du Plan et du budget pour assurer le respect de la politique de la commission dans la répartition des crédits publics. Mais cette association suppose un renforcement de la procédure de coordination et de concentration à l'échelon national (Comité interministériel de la recherche scientifique et technique, Comité consultatif de la recherche scientifique et technique et Délégation générale à la recherche scientifique et technique).

Il faudrait aussi obtenir des organismes de recherche qu'ils définissent leurs programmes en fonction des objectifs proposés par la commission. Ils sont en effet parfois trop rigides, esclaves de procédures lentes et compliquées et peu enclins à ordonner leur action propre aux finalités indiquées par un plan.

*
* *

Le rapport est suivi de trois annexes, dont l'une, largement reprise par le VI^e Plan, est par là d'une importance suffisamment démontrée. C'est l'*annexe II*, intitulée « *Déclaration de priorité de la Commission de la Recherche* ».

En formulant des priorités, la commission a suivi les instructions reçues du Commissariat général du Plan. Ces déclarations portent sur certains programmes nouveaux qui caractérisent bien les inflexions fondamentales proposées pour la politique de recherche et de développement au cours du VI^e Plan.

Ces priorités concernent des actions pour lesquelles 4,6 millions de francs, soit 21 % de l'enveloppe globale, seraient nécessaires. Sur ce chiffre, 2,5 millions de francs seraient consacrés à des actions concertées, des actions thématiques programmées et d'aide au développement.

Les déclarations de priorité sont présentées par secteur :

I. — *Etude de la terre, de l'océan, de l'atmosphère et de l'espace* (540 millions de francs) :

1. Amélioration de la prévision météorologique (231 millions de francs) :

La plus lourde opération (Météosat) serait la réalisation d'un satellite opérationnel d'observations météorologiques complétant le réseau international.

De plus une action concertée devrait coordonner les efforts de la Météorologie nationale, du C.N.R.S. et des équipes universitaires.

L'objectif pour 1980 est une prévision chiffrée d'une semaine.

2. Astronomie et géophysique (143 millions de francs) :

La priorité devrait être donnée à trois opérations importantes de l'I.N.A.G. :

— le télescope de 3,60 mètres (61 millions de francs) ;

— le grand instrument de radio-astronomie millimétrique (20 millions de francs) ;

— le sondeur européen à diffusion incohérente (15 millions de francs).

Ensuite, une action thématique programmée « astrométrie-géodésie » (9 millions de francs) est également demandée, ainsi que la poursuite des programmes d'astronomie et de géophysique spatiale du C. N. E. S. en coopération avec les U. S. A. et l'U. R. S. S.

3. Evolution dynamique de l'écorce et du manteau terrestre :

Trois actions thématiques programmées devraient avoir la priorité. Elles portent sur l'évolution dynamique de l'écorce terrestre, la géologie marine et l'étude géodynamique de la Méditerranée occidentale (total : 37,5 millions de francs). Un programme du C.N.EX.O. sur la structure des marges continentales (13 millions de francs) est aussi proposé.

4. Recherches liées au problème d'approvisionnement en matières premières :

La France risque, en 1985, d'être importatrice pour toutes les matières premières minérales.

La déclaration de priorité prévoit une enveloppe de 85 millions de francs dont 49 millions de francs sous forme d'actions concertées et d'actions thématiques programmées et 31 millions de francs pour le programme du C. N. E. X. O. (exploitation des minéraux en place sur le fond des mers).

5. Moyens communs :

Deux priorités sont demandées pour :

— le calculateur du Bureau national de données océanographiques (10 millions de francs) ;

— la constitution d'une collection minéralogique pour le B. R. G. M. à Orléans et la constitution de services géologiques régionaux, soit un total de 22 millions de francs.

II. — *Les sciences de la vie* :

Les priorités se répartissent sur les quatre thèmes du secteur :

— phénomènes vitaux à l'échelle subcellulaire ;

— reproduction, développement, régulation ;

— inter-relations des êtres vivants et de leur environnement ;

— liaisons entre les sciences de la vie et l'industrie.

Ces priorités doivent pouvoir bénéficier d'une dotation de 532,7 millions de francs.

III. — *Les sciences de l'homme* :

Les cinq thèmes du secteur comprennent chacun des actions prioritaires qui représenteraient une dotation globale de 180 millions de francs environ.

IV. — *Production et distribution d'énergie* :

Priorité serait donnée aux études sur les réacteurs à neutrons rapides (200 millions de francs) et la séparation isotopique de l'uranium (160 millions de francs).

V. — *Habitat, urbanisme et transports* :

Les déclarations de priorité portent sur :

— les autorisations de programme des deux « programmes finalisés » en matière d'habitat (Plan construction : 240 millions de francs) et de transports (145 millions de francs) ;

— les recherches en urbanisme (55 millions de francs).

VI. — *Electronique, information, télécommunications :*

La priorité est demandée pour les composants électroniques qui pourraient faire l'objet d'un « programme finalisé » réunissant les recherches et développements de nombreux organismes. Les crédits nécessaires s'élèveraient à 815 millions de francs.

VII. — *Recherches industrielles :*

Une déclaration de priorité est demandée pour l'ensemble des aides à la recherche et au développement dans ces secteurs pour lesquels d'importants crédits (1.345 millions de francs) sont nécessaires.

VIII. — *Centres de calcul polyvalents :*

Ces centres, ouverts à des chercheurs de disciplines diverses, doivent être privilégiés, car en favorisant le regroupement, ils conduisent à une économie des moyens : 240 millions de francs devraient leur être consacrés.

IX. — *Mathématiques pures et méthodologies mathématiques :*

Il est demandé de construire en priorité quatre Instituts de recherches mathématiques appliquées (I. R. M. A.) et une action thématique programmée du C. N. R. S. (total : 23 millions de francs).

X. — *Information scientifique :*

La constitution d'un réseau de signalement (31 millions de francs), d'un réseau d'accès (7 millions de francs) et d'un réseau élargi de diffusion (2 millions de francs) serait prévue.

XI. — *Lutte contre les nuisances :*

Actions concertées et actions thématiques programmées : 130 millions de francs.

Aides à la recherche-développement : 100 millions de francs.

*
* *

II. — La recherche dans le VI^e Plan.

L'étude des décisions prises par le VI^e Plan en matière de recherche va être facilitée par l'examen du rapport de la Commission qui vient d'être présenté.

1) *Si le VI^e Plan reprend les lignes directrices du Rapport de la Commission parfois jusque dans leur formulation, il n'en retient pas les demandes de crédits.*

La présentation de la recherche dans le VI^e Plan suit fidèlement celle du chapitre III du Rapport. La distinction, en effet, entre progrès général des connaissances, recherche à finalité industrielle et recherche à finalité socio-économique est reprise dans le VI^e Plan. Quant au chapitre IV « Modalités de réalisation de l'effort national de recherche et de développement », il constitue la quatrième partie du Plan.

Cette similitude de présentation est le reflet d'une identité de pensée, car le contenu du Plan reprend les phrases-clés du rapport. Les idées sont les mêmes et les objectifs généraux proposés par la Commission ont été entérinés.

2) *Cependant, si la formulation des objectifs est la même, l'appréciation chiffrée des moyens financiers diffère souvent.*

Ainsi, le Plan reconnaît bien la nécessité d'une accélération sensible du taux de croissance des dépenses de recherche, mais le montant total des autorisations de programme retenu (21.400 millions de francs en hypothèse haute) est inférieur non seulement à l'hypothèse haute évaluée par la Commission (22.450 millions de francs), mais, ce qui est plus grave, à l'hypothèse basse (21.800 millions de francs). Ainsi, le taux de croissance par rapport à 1970 et tel qu'il résulte du Plan serait de 9,5 % (et non 11,1 % — hypothèse haute — ou 10,1 % — hypothèse basse). L'enveloppe correspondant à l'hypothèse basse s'élève à 19.500 millions de francs seulement et impliquerait — si elle devait être retenue — un profond remaniement des grands programmes. D'ailleurs, les chiffres du VI^e Plan qui suivent représentent tous l'hypothèse haute, l'hypothèse basse n'étant plus mentionnée.

Partant de cette différence globale, il est inévitable que les autorisations de programmes particulières varient dans de nombreux secteurs.

A. — En ce qui concerne le *progrès général des connaissances*, c'est-à-dire la recherche fondamentale, 34 % de l'enveloppe globale lui seraient consacrés.

La Commission prévoyait des crédits représentant un tiers de l'enveloppe. La proportion est donc identique, mais s'appliquant à une moindre somme, les crédits affectés par le Plan à la recherche pure seraient donc plus faibles que ceux prévus par la Commission.

Ainsi pour le développement des *centres polyvalents* qui doit être prioritaire parmi les équipements en calculateurs, ce n'est pas une somme de 310 millions de francs ou même 250 millions de francs en hypothèse basse qui est attribuée, mais 240 millions de francs.

La dotation prioritaire de 40 millions de francs affectée à la création d'un réseau documentaire scientifique et technique diffère encore plus des propositions de la commission qui sont de 85 millions de francs et 65 millions de francs.

Quant à la dotation prioritaire pour les sciences de la vie demandée dans l'annexe II de son rapport par la Commission qui mettait un accent tout particulier sur la biologie fondamentale, elle figure dans le Plan mais pour une somme de 490 millions de francs seulement et non 532 millions de francs.

En revanche, s'agissant de l'étude de la Terre, de l'Océan, de l'atmosphère et de l'espace, les crédits suggérés par la Commission, sont repris, soit 540 millions de francs. Il semble probable, bien qu'elle ne soit pas indiquée dans le Plan, que la ventilation de ces crédits suivra celle du rapport car la plupart des opérations et des programmes proposés sont acceptés.

B. — *Recherches à finalité industrielle directe* (56 % de l'enveloppe globale).

Le Plan suit très fidèlement les objectifs énoncés par la commission et les rares chiffres qu'il cite suivent pour la plupart ceux qu'elle a proposés. Il est très net que l'accent est mis tout particulièrement sur le développement industriel et que le Plan entend du moins que cet effort particulier s'exprime par une fraction de l'enveloppe globale, enveloppe réduite par le Gouvernement.

Ainsi, pour les techniques de pointe, priorité est donnée aux composants électroniques et la somme de 815 millions de francs qui était prévue leur est accordée.

En revanche, sur quelques points particuliers, celui des secteurs de base, la dotation prioritaire de 1.350 millions de francs prévue par le Plan pour la chimie, la métallurgie, la mécanique et les constructions électriques est inférieure aux 1.800 millions de francs proposés.

Il est vrai que le VI^e Plan prévoit des ressources financières dont la Commission ne parle pas. En effet, il est indiqué dans le Plan que l'industrie doit accomplir elle aussi un effort semblable à celui de l'Etat ; sa part dans la dépense nationale brute de recherches et de développement devrait atteindre de 34 à 35 % en 1975.

En ce domaine, le rapport de la Commission se contentait de prévoir des procédures d'incitation qu'il appartenait à l'Etat de mettre en œuvre, dans les secteurs concurrentiels surtout, afin de les aider dans leur effort de recherche et développement. Une dotation de 3.300 millions de francs était prévue pour ces incitations, dont 2.000 portant sur l'aide au développement. Le VI^e Plan n'évoque pas ces actions.

C. — En ce qui concerne les *recherches à finalité socio-économique*, le pourcentage de l'enveloppe programmée (10 %) prévue par la Commission, a été accepté.

Le Plan reprend brièvement les lignes directrices exposées dans le rapport de façon plus détaillée et plus précise. Le Plan, en effet, ne donne de chiffres que pour certaines actions prioritaires, chiffres qui sont ceux de la Commission.

En ce qui concerne la recherche médicale, le programme prioritaire reçoit les 115 millions de francs prévus en autorisations de programme.

De même le volume financier de 240 millions de francs prévu pour le « Plan-construction » est accepté.

Le programme finalisé en matière de transports bénéficie de 145 millions de francs en autorisations de programme, chiffre proche des 146 millions de francs envisagés par la Commission.

Enfin, dans la lutte contre les nuisances, les actions prioritaires auxquelles était consacrée une part importante des crédits (230 millions de francs) sont retenues.

D. — La quatrième et dernière partie : « Les Modalités de réalisation de l'effort national », est celle qui s'éloigne le plus (bien que de façon toute relative) du rapport de la Commission.

Elle reprend tout d'abord les mêmes objectifs : procédures contractuelles, politique du personnel, coopération internationale, mais sans les chiffrer ni les développer.

Enfin, bien que les deux derniers thèmes : localisation des activités de recherche et amplification de la politique d'incitation à l'innovation, fussent déjà contenus dans le rapport de la Commission, le développement des moyens prévus pour les mettre en œuvre est assez différent. En particulier les mesures prises pour renforcer la politique d'incitation à l'innovation sont très différents des incitations purement financières proposées par la Commission. Sont prévus : l'aménagement de la fiscalité (cessions de brevets, concessions de licences et procédés techniques), une plus grande protection des inventions par l'Agence nationale de valorisation de la recherche, une plus grande souplesse des marchés publics concernant les études et recherches, enfin une plus grande diffusion et attribution des ressources et aides existantes, spécialement auprès de la moyenne et petite industrie.

Il est à noter en dernier lieu, que le *Chapitre IV du VI^e Plan*, intitulé : « *Le Développement culturel et scientifique* », reprend dans sa deuxième partie — « *La Recherche scientifique* » — quelques thèmes généraux développés par la Commission. L'accent est mis en particulier sur l'effort qui doit être consacré aux recherches de base ou recherche fondamentale, car elles sont à l'origine de tous les progrès techniques futurs. Les sciences de l'homme, les sciences de la vie doivent être particulièrement favorisées.

Mais la construction de laboratoires nouveaux n'étant pas prévue dans ces secteurs, il peut être remédié partiellement à cette carence par une qualité encore supérieure du travail de recherche, par l'amélioration des conditions de travail des chercheurs et par l'économie des moyens. Ces idées sont largement développées par la Commission, notamment dans les dernières pages de son rapport, qui concernent les personnels de recherche.

En fait, le VI^e Plan et le rapport de la Commission de recherche se différencient surtout dans leur dernière partie concernant la répartition des activités de recherche, la politique d'incitation à l'innovation et les personnels de recherche. De plus, le VI^e Plan est généralement beaucoup plus succinct que le rapport. Il développe et explique moins les objectifs énoncés. Il est aussi beaucoup moins précis. Le rapport fixe une enveloppe globale à chaque objectif, puis la répartit entre les diverses opérations destinées à réaliser cet objectif. Il est rare que le Plan mette un chiffre au regard des opérations qu'il fixe. Il ne le fait en général que pour les actions prioritaires.

Cependant, malgré ces différences de formes, plus que de fond, il est clair que le VI^e Plan a repris de façon très fidèle les grandes options arrêtées par la Commission de la recherche, ce qui démontre la valeur et l'utilité du travail de cette dernière.

*

* *

Conclusion sur la recherche scientifique et technique.

Pour porter un jugement d'ensemble sur les propositions présentées par le Gouvernement et concernant la recherche, nous devons examiner l'effort global de recherche, c'est-à-dire les problèmes quantitatifs, puis nous nous demanderons si, à l'intérieur de cette « masse financière » globale, les différents types de recherche trouveront les moyens nécessaires à leur développement.

Enfin, nous nous interrogeons sur les moyens que le Gouvernement entend prendre pour, non seulement étendre le champ des connaissances scientifiques et techniques des nations européennes, mais aussi développer l'innovation industrielle dont il est bien évident, cela n'est plus, fort heureusement, à démontrer, qu'elle est la condition du développement culturel, scientifique et social.

Dans le rapport sur les options, votre Commission rappelait que le Premier Ministre avait, avant même les travaux de la commission compétente du VI^e Plan, travaux commencés le 31 octobre 1969, fixé les points principaux de ces options dans une déclaration du 16 septembre 1969 (extrait du *Journal officiel*, page 2254). On sait qu'après avoir suivi une courbe ascendante, connu des progrès extrêmement sensibles destinés à rattraper le retard que la France avait par rapport aux grands pays de civilisation industrielle avancée, le budget de la recherche avait fléchi en pourcentage du P. N. B. en 1969 (1).

Le Premier Ministre s'exprimait ainsi à la fin de cette année qui a connu ce recul, à propos du budget de 1970 et du VI^e Plan :

« En matière de recherche le budget de 1970 marque une pause : cela devra permettre de prendre des décisions d'assainissement et de faire les choix nécessaires. Mais l'effort du VI^e Plan devra consister à porter progressivement à 3 % le pourcentage de notre production intérieure brute (2) consacrée à la recherche. »

Que nous propose-t-on ?

(1) 1968 : 0,97 % du P. N. B. (soit 2,4 milliards de francs) ;
1967 : 2,30 % du P. N. B. (soit 12,3 milliards de francs) ;
1969 : 2,28 % du P. N. B. (soit 14,7 milliards de francs).

(2) On remarquera que l'objectif de 3 % était défini par rapport à un agrégat différent du produit national brut en raison du changement de base de la comptabilité nationale.

Dans l'hypothèse la meilleure, 21.400 millions de francs (1) pour la période du VI^e Plan, en sorte que le pourcentage de la P. I. B. serait, en 1975, de 2,45 %, pourcentage très nettement inférieur à celui qui devrait correspondre aux déclarations du Premier Ministre. Rappelons que le chiffre proposé par le Gouvernement, chiffre maximal, est inférieur non seulement à l'hypothèse haute définie par la Commission, mais aussi à l'hypothèse basse.

Le rapport de synthèse déposé en mars 1970 par la Commission de la recherche pour le VI^e Plan prenait acte des déclarations du Premier ministre et s'exprimait ainsi sur les perspectives d'évolution de l'effort global de recherche scientifique et technique :

« A la suite des budgets difficiles des deux dernières années, on peut situer la base de départ du VI^e Plan aux environs de 2,20 % de la P. I. B. Dans l'hypothèse d'une croissance annuelle de la P. I. B. de 5,4 % en volume, l'objectif de 3 % en 1975 correspond à des dépenses totales de recherche-développement en 1975, de 27,5 milliards de francs (francs 1970) (*), et un taux de croissance annuel moyen sur la période de 13 % en volume. Si le VI^e Plan devait retenir un taux d'expansion plus rapide de l'économie, ce qui supposerait certaines contraintes sur la progression des investissements collectifs, l'objectif de 3 % de la P. I. B. en 1975 pour la recherche-développement n'apparaîtrait plus réaliste. Dans une telle perspective, c'est le taux d'expansion annuel de 13 % en volume des dépenses nationales de recherche-développement qu'il conviendrait de retenir comme option fondamentale. »

Or le taux moyen d'augmentation annuel en volume proposé par le VI^e Plan est de l'ordre de 9,5 % (2). Ainsi donc l'effort global de recherche, quelque important qu'il soit, ne correspondrait pas dans le VI^e Plan à ce qui était prévu, annoncé et considéré comme nécessaire. Et ceci est d'autant plus étonnant que les gouvernements successifs ont pris peu à peu conscience que les dépenses de recherche scientifique et technique constituaient des investissements

(1) « L'enveloppe correspondant à l'hypothèse basse telle qu'elle est définie dans l'introduction du rapport général s'élève à 19,5 milliards de francs. Elle impliquerait une révision profonde des grands programmes, notamment dans le domaine spatial ». (Annexe C 2 du rapport sur le VI^e Plan, page 167).

(*) Soit 32.500 millions de francs (francs 1975) en utilisant le taux d'accroissement des prix de la P. I. B. de 3,5 % par an fourni par l'I. N. S. E. E.

(2) Il s'agit du taux d'augmentation des autorisations de programme regroupant la quasi-totalité des crédits civils consacrés à la recherche dans le budget de l'Etat (à l'exception des grands projets aéronautiques et du Centre national d'étude des télécommunications).

de la plus grande rentabilité et que, d'ailleurs, cette constatation les a peu à peu amenés à faire porter l'accent sur la recherche à finalité industrielle. Ceci nous amène à étudier la répartition de la masse financière globale entre les différents types de recherche. On distingue souvent et de façon classique recherche-fondamentale et recherche-développement, situant entre les deux sans qu'en soit bien définie la position, la recherche-appliquée ou technique. Cette distinction correspond à une seconde classification de la recherche dont on attend des résultats à court terme et de celle qui ne peut porter ses fruits que d'une façon aléatoire et à long terme.

Avec l'accroissement des budgets de recherche, il était naturel que la part des moyens financiers accordée à la recherche-développement, la recherche à court terme, devint plus importante ; c'était la contrepartie de la reconnaissance par l'Etat du caractère éminent de la recherche qui est l'alpha et l'oméga de la vie économique et culturelle. Aussi, votre commission n'a-t-elle pas considéré comme excessive l'intention manifestée au moment de l'élaboration et de l'examen des options, de porter à 52 % de la masse financière globale, la partie de cette masse consacrée à la recherche-développement, 48 % restant encore à la recherche fondamentale, alors que précédemment les proportions étaient inverses, à partir du moment où elle était assurée que la recherche-fondamentale continuerait de progresser très sensiblement chaque année.

Mais ce qui nous est proposé dans le Plan diffère bien de ce qu'annonçaient les options. En effet, les recherches à finalité industrielle recevraient 56 % de l'enveloppe globale au lieu de 48 % à la fin du V^e Plan et 52 % dans la perspective des options. Quant aux 44 % restants, ils se répartissent d'une façon quelque peu surprenante entre « les recherches de base orientées vers le développement général des connaissances » (34 %) et les recherches à finalité socio-économique intéressant l'amélioration des conditions et du cadre de vie » (10 %).

Cette véritable mutation est expliquée dans l'annexe C 2, page 170, d'une façon dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle use de toutes les possibilités de la langue, d'une langue presque nouvelle d'ailleurs, pour plonger le lecteur dans la confusion. « La répartition des dépenses », est-il écrit, « suivant les catégories recherche fondamentale, recherche appliquée et développement ne traduit pas toutes les conséquences économiques et industrielles des choix qui sont retenus. Il est donc apparu nécessaire au Gouver-

nement de faire apparaître une réorientation de la recherche à finalité industrielle ; ainsi les efforts entrepris en vue de faciliter la progression des secteurs industriels soumis à concurrence internationale devront faire passer de 35 % à 45 % leur part dans les dépenses nationales brutes de recherche-développement. »

Nous savons que le leitmotiv de ce Plan est le développement industriel et votre Commission des Affaires culturelles n'a jamais nié qu'une des principales nécessités de notre temps était d'engager définitivement la France dans la voie de l'industrialisation. Mais la condition essentielle à la poursuite de cet effort est la priorité donnée aux investissements à long terme et, parmi ces investissements, le plus important est la recherche fondamentale, c'est-à-dire celle dont dépendent en définitive tout développement technique, toute puissance économique, sans doute aussi toute évolution, tout progrès social, enfin toute puissance et toute indépendance.

La place qui est faite aux recherches « à finalité socio-économique » ne laisse pas non plus de susciter quelques réflexions. Sans doute, la mode est venue de s'occuper d'environnement, de « l'amélioration des conditions et du cadre de vie ». Il y a longtemps que votre commission a tenu à affirmer que pour capital qu'il soit, le progrès scientifique, technique et économique n'avait de sens que s'il respectait les conditions essentielles de l'épanouissement de l'homme et, par conséquent, de la vie. Elle a toujours affirmé la primauté des sciences de l'homme et des sciences pour l'homme, mais elle comprend mal que l'on fasse une place à part à ces recherches dont on ne sait pas exactement si elles sont de caractère fondamental, appliqué ou de développement : 10 % de l'effort de recherche seraient consacrés aux sciences de la vie, particulièrement à la recherche médicale, et aux sciences de l'homme, particulièrement à l'étude des interactions entre l'homme et son environnement.

En isolant ce groupe de recherches, définies en fonction de leur finalité, de l'ensemble des recherches et spécialement des « recherches de base », on voudrait sans doute cacher le fait que, même si ces recherches à finalité socio-économique pouvaient être toutes considérées, ce qui n'est certainement pas le cas, comme des recherches fondamentales, le pourcentage total de la masse financière globale affecté à celle-ci serait seulement de 44 % au lieu de 48 % prévus par les « options » et de 52 % à la fin du V^e Plan.

La Commission ne peut donc faire, sur la répartition des ressources financières entre les différents types de recherche, que des réserves aussi sérieuses que sur l'effort global. Mais, en ce qui concerne les méthodes et les moyens du développement scientifique et technique, des observations plus rigoureuses encore doivent être faites. Il est clair pour tous ceux qui ont étudié depuis longtemps les problèmes d'organisation et de développement de la recherche scientifique et technique dans les pays de civilisation industrielle avancée, que celle-ci ne peut s'épanouir et donner tous ses fruits que dans un espace économique et politique suffisamment étendu. La condition essentielle de la poursuite, pour les nations européennes, de l'effort scientifique, la condition nécessaire de la réussite, est soit la mise en commun des moyens de recherche, soit la répartition des tâches entre les nations. Or, on ne peut être que déçus à cet égard en lisant le VI^e Plan. Nous lisons, en effet, que « le Gouvernement entend également amplifier sa politique de coopération internationale en matière de recherche scientifique et technique, et viser à lui donner la plus grande efficacité en développant de façon privilégiée les programmes bilatéraux qui se révèlent à la fois plus simples à gérer, plus efficaces et moins onéreux ». Par cette phrase est rejetée toute politique qui mérite le nom d'européenne. Or, le temps n'est pas si loin pourtant où le Président de la République, à La Haye, prônait la création d'une Europe scientifique et industrielle. Le communiqué de La Haye, rappelons-le, nous avait donné quelque espoir : « Pour ce qui a trait à l'activité technologique de la Communauté, ils ont réaffirmé leur volonté de poursuivre plus intensément l'activité de la Communauté en vue de coordonner et d'encourager la recherche et le développement industriel des principaux secteurs de pointe, notamment par des programmes communautaires et de fournir les moyens financiers à cet effet.

« Ils s'accordent, en outre, sur la nécessité de déployer de nouveaux efforts pour élaborer à bref délai pour la Communauté européenne de l'énergie atomique, un programme de recherche conçu selon les exigences de la gestion industrielle moderne et permettant d'assurer l'utilisation la plus efficace du centre commun de recherche.

« Ils ont réaffirmé leur intérêt pour la réalisation de l'université européenne. »

Il n'y a plus d'illusions à se faire : même politique de prestige, même volonté de rechercher pour seule gloire celle qui s'inscrit dans les limites traditionnelles d'une nation, même aveuglement sur la disproportion extraordinaire qu'il y a entre les forces de chaque nation européenne et celles des deux grandes nations-continentes, même susceptibilité, même difficulté à coordonner les efforts des uns et des autres, mêmes caractéristiques d'une politique de recherche scientifique qui, dès le début, a été marquée par une conception hautement nationaliste. Il n'y a pas de rupture entre le gaullisme et l'après-gaullisme.

Nous avons connu quelques déboires, en particulier dans le domaine spatial, dans celui de l'énergie atomique. Nous avons des excuses puisque, en tout état de cause, il est exclu que nous puissions mener dans ce domaine une politique solitaire qui ait quelques chances de réussir. Il en sera ainsi demain. Nous nous trouverons d'autres excuses, nous continuerons d'admirer nos techniciens — et ils sont effectivement admirables — on oubliera toujours que nous entreprenons des actions, des recherches bien au-delà de nos moyens et que le salut serait seulement dans la création d'un véritable esprit communautaire, d'une mise en commun de toutes nos ressources intellectuelles et matérielles.

Nous espérons que le VI^e Plan confirmerait ce qu'il y avait de bon dans le rapport sur les options et s'écarterait de certains dangers, mais nous ne pouvons qu'exprimer notre déception et affirmer avec netteté que la politique scientifique qui se dessine dans le VI^e Plan n'a pas notre approbation.

Pour traduire son appréciation défavorable votre commission présente un amendement sur l'un des points qu'elle considère comme fondamental : elle propose de revenir à la proportion de 52 % de la masse financière globale pour la définition des moyens à attribuer à la recherche à finalité industrielle, proposition qui était proposée par le rapport sur les options.

CINQUIEME PARTIE

LES ACTIVITES SPORTIVES ET SOCIO-EDUCATIVES DANS LE VI^e PLAN

Les activités sportives et socio-éducatives, qui caractérisent l'Annexe C4 du VI^e Plan, ont fait l'objet d'un premier rapport présenté, au début de l'année dernière, par la commission des activités sportives et socio-éducatives, en vue de la préparation des principales options soumises au vote du Parlement au mois de juin 1970. Une part des éléments de ce premier rapport sera présentée ci-dessous et confrontée au deuxième rapport, rédigé en mai 1971, qui tient compte des arbitrages du Gouvernement survenus après l'approbation par le Parlement des principales options. Cette démarche permettra de mieux apprécier les choix opérés par le VI^e Plan.

I. — Evolution des propositions formulées par la commission des activités sportives et socio-éducatives.

Les limites fixées par le Gouvernement par l'arbitrage évoqué ci-dessus pour la création d'équipements nouveaux, et surtout pour la part susceptible d'être financée par les subventions de l'Etat, étaient sensiblement inférieures aux premières propositions de la commission : 8.750 millions de francs d'équipements et 2.525 millions de francs d'autorisations de programme, dans l'hypothèse moyenne, au lieu, respectivement, de 15.030 et 9.314 millions de francs. De plus, les crédits publics réservés aux moyens matériels et humains de fonctionnement des activités en cause et considérés par la commission comme de première urgence, n'ont fait l'objet d'aucune indication sur leur évolution prévisible au cours du VI^e Plan. Il a donc paru raisonnable d'admettre que les crédits de fonctionne-

ment suivraient la progression des crédits d'équipement, soit une augmentation, pendant le VI^e Plan, de 9 % par rapport au total des autorisations de programme allouées de 1966 à 1970.

A. — *Dans son rapport de février 1970*, la Commission avait mis l'accent sur les finalités communes des activités sportives et socio-éducatives et avait procédé à l'évaluation des besoins de ce secteur. Considérant qu'il ne fallait pas se contenter de prolonger les tendances du passé, elle avait défini trois sortes de besoins :

a) *Les besoins des divers éléments de la population.*

Une sorte augmentation de la demande était prévue, mais comme il est impossible de satisfaire toutes les exigences, une hiérarchie avait été établie entre les groupes. Priorité était accordée à la *population d'âge scolaire* pour l'utilisation des installations publiques. Mais, en outre, le temps d'activité scolaire correspondant à peu près au temps de travail professionnel des adultes, ces installations devaient être implantées de façon à être accessibles tant aux écoles qu'à l'ensemble de la population (idée reprise dans l'exposé des motifs de la troisième loi de programme sur l'équipement sportif et socio-éducatif).

b) *Quant aux besoins en équipements*, ils étaient estimés à 12.530 millions de francs pour le secteur sportif et 2.500 millions de francs pour le secteur socio-éducatif.

c) *L'évaluation des besoins en moyens d'animation et de fonctionnement* était aussi très ambitieuse.

En ce qui concerne les activités sportives, il avait été calculé que pour pouvoir appliquer effectivement le programme officiel d'éducation physique et sportive (5 heures par semaine), l'effectif de 17.000 professeurs à la fin du V^e Plan devrait être porté à 60.000 en 1975. Cet objectif étant irréalisable, un programme plus limité avait été envisagé portant le nombre de professeurs à 47.000, ce qui devait entraîner pour 1975 une dépense annuelle de 1.129,6 millions de francs (408,5 millions de francs en 1970).

Quant au coût annuel de fonctionnement des équipements sportifs du pays, 62 millions de francs devaient être accordés par l'Etat pour compléter l'effort financier consenti par les collectivités publiques, alors que la dotation du chapitre concerné (34-91) n'atteignait pas 5 millions de francs. Cette insuffisance faisait ressortir les problèmes financiers soulevés par la municipalisation généralisée des équipements sportifs.

En ce qui concerne les activités socio-éducatives, la Commission avait souhaité la formation de 20.000 animateurs permanents, chiffre que le Secrétariat d'Etat a abaissé à 8.700.

B. — Après les arbitrages effectués par le Gouvernement, *la commission est passée à la seconde phase de ses travaux en procédant à une nouvelle classification des activités étudiées*. Aux secteurs sportifs et socio-éducatifs a été ajouté un troisième secteur regroupant les activités de vacances et de plein air.

a) *Une nouvelle répartition des équipements a été prévue dans le cadre d'une enveloppe de 2.525 millions de francs d'autorisations de programme (le mode d'évaluation retenu n'est plus le F. B. C. F. [formation brute de capital fixe] qui était plus incertaine)*. Les crédits sont classés en trois catégories correspondant aux niveaux national, régional et local, auxquels d'ailleurs ne correspond pas exactement une stricte répartition des compétences. Chacune de ces catégories est elle-même ventilée en trois sous-secteurs sportif, socio-éducatif, vacances et plein air, dont les activités pourront se développer simultanément dans les nouvelles installations.

Le tableau suivant indique la répartition globale de l'enveloppe prévue pour le VI^e Plan :

RUBRIQUES	AUTORISATIONS de programme prévues.		FORMATION brute de capital fixe correspondant en MF.
	En pour- centage.	En MF.	
Catégorie I. — Total.....	8,44	213	276
Installations nationales		18	30
— sportives (nombre compétition).....			
— socio-éducatives (accueil)		30	81
— associations et mouvements nationaux (dont formation de cadres).....			
Formation de cadres (établissements publics)...		165	165
Catégorie II. — Total.....	16,87	426	1.087
— installations régionales (population uni- versitaire incluse)		180	360
— bases de plein air.....		246	727
Catégorie III. — Total.....	74,69	1.886	5.786
a) Sportifs :			
— pour Z. U. P. et C. E. S. V ^e Plan.....		700	2.149
— pour établissements scolaires et zones nouvelles du VI ^e Plan.....		810	2.485
b) Socio-éducatifs :			
— pour Z. U. P. et C. E. S. V ^e Plan.....		70	215
— pour zones nouvelles VI ^e Plan.....		166	509
c) Vacances de plein air (colonies, centres aérés et divers		140	429
I, II, III. — Total.....	100,00	2.525	7.149

Si nous répartissons maintenant ces autorisations de programme entre les trois grands secteurs (sportif, socio-éducatif, vacances et plein air), nous obtenons pour le secteur sportif 1.788 millions de francs d'autorisations de programme, pour le secteur socio-éducatif 321 millions de francs, pour le secteur vacances et plein air 416 millions de francs d'autorisations de programme.

Les conséquences principales de la réduction des objectifs, telle qu'elle peut être constatée en comparant le premier et le deuxième rapport de la commission, sont :

— la suppression complète des équipements prévus dans les zones anciennement urbanisées ;

— une réduction particulièrement forte des installations destinées aux activités de vacances et de plein air ;

— le traitement le moins défavorable étant réservé aux équipements destinés à un usage local, aux populations des nouvelles zones urbaines : villes nouvelles, nouvelles zones d'habitation, nouveaux établissements scolaires et même certaines zones rurales.

Il est noter, d'autre part, que les répartitions proposées visent soit des niveaux d'équipements (national, régional, local) soit des catégories de population destinataires, mais ne préjugent en rien des natures d'équipements particuliers (gymnases, piscines...) qui doivent être choisis par les instances compétentes aux trois niveaux.

b) La Commission a, en outre, *dressé une liste d'équipements prioritaires*, sur l'instigation du Gouvernement considérant l'enveloppe de 2.525 millions de francs qu'il avait fixée, comme une simple évaluation de caractère indicatif et non comme un engagement de sa part. Cette liste ne devait pas dépasser 30 % de l'enveloppe globale (757 millions de francs en autorisations de programme et 2.115 millions de francs en formation brute de capital fixe).

La Commission a jugé que, dans cette limite, il faudrait se borner à :

— réaliser intégralement le programme de formation de cadres, soit 165 millions de francs en formation brute de capital fixe ;

— réduire de moitié l'équipement des surfaces prévues dans les ZUP et autour des C.E.S. réalisés au cours du V^e Plan, soit 2.148 MF

————— = 1.074 millions de francs en formation brute de
2
capital fixe ;

— consacrer le solde, soit 876 millions de francs en formation brute de capital fixe à des achats de sols destinés aux équipements de caractère régional et local.

Ces choix, comme ceux que reflète le tableau ci-dessus, procèdent essentiellement du souci de préserver les chances de développement futur.

c) Ces choix peuvent être regroupés par un énoncé des *actions prioritaires préconisées par la Commission*.

— s'attacher en priorité à la formation de cadres et animateurs destinés à l'ensemble des activités sportives et socio-éducatives ;

— favoriser, surtout les activités les plus proches des intéressés, à l'échelon du quartier urbain et dans les villages-centres en zone rurale, les micro-équipements permettant des jumelages et des transformations d'affectation ;

— donner la préférence à l'équipement des zones nouvelles où l'implantation de constructions neuves est plus facile et moins onéreuse ;

— consacrer une part importante des ressources d'équipement à des réservations foncières, en vue de la satisfaction des besoins futurs et de favoriser l'harmonisation des initiatives publiques en ce domaine, notamment par la création d'une agence foncière de l'Etat ;

— n'envisager de créer des équipements supplémentaires qu'après s'être assuré des moyens d'un fonctionnement optimal du capital ancien et nouveau ;

— consacrer une part accrue du temps disponible des responsables et des crédits du Secrétariat d'Etat à des recherches, études et expérimentations, en ce qui concerne aussi bien l'arbitrage des rapports contractuels entre collectivités publiques et usagers que les modes de gestion d'équipements nouveaux telles les bases de plein air, ou que la conception des ouvrages les plus propres à satisfaire au moindre coût les besoins des différentes catégories d'utilisateurs.

La Commission reprend ensuite chaque secteur et y détaille les actions qu'elle propose. Au lieu de décrire les options de la Commission et ensuite les orientations retenues par le Plan, il semble plus intéressant de les confronter à l'intérieur de ces trois secteurs dont le Plan a aussi utilisé la définition pour présenter son programme.

II. — Propositions de la Commission et VI^e Plan.

1. *Orientations communes.*

L'enveloppe de 2.525 millions de francs d'autorisations de programme dégagée dans un premier arbitrage a été presque maintenue puisque le Plan fixe l'enveloppe globale à 2,5 milliards de francs à laquelle correspond un volume de formation brute de capital fixe (F. B. C. F.) de 8.820 milliards.

En revanche, alors que la Commission proposait d'affecter : 757 millions de francs aux équipements bénéficiant d'une déclaration de priorité, le Plan ne leur accorde que 490 millions de francs. Quant aux acquisitions foncières, 315 millions de francs leur sont consacrés et non les 876 qui avaient été demandés. Pour les équipements de formation, la comparaison est plus difficile car le Plan attribue 175 millions de francs aux équipements dans leur ensemble, alors que la Commission proposait 165 millions de francs aux équipements de formation *de cadres*, ce qui ne constitue qu'une partie de l'enveloppe des équipements. Sur ce point aussi les crédits que consent le Plan sont beaucoup plus faibles que ceux demandés par la Commission.

Si les appréciations financières de la Commission n'ont pas été retenues dans leur ensemble, du moins les idées générales qu'elle a dégagées ont-elles fortement imprégné le Plan. Ainsi l'accent mis sur la concertation entre administrations, la création d'un fonds d'intervention culturelle et d'un comité interministériel d'action culturelle est la reprise même de propositions énoncées par la Commission dans son premier rapport de février 1970.

Il en va de même pour la formation d'enseignants, d'éducateurs sportifs et d'animateurs socio-éducatifs, tâche considérée comme majeure par les auteurs du Plan. En cela il ne fait qu'entériner les suggestions de la Commission qui en avait fait une action prioritaire. Cependant le Plan fait suivre cette option générale d'indications très particulières. Ainsi il vise l'institut national d'éducation populaire de Marly-le-Roi dont il veut faire un centre de recherches dans le domaine de l'animation, alors que la Commission n'entre jamais dans de tels détails.

Quant à la construction des *équipements* qui doivent bénéficier de réservations de terrain, d'acquisitions foncières et d'un effort en vue d'une meilleure adaptation aux besoins, ils se voient aussi appliquer les actions prioritaires définies par la Commission.

2. *Les activités sportives.*

Dans ce secteur aussi le Plan reprend les principes proposés par la commission, à savoir :

— *l'usage ambivalent des équipements* qui doivent permettre la pratique du sport aux scolaires comme aux non-scolaires ;

— une *implantation* des mêmes équipements conçue de façon à satisfaire l'ensemble des besoins.

Le Plan insiste d'ailleurs particulièrement sur le fait que les installations sportives doivent être ouvertes à tous. Il s'agit en quelque sorte d'un désir de « vulgarisation » du sport ;

— enfin, *un emploi optimal* des installations est souhaité afin que les investissements fassent l'objet d'une politique plus rationnelle. Mais cet usage optimal requiert un renforcement des crédits de fonctionnement qui risque d'être difficilement obtenu par les administrateurs locaux. Aussi l'Etat participera-t-il aux frais de location des installations utilisées pour l'enseignement dont la charge lui incombe.

Le Plan ne donne d'ailleurs aucune précision sur les crédits qu'il estime nécessaires pour ces diverses actions, mais, en revanche, il dresse un programme très complet d'équipements à réaliser (1.000 piscines, 350 gymnases spécialisés...).

Quant aux enseignants dont le nombre est actuellement de 17.000, la Commission indique qu'il serait nécessaire d'arriver au chiffre de 60.000 pour appliquer le programme d'E. P. S. de 5 heures par semaine d'éducation physique et sportive dans le second degré. Le Plan reconnaît lui-même qu'il est impossible d'atteindre ce chiffre et se montre beaucoup plus prudent dans ses estimations chiffrées qu'en ce qui concerne les équipements.

Un palliatif proposé par le Plan consisterait à utiliser la collaboration d'éducateurs et animateurs sportifs spécialisés, à temps partiel et sous le contrôle pédagogique de professeurs.

En fait, le Plan donne des chiffres trop précis en ce qui concerne les équipements puisqu'aucune indication des moyens financiers n'est donnée pour l'accomplissement de ce programme, pas plus que pour les autres actions d'ailleurs.

3. *Activités socio-éducatives.*

Les activités prioritaires d'expérimentation et de recherche prônées par la Commission s'appliqueront tout particulièrement à ces secteurs.

Les micro-équipements seront favorisés. Ils sont définis par la Commission comme de petits équipements légers pouvant être implantés rapidement et à titre précaire dans les *rare*s espaces vides des centres urbains. D'après le groupe de réflexion qui s'est penché sur ce problème, 70 % de l'effort financier consenti pour l'équipement devrait leur être consacré.

La rentabilisation des crédits affectés à ce secteur doit être obtenue par des actions qui ont été suggérées par la commission :

- réalisation prioritaire d'établissements de formation de cadres ;
- exploitation optimale du capital d'équipements déjà existants, les locaux scolaires en particulier,
- et enfin utilisation d'équipements légers et polyvalents.

4. *Activités de plein air et de loisir.*

La Commission avait prévu que ces activités devraient supporter le sacrifice principal en cas de restriction des crédits, car priorité avait été reconnue aux activités sportives et socio-éducatives s'exerçant sur les lieux habituels de la vie. Il est donc probable que ce secteur sera le moins doté bien que le Plan ne donne toujours aucun chiffre.

La baisse de fréquentation des *colonies de vacances* est soulignée, aussi le Plan veut-il mettre l'accent sur les centres aérés et les centres de loisir, et en cela il suit encore les propositions qui ont été faites.

Les bases de plein air envisagées par la Commission figurent dans le texte définitif qui prévoit aussi les acquisitions de terrains nécessaires à leur création.

Conclusion sur les activités sportives et socio-éducatives dans le VI^e Plan.

Les analyses, auxquelles nous venons de procéder, des besoins tels qu'ils ont été recensés par la commission compétente, tels que nous les connaissons aussi et pouvons les apprécier dans notre vie politique, font apparaître clairement que les moyens proposés par le Plan sont d'une insuffisance évidente. Or, et c'est un leitmotiv de ce rapport, la formation physique des hommes, le développement des activités sociales et éducatives, est une des conditions fondamentales de l'équilibre nerveux et psychique. Il ne saurait y avoir pour l'homme de véritable progrès si l'on ne respecte pas d'abord ses équilibres fondamentaux. L'urbanisation, en particulier, pose à cet égard des problèmes extrêmement difficiles auxquels il est bien clair que les auteurs du Plan ne prétendent pas apporter de solution très nette, si tant est du moins qu'ils y pensent. La disproportion est flagrante sur bien des points entre moyens et besoins. Nous n'en rappelons qu'un en cette conclusion : le nombre des professeurs d'éducation physique est de 17.000 alors qu'il en faudrait 60.000 pour appliquer le programme d'éducation physique et sportive de cinq heures par semaine dans le second degré. Et qu'en est-il des effectifs nécessaires pour la mise en pratique du « tiers-temps », programme annoncé pourtant avec éclat par le Ministre de l'Education nationale ?

Votre commission ne veut pas avoir la moindre responsabilité dans ces insuffisances et ces carences. Elle ne pourra donner un avis favorable à ce secteur du Plan car non seulement le retard que nous avons pris ne sera pas comblé à la fin du VI^e Plan, mais tel que celui-ci se définit sous nos yeux, nos déficiences dans le domaine des sports et des activités sociales et éducatives ne feront que s'accroître.

*

* *

CONCLUSION GENERALE

Votre commission ne se dissimule pas que ce Plan est imparfait. Cependant, même imparfait, il a le mérite d'exister.

I. — Le VI^e Plan ne nous donne pas entière satisfaction.

En examinant chacun des secteurs qui relèvent de la compétence de la commission, nous avons souligné les insuffisances ou les ambiguïtés du Plan et déploré la modicité des enveloppes financières.

Un thème majeur, sinon le thème majeur de ce Plan, est l'industrialisation. Une fois de plus rappelons ce que montre l'analyse des facteurs essentiels de la croissance : le facteur primordial est le facteur humain.

L'homme est le facteur fondamental d'abord parce qu'il sait faire, ensuite parce qu'il veut faire.

La formation des hommes ou, comme disent les Anglo-Saxons, le « know how », l'emporte sur les autres facteurs : position géographique, matières premières, capitaux, traditions historiques, etc. Dans l'analyse de la croissance, l'investissement intellectuel apparaît prépondérant. Alors que tant de pays continuent de stagner dans le sous-développement faute d'un acquis culturel suffisant, il a suffi par exemple à l'Allemagne, au lendemain de la guerre, de remettre ses hommes au travail pour connaître le prodigieux enrichissement que vous savez.

Non seulement la maîtrise des connaissances scientifiques et techniques contribue au développement, mais y participent également cet équilibre entre le goût de vivre et le sens d'un travail bien fait qu'on peut désigner d'un mot : la culture. Comment s'adapter à un monde économique multiforme, subtil et brutal, comment

garder sa liberté d'esprit devant les contraintes pour savoir en tempérer l'effet néfaste ? Cela ne se peut sans un exercice d'ensemble des facultés intellectuelles et sensibles.

— Mais la culture est également consentement au réel.

Les Etats-Unis nous montrent que l'industrialisation ne résoud pas tous les problèmes et que, même, elle en suscite de nouveaux. Il ne suffit pas d'augmenter la production, il faut aussi traiter les contraintes et les tensions qu'elle impose aux hommes ainsi que les réactions qu'elle suscite car les contraintes risquent, à la longue, de devenir intolérables. Le malaise de la jeunesse américaine nous en instruit. Il trahit la résistance d'une partie de la population qui refuse d'accepter certains aspects de la civilisation industrielle avancée. C'est plus qu'un défaut de consentement qui se manifeste là, c'est presque l'amorce d'un phénomène de rejet. Cela ne sera pas sans se répercuter sur les conditions de la croissance.

Un défaut de consentement des Français se traduira par une fuite devant l'effort, une carence générale de la volonté, une insubordination croissante et des mouvements revendicatifs de plus en plus fréquents. On sait ce qui en résulte : l'inflation est la réponse des peuples à un effort économique qu'ils refusent.

Où les Français puiseront-ils l'énergie, où contracteront-ils le goût de l'effort, où pourront-ils acquérir cette curiosité et le sens de l'initiative requis par l'économie moderne, sinon précisément dans cette formation, cet entraînement, cette combinaison de discipline et d'esprit critique que l'on appelle culture ?

L'art est le miroir d'une société. Il en est la conscience. Que la France se regarde dans sa culture : elle a peut-être de quoi s'inquiéter. La soumission passive aux « produits » culturels, aux marchandises des usines de rêve, n'est pas un facteur énergétique. Répétons-le : c'est à l'école d'ancrer les habitudes culturelles positives ; c'est à l'école de communiquer et de développer le goût de la créativité.

Si nous sommes partisans d'une véritable révolution pédagogique, c'est précisément pour que l'enseignement s'adapte aux exigences du monde industriel moderne. Pourquoi vouloir instaurer un système universitaire fondé sur les principes d'autonomie, de participation et de pluridisciplinarité, sinon pour que les esprits y soient enfin formés pour s'adapter, sans en être dominés, aux conditions mêmes du monde contemporain ?

Mais pour que cette réforme pédagogique ait vraiment lieu, pour qu'on puisse juger du bien-fondé de la loi d'orientation, pour que l'enseignement soit vraiment démocratique et permanent, il faut que le pays soit prêt à des sacrifices financiers considérables.

Le VI^e Plan ne nous rassure pas sur ce point essentiel. Sans doute avons-nous insisté, mais il fallait rappeler l'importance de l'enjeu.

Nous avons insisté également sur un moyen nouveau d'intervention culturelle. Votre commission ne cesse de rappeler qu'il est absurde de se priver de cet instrument irremplaçable qu'est l'O. R. T. F. La Commission des Affaires culturelles du Plan est, elle aussi, des plus nettes à cet égard. Or, quel emploi a-t-on fait de ce moyen de communication de masse ? La Commission du Plan n'hésite pas à écrire que « la télévision monopolistique parisienne est en définitive un instrument d'aliénation et de déraisonnement pour la plus grande masse de la population » (p. 48). On ne saurait porter un jugement plus sévère.

Nous saluons la conclusion de la convention de coopération qui lie désormais l'Office de radio-télévision française au Ministère des Affaires culturelles. Certaines dispositions de cette charte nous donnent de l'espoir. Nous jugerons à l'application du texte ; mais ne nous leurrions pas ; en refusant de spécialiser la troisième chaîne de télévision dans le domaine de l'éducation et de la culture, les Pouvoirs publics renoncent ouvertement à utiliser pour la formation permanente par la diffusion de programmes éducatifs l'instrument même qui pouvait y contribuer de la façon la plus décisive.

II. — **Cependant, même imparfait, le Plan est indispensable.**

La commission est persuadée de la nécessité et de l'utilité des Plans. L'espoir l'emporte donc sur la déception. Sans doute le Plan est un instrument de cohérence et de concertation. Mais le Plan est utile pour d'autres raisons que l'on n'a pas encore suffisamment éclairées et sur lesquelles nous nous permettrons d'insister pour finir.

Certains esprits n'ont pas manqué de relever une inquiétante évolution dans les caractéristiques du Plan français en notant que leurs valeurs contraignantes ne cessaient de diminuer. Il faut avouer

que la « déconnexion » du Plan et du budget et que l'indépendance du Plan à l'égard des rapports des commissions paraissent leur donner raison. Des voix autorisées ont même pu parler de « déplanification ».

Devant cette évolution, nous sommes conduits à nous demander si nous n'assistons pas à la dislocation d'un instrument essentiel de culture ? Modifier à ce point, sinon abandonner le Plan, c'est changer l'univers culturel de notre pays.

A. — *Tout pousse à abandonner lentement le Plan ou à en diminuer la portée.*

— Les chefs d'entreprise d'abord ; s'ils ont été instruits par l'expérience de l'après-guerre, même s'ils sont partisans du soutien des fonds publics, répugneront toujours à reconnaître les nécessités du Plan car ils se résigneront toujours mal à voir concilier et coordonner leurs actions. Ils gardent au fond du cœur la crainte du dirigisme étatique.

— Au demeurant, leur libéralisme trouve bien des arguments dans les mythes de notre temps. Alors qu'au lendemain des hostilités se faisait cruellement sentir la nécessité impérieuse de répartir au mieux les maigres ressources disponibles pour forcer les « goulets d'étranglement », les choses ont bien changé aujourd'hui. On nous assure de toutes parts que nous sommes gorgés de biens et que nous succombons sous le superflu. La publicité proclame l'abondance et la philosophie critique la consommation. C'est tout un changement d'esprit qui s'est opéré ; tandis que la pénurie poussait aux rigueurs de la planification, l'abondance nous entraînerait plutôt aux libertés du gaspillage. Aux planificateurs ont beau jeu de succéder les pragmatistes de l'ère des gadgets.

B. — *Une déplanification serait pourtant dangereuse.*

Même l'abondance aurait besoin d'être organisée. On sait quelle place tient dans le mécanisme des crises économiques les méventes dues à la saturation des besoins. Nous ne sommes pas totalement à l'abri de telles crises.

Et puis nous ne vivons pas en société d'abondance. La « société de consommation » est un mythe. Si, pour quelqu'un qui a connu les temps de guerre, la société actuelle peut apparaître bien

pourvue, il ne peut pas en être de même pour les jeunes générations auxquelles il manque, de toute façon, ce terme de comparaison qu'est la guerre. Ils n'ont pas, comme leurs aînés, connu la pénurie de pain et de viande et ils sont sans cesse sollicités d'accroître leurs besoins.

Faut-il suivre le philosophe amer et dénoncer l'excès de la consommation tandis que trop de taudis entourent et déshonorent nos villes, alors que s'impose encore le choix entre construire un hôpital ou édifier l'autoroute qui y conduit ? Verra-t-on jamais les besoins culturels saturés ? Sommes-nous donc gorgés de biens dans ce domaine ? Achetons-nous à bas prix les livres, les disques, les instruments de musique, les chaînes de stéréophonie ? Qu'est-ce que cette prétendue société d'abondance où tant de musées sont vétustes, mal éclairés, mal disposés, où il faut bâcher les cathédrales faute d'argent pour les couvrir ? La société de consommation ? Interrogeons les peintres, les compositeurs, les exécutants... Il suffit !

*
* *

Le Gouvernement invite la Nation à construire la « Nouvelle société », mais il faut préparer les esprits à ce grand projet. Il faut que les générations soient élevées en fonction de cette société future à laquelle on les destine. Il ne faut pas que les adolescents soient jetés soudain dans un monde auquel rien ne les a préparés et dont on dénoncera demain le « refus de société » comme certains d'entre eux sont déjà en « repos scolaire ».

Qu'est-ce qui peut faire la liaison entre le projet de société future et le système d'éducation et d'enseignement ? C'est précisément le Plan qui définit les buts et désigne les moyens. C'est le Plan qui fait la liaison entre l'image que l'on se fait de la société et le système éducatif qui y prépare par étapes.

Le Plan, enfin, exerce un rôle psychologique que l'on a peut-être pas assez souligné. Dans une civilisation en état de changement permanent, chaque homme éprouve d'autant plus de besoin de se situer par rapport au présent et au futur. Le Plan est le cadre de référence adéquat. A-t-on pensé à la réaction des individus devant une éventuelle disparition du Plan ? Il est indispensable pour l'équi-

libre nerveux d'avoir une idée de l'avenir. Le jeune agriculteur doit savoir s'il peut espérer survivre sur sa terre ou s'il doit prévoir de la quitter. Le mineur doit connaître l'avenir de la mine pour savoir s'il sera en chômage et s'il doit se reconvertir. C'est un signe des temps que l'on aborde l'avenir avec une attitude angoissée.

Cela est tellement vrai dans notre civilisation où le progrès technique provoque des mutations continues que, l'urgence et l'absence d'une prévision scientifique s'y font cruellement sentir.

Une discipline nouvelle est née : la prospective. La prospective est la réciproque de la mutation permanente.

En proposant une idée prospective et en rassemblant des moyens d'emprise sur le futur, le Plan manifeste la capacité humaine de maîtriser l'avenir. Par là, il rassure, il amortit ce qu'un sociologue américain appelle « le choc du futur ».

Le Plan n'est donc pas seulement un instrument de la politique de croissance. Il remplit aussi un *rôle spirituel*. Il a une *fonction psychique*. C'est un instrument d'intégration sociale. A trop l'assouplir, on risque de lui faire perdre ce rôle de tuteur.

Ce qui est vrai sans doute pour tous les pays l'est plus encore pour la France. Si l'on considère la psychologie des peuples, parmi les traits essentiels qui caractérisent les Français, nous distinguons l'amour d'une pensée logique qui procède par idée générale, principes et déduction.

Un autre trait spécifique du tempérament général — un trait sans doute fâcheux — est le goût de la sécurité. Le Français est un sédentaire que ses traditions détournent du risque, de l'audace. L'amour de la compétition n'est pas trop dans nos mœurs. C'est dire que le Français n'est pas spécialement préparé à affronter le monde futur de la concurrence effrénée et de la liberté économique sauvage.

Ce n'est pas un hasard si la France s'est donnée un Plan car, remarquons-le, le Plan combine précisément le goût du cartésianisme et celui de la protection. Le Plan résulte donc d'une exigence psychique, affective, spécifiquement française.

En disposant pour cinq ans, en traçant une image nette du futur, le Plan sécurise » inconsciemment les Français et affermit le moral du pays. Ne touchons donc pas étourdiment à cet instrument protecteur.

On ne peut à la fois annoncer un monde plus difficile, plus inquiétant, sollicitant un effort accru, et s'en remettre dans le plus pur style libéral aux lois du marché. Si le Français craint le dirigisme technocratique, il redoute encore plus une démission de l'Etat. Le Plan, dans la mesure où il affirme les responsabilités du pouvoir manifeste la politique de présence nécessaire à l'esprit public.

Réduire subrepticement la portée du Plan, sinon y renoncer ouvertement, c'est toucher sans le savoir à notre inconscient collectif, c'est s'exposer à voir sourdre dans ce pays une inquiétude diffuse, c'est préparer pour demain une supercrise de morosité nationale dont les poussées actuelles de contestation pourraient bien être les prodromes.

*
* *

Votre commission ne veut pas, malgré les très sévères réserves qu'elle a été appelée à faire en ce qui concerne particulièrement la recherche scientifique et technique, la jeunesse et les sports, mais aussi les affaires culturelles, et à un moindre degré, l'éducation nationale, céder au pessimisme. C'est pourquoi, malgré les critiques nombreuses et graves qu'elle a dû être amenée à faire — sans pour autant méconnaître les aspects positifs du Plan qu'elle a tenu, au cours de ce rapport, à souligner — votre Commission donne un avis favorable à l'adoption de l'article unique du projet de loi voté par l'Assemblée Nationale sous réserve de l'amendement ci-après.

AMENDEMENT PRESENTE PAR LA COMMISSION

Amendement. — A la fin de l'article unique, après les mots :

... est approuvé...

insérer les dispositions suivantes :

... sous réserve que la proposition des dépenses de recherche et développement affectées à la recherche fondamentale et à la recherche à finalité industrielle soit respectivement de 48 et 52 %.